



Bulletin Officiel

N° 5102 Mardi 10 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CELLCOM 2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO –

SICAV BNA – AGO - 3
 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV – AGO - 3
 GENERALE OBLIG SICAV – AGO - 4
 HEXABYTE – AGO - 5
 ASSURANCES CARTE – AGO - 6
 CARTE VIE – AGO - 6
 ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA – AGO - 7
 ASSURANCES MAGHREBIA – AGO - 8
 NEW BODY LINE SA – AGO - 9

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER 10-13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 » 14-18
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 » 19-22
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 » 23-27

COURBE DES TAUX

28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29-30

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- CELLCOM
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- CELLCOM
- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SICAV BNA
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- GENERALE OBLIG SICAV

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM annonce la conclusion d'un partenariat entre le Fonds d'investissement Intaj Capital II (Intaj II), géré par Swicorp, et CELLCOM.

L'accord entre les deux entités a été établi dans le but de participer au financement de la stratégie de développement de l'activité de la société CELLCOM en Tunisie ainsi qu'à l'international, ciblant en priorité le continent africain.

De ce fait, une injection de fonds d'Intaj II dans le capital de CELLCOM pouvant aller jusqu'à USD10.350m, sera réalisée en trois phases. Une première tranche d'un montant de USD 1.850m sera injectée dans la société en ACCA (Avance en Compte Courant d'Associé).

Pour CELLCOM, ce rapprochement stratégique lui permettra de consolider sa part de marché et de renforcer son positionnement sur la scène boursière en Tunisie.

CELLCOM s'engage à publier tous les détails relatifs à cette opération dans le cadre d'une communication financière dont la date sera ultérieurement communiquée.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SICAV BNA
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Noura-1001 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV BNA** invite les actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 26 mai 2016 à 9h30 mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise**, Boulevard Principal – Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2015,
- Approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice 2016.

2016 - AS - 3536

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Noura-1001 Tunis

Le Conseil d'Administration de **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** invite les actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 26 mai 2016 à 10h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise**, Boulevard Principal – Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31-12-2015,
- Approbation des conventions réglementées et des opérations prévues à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,,
- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016.

2016 - AS - 3537

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

GENERALE OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de la **GENERALE OBLIG SICAV** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **vendredi 27 mai 2016 à onze heures - 11h** - au siège de la société au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 ;
- Examen et approbation desdits rapports, du bilan et des états financiers de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Date de mise en paiement des dividendes ;
- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société HexaByte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 01 juin 2016 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015
- ♦ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2015
- ♦ Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015
- ♦ Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 et distribution des dividendes
- ♦ Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- ♦ Régulation du cours des actions Hexabyte
- ♦ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- ♦ Renouvellement des mandats des administrateurs
- ♦ Information sur les franchissements de seuil des participations dans le capital de Hexabyte
- ♦ Quitus aux administrateurs,
- ♦ Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 16 mai 2016 à 10h00 au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2015 .
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
3. Approbation de conventions réglementées.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
6. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2015 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2015.
7. Ratification de la nomination d'un administrateur.
8. Fixation des jetons de présences.
9. Pouvoirs.

2016 - AS - 3508

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 mai 2016 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2015.
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.
- 3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2015 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Fixation des jetons de présences ;
- 6- Pouvoirs.

2016 - AS - 3509

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebia Vie S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu' elle convoque en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 13 mai 2016** à 9h30 au siège de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2015 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

La Société Assurances Maghreb

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite
1002 Tunis Belvédère

La Société Assurances Maghreb S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 13 mai 2016 à 11h30 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **ASSURANCES MAGHREBIA S.A**

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2015 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.

- **GROUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A –ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES S.A.R.L»**

- 1) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe sur l'exercice 2015 ;
- 2) Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 3) Approbation du Rapport de Gestion et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2015.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 31 mai 2016 à 11 h à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2015.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2015.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires** et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

** Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

***Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1^{er} août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,338%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,371%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,436%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,468%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,476%	981,694
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,509%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,548%	1 003,723
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,574%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,614%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,736%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,920%	1 020,089
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,627%		994,562
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,635
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	864,251
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,834
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,241
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,507
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,309
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,829
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,577
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,617
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,669
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,165
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,025
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,769

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,462	160,480		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,314	108,327		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,973	92,983		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,271	14,273		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,372	104,385		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,464	1,465		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,009	103,088		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,242	39,245		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,228	53,233		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	135,405	135,047		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	499,029	498,340		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	118,055	118,974		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,109	125,387		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,143	137,348		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,309	120,449		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,257	96,731		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,033	142,293		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	93,009	92,824		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,624	94,657		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	139,515	140,000		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,100	127,388		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,209	81,625		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,798	108,087		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,995	96,397		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	99,996	99,721		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	103,384	103,309		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,011	19,098		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 515,800	1 520,708		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 225,102	2 238,731		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	118,300	117,889		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,856	108,218		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,961	140,885		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	143,420	144,002		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,197	15,447		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 100,103	5 167,307		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 951,503	5 015,671		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,351	2,383		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,085	2,106		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,118	1,126		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,060	1,059		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,055	1,054		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,055	1,054		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,572	104,494		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,433	9,544		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,952	111,827		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,398	118,434		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,247	110,260
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,231	105,243
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,288	107,299
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	104,012	104,047
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,287	101,300
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,754	108,766
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,227	106,240
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,937	103,949
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,510	106,526
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,518	103,531
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,891	101,904
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,074	105,086
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,261	108,273
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	106,862	106,882
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,675	104,685
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,195	100,206
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,158	106,177
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,380	104,392
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,278	105,290
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,720	106,732
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,477	104,490
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,697	100,707
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,353	106,362
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,236	100,247

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,311	10,313
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,758	104,767
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,384	105,399
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,891	104,910
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,260	10,261
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,643	58,881
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	133,829	134,802
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 391,877	1 400,945
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,359	114,598
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,630	109,975
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	97,589	97,826
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,926	16,967
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	267,765	269,405
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	29,015	29,052
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 293,183	2 299,798
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,954	72,062
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,358	55,507
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,724	102,404
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,457	86,187
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,794	10,817
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,665	11,711
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,284	14,383
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,937	13,034
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,875	12,925
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,201	11,219
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	142,150	142,708
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,100	137,507
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,554	9,594
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	101,408	102,071
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,428	79,541
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,954	80,983
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	99,733	99,795
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	93,788	94,817
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,410	102,350
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,478	112,059
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,771	100,437
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	137,687	139,871
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,722	101,894
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	100,459	101,606
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	196,964	199,550
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,018	182,647
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,890	158,406
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,635	19,523
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,819	145,352
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	116,859	117,226
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 521,933	8 670,846
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,375	8,400
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,210	85,741
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	965,480	989,857
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5068,872	5144,111
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	113,076	113,504
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,237	9,269
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,319	80,903

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Abderrahmen FENDRI.

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2015	2014
Actifs			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles	<i>IV.1</i>	172 774	150 924
Moins : Amortissements		<u><152 127></u>	<u><140 144></u>
		20 647	10 780
Immobilisations corporelles	<i>IV.1</i>	1 536 984	1 252 369
Moins : Amortissements		<u><996 697></u>	<u><864 619></u>
		540 287	387 750
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	<i>IV.1</i>	763 858	615 764
Moins : Amortissements		<u><598 586></u>	<u><482 185></u>
		165 272	133 579
Immobilisations financières	<i>IV.2</i>	598 930	291 910
Moins : Provisions		<u><6 290></u>	<u><6 290></u>
		592 640	285 620
Total des actifs immobilisés		1 318 846	817 729
Total des actifs non courants		1 318 846	817 729
ACTIFS COURANTS			
Stocks		5 317 102	5 879 861
Provisions pour dépréciation		<u><808 359></u>	<u><613 359></u>
	<i>IV.3</i>	4 508 743	5 266 502
Clients et comptes rattachés		23 354 369	17 379 682
Provisions pour dépréciation		<u><2 774 560></u>	<u><2 075 244></u>
	<i>IV.4</i>	20 579 809	15 304 438
Autres actifs courants		3 284 318	3 332 981
Provisions pour dépréciation		<u><1 003 763></u>	<u><998 713></u>
	<i>IV.5</i>	2 280 555	2 334 268
Liquidités et équivalents de liquidités		2 159 312	3 628 925
Provisions		<u><3 876></u>	<u><3 876></u>
	<i>IV.6</i>	2 155 436	3 625 049
Total des actifs courants		29 524 543	26 530 257
Total des actifs		30 843 389	27 347 986

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2015	2014
<u>Capitaux propres et passifs</u>			
Capitaux propres			
Capital social		4 461 532	4 461 532
Réserves légales		301 010	142 680
Résultats reportés		2 272 124	740 549
Prime d'émission		5 581 416	5 581 416
Total des capitaux propres avant résultat	IV.7	12 616 082	10 926 177
Résultat de l'exercice		3 098 536	2 426 059
Total des capitaux propres avant affectation	IV.7	15 714 618	13 352 236
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		75 569	56 869
Provisions pour Risques et Charges		255 340	171 714
Total des passifs non courants	IV.8	330 909	228 583
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.9	9 088 529	8 708 412
Autres passifs courants	IV.10	2 124 116	1 763 689
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.11	3 585 217	3 295 066
Total des passifs courants		14 797 862	13 767 167
Total des passifs		15 128 771	13 995 750
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		30 843 389	27 347 986

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2015	2014
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	54 122 904	41 965 153
Total des produits d'exploitation		54 122 904	41 965 153
Charges d'exploitation			
Variation de stock		<384 173>	2 266 840
Coût d'achats des marchandises vendues	V.2	<41 230 985>	<34 025 491>
Charges de personnel	V.3	<3 038 097>	<2 302 681>
Dotation aux amortissements et provisions	V.4	<1 265 392>	<849 853>
Autres charges d'exploitation	V.5	<3 376 783>	<3 328 165>
Total charges d'exploitation		<49 295 430>	<38 239 350>
Résultat d'exploitation		4 827 474	3 725 803
Charges financières nettes	V.6	<943 729>	<822 200>
Produits de placement		35 935	191 825
Autres gains ordinaires		33 859	68 021
Autres pertes ordinaires		<5 549>	<63 107>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 947 990	3 100 342
Impôts sur les sociétés	V.7	<849 454>	<674 283>
Résultat de l'exercice		3 098 536	2 426 059

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</i>			
<i>Résultat net de l'exercice</i>		3 098 536	2 426 059
Ajustement pour :			
Dotation aux amortissements et aux provisions		1 974 192	1 340 383
Reprises sur provisions		<708 800>	<463 569>
Variation des stocks		562 758	<3 041 179>
Variation des créances		<5 974 687>	<2 761 897>
Variation des autres actifs		48 663	362 852
Variation des fournisseurs et autres passifs		740 544	754 469
Plus-Value de Cession		<3 993>	<49 700>
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</i>	<i>VI.1</i>	<262 787>	<1 432 582>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations		<368 311>	< 99 976>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 000	49 700
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		<307 020>	< 247 620>
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	<i>VI.2</i>	<671 331>	<297 896>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	6 511 652
Dividendes et autres distributions		<736 154>	<580 000>
Remboursements d'emprunts		< 67 164>	< 102 977>
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de Financement</i>	<i>VI.3</i>	<803 318>	5 828 675
<i>Variation de trésorerie</i>		<1 737 436>	4 098 197
<i>Trésorerie début de l'exercice</i>		401 023	<3 697 174>
<i>Trésorerie fin de l'exercice</i>	<i>VI.4</i>	<1 336 413>	401 023

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la Société

La société CELLCOM SA a été créée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en décembre 1997. Elle a pour objet principal le commerce et la distribution de matériel et équipement afférant à la télécommunication.

En novembre 2012, l'objet social a été étendu à la commercialisation des produits audiovisuels, des écrans de télévisions, des récepteurs et des paraboles.

La société a été transformée en une société anonyme en décembre 2012.

La société est devenue cotée à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis en janvier 2014.

II. Référentiel comptable

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien. La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon la méthode autorisée du système comptable des entreprises en Tunisie.

III. Principales règles et méthodes comptables appliquées

1. Les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence de méthodes

2. La comptabilité de la société CELLCOM SA est tenue sur micro-ordinateur au siège social de la société

Les journaux auxiliaires créés sont les suivants :

- Le journal d'ouverture
- Le journal des achats
- Le journal des ventes
- Le journal caisse
- Le journal de banques
- Le journal des opérations diverses

Une balance générale est également établie permettant l'élaboration des états financiers.

IV. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent, au 31 décembre 2015, à 726 206 TND et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 01/01/2015	Acquisitions	Cession	Valeur brute au 31/12/2015	Taux	Amortissements cumulés au 31/12/2014	Dotations aux Amortissements 2015	Régul Amortissements	Amortissements cumulés au 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
LOGICIELS	150 924	21 850		172 774	33%	140 144	11 983		152 127	20 647
MATERIEL OUTILLAGES	123 459	5 346		128 805	15%	108 866	4 345		113 211	15 594
MATERIEL DE TRANSPORT	93 268	25 002	<21 942>	96 324	20%	48 462	12 103	<21 939>	38 626	57 698
AGEN. AMEN. INSTLLATION	641 102	228 414		869 516	10%	357 179	117 264		474 443	395 073
EQUIPEMENT BUREAU	153 386	8 473		161 859	20%	121 796	4 959		126 755	35 104
MATERIEL INFORMATIQUE	241 154	39 326		280 480	33%	228 316	15 346		243 662	36 818
MATERIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	615 764	148 094		763 858	33%	482 185	116 401		598 586	165 272
TOTAL	2 019 057	476 505	<21 942>	2 473 616		1 486 948	284 401	<21 939>	1 747 410	726 206

2. Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 592 640 TND et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Titres de participation	582 640	275 620
Dépôts et cautionnements	16 290	16 290
Provision pour dépréciation des dépôts et cautionnements	<6 290>	<6 290>
Immobilisations financières nettes	592 640	285 620

3. Stocks :

Les stocks nets totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 4 508 743 TND contre 5 266 502 TND au 31 décembre 2014.

	2015	2014
Téléphonie GSM	631 178	2 581 812
Stock SAV	1 749 860	1 012 295
Stock en transit	1 025 519	1 204 105
Accessoires «hi- line»	1 665 734	692 663
Accessoires informatiques	58 746	47 425
Electroménagers	23 366	194 621
Stocks divers	162 699	146 940
Stocks en brut	5 317 102	5 879 861
Provision pour dépréciation des stocks	<808 359>	<613 359>
Stocks en net	4 508 743	5 266 502

4. Clients et comptes rattachés :

Les comptes clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2015 un solde net de 20 579 809 TND qui se détaille comme suit :

	2015	2014
Clients ordinaires	17 284 715	12 338 692
Effets à recevoir	3 167 299	2 296 095
Clients douteux	580 272	545 141
Chèques impayés	2 084 270	1 532 477
Traites impayées	237 813	423 830
Clients échange	0	243 447
Clients et comptes rattachés Bruts	23 354 369	17 379 682
Provisions pour dépréciation clients	<580 272>	<545 141>
Provision pour clients chèques et effets impayés	<2 194 288>	<1 530 103>
Provision pour dépréciation	<2 774 560>	<2 075 244>
Clients et comptes rattachés Nets	20 579 809	15 304 438

5. Autres actifs courants :

Cette rubrique totalise 2 280 555 TND au 31 décembre 2015 contre 2 334 268 TND au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	2015	2014
Fournisseurs, Avances et acomptes	38 727	297 591
Charges constatées d'avance	87 886	95 870
Comptes transitoires	825 414	477 781
Débiteurs divers	1 834 860	1 842 327
Etats, Impôts et taxes	459 111	553 701
Prêts au personnel	38 320	65 711
Total autres actifs courants	3 284 318	3 332 981
Provisions pour dépréciation	<1 003 763>	<998 713>
Autres actifs courants nets	2 280 555	2 334 268

6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 2 155 436 TND au 31 décembre 2015 contre 3 625 049 TND au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Effets et chèques à l'encaissement	984 883	1 374 125
BH	1 078 381	326 540
Amen Bank	0	122 362
C.C.P	48	0
Tunisie Factoring	93 179	439 794
Caisse commerciale	1 920	17 184
Caisse courante	901	10 797
Cession de créances professionnelles	0	1 338 123
Liquidités et équivalents de liquidités bruts	2 159 312	3 628 925
Provision sur effets à l'encaissement	<3 876>	<3 876>
Liquidités et équivalents de liquidités Nets	2 155 436	3 625 049

7. Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Solde 01/01/2015	Affectation en Résultats reportés	Dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2015
Capital social	4 461 532				4 461 532
Réserves légales	142 680	158 330			301 010
Prime d'émission	5 581 416				5 581 416
Résultats reportés	740 549	1 531 575			2 272 124
Résultat de l'exercice	2 426 059	<2 426 059>		3 098 536	3 098 536
Dividendes		736 154	<736 154>		
Total Capitaux Propres	13 352 236	-	<736 154>	3 098 536	15 714 618

8. Passifs non courants :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2015, un montant de 330 909 TND contre 228 583 TND au 31 décembre 2014. Elle se détaille comme suit :

	2015	2014
Emprunt Hannibal Lease	75 569	56 869
Provision pour risques et charges	255 340	171 714
Total	330 909	228 583

9. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes fournisseurs totalisent au 31 décembre 2015 un montant de 9 088 529 TND. Elles se détaillent comme suit :

	2015	2014
Fournisseurs locaux	1 045 890	4 007 411
Fournisseurs étrangers	8 042 639	4 701 001
Total Fournisseurs	9 088 529	8 708 412

10. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent, au 31 décembre 2015, un solde de 2 124 116 TND se détaillant comme suit:

	2015	2014
Assurance groupe	4 498	5 098
Autres débiteurs divers	48 605	17 699
Avances clients	112 364	74 565
Charges à payer	713 059	349 048
Dettes envers le personnel	240 885	195 140
Dettes Fiscales	656 540	679 655
Dettes sociales	154 520	131 887
Recettes en instance d'affectation	193 645	193 645
Produits constatés d'avance	-	116 952
Total	2 124 116	1 763 689

11. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Cette rubrique totalise 3 585 217 TND au 31 décembre 2015. Elle se détaille comme suit :

	2015	2014
Crédit de financement en devises	1 286 148	1 367 807
Banque de l'Habitat	1 521 076	176 085
Chèques et virements à payer	678 246	343 875
Echéances à moins d'un an HANN.LEASE	89 492	67 164
Crédit de mobilisation de créances professionnelles	-	1 338 123
ATTIJERI BANQUE	654	-
Amen Bank	9 282	-
CCP	-	1 867
UBCI	319	145
Total	3 585 217	3 295 066

V. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus :

Les revenus totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 54 122 904 TND contre 41 965 153 TND en 2014. Le détail du chiffre d'affaires par exercice se présente comme suit :

	2015	2014
Chiffre d'affaires brut	54 198 743	42 004 235
Ristournes à accorder nettes des reprises	<75 839>	<39 082>
Chiffre d'affaires net	54 122 904	41 965 153

2. Coût d'achat des marchandises vendues :

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève, au 31 décembre 2015, à 41 230 985 TND, et se détaille comme suit :

	2015	2014
Achats de marchandises consommées	37 044 454	30 000 243
Frais sur achats de marchandises	4 650 735	4 025 248
RRR obtenus	<464 204>	-
Total	41 230 985	34 025 491

3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 3 038 097 TND au 31 décembre 2015 contre 2 302 681 TND au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Rémunérations brutes	2 566 854	1 938 380
Cotisations sociales	371 062	282 445
Assurances groupe	100 181	81 856
Total	3 038 097	2 302 681

4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes totalisent, au 31 décembre 2015, 1 265 392 TND et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Dotation aux amortissements	282 401	314 918
Dotation aux prov. pour dép. des créances	799 807	360 979
Dotations pour risques et charges	83 625	24 165
Dotations aux provisions stocks	808 359	613 359
Reprise sur provisions pour dép. des créances	<95 441>	<29 804>
Reprise sur provisions stocks	<613 359>	<433 764>
Total	1 265 392	849 853

5. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2015 la somme de 3 376 783 TND. Elles se composent de :

	2015	2014
Achats non stockés	233 175	215 645
Assurances	76 452	70 025
Autres services extérieurs	38 848	45 722
Déplacements Missions Réceptions	128 173	107 025
Entretien et réparation	126 024	97 038
Etudes, documentations et formations	31 203	18 269
Frais bancaires	383 756	391 738
Frais de télécommunication	64 818	61 857
Honoraires et commissions	375 487	536 088
Impôts et taxes	214 502	167 261
Locations	202 655	161 026
Frais de Marketing	1 473 687	1 356 625
Pertes ordinaires	456	439
Sous-traitance	9 085	4 135
Transfert de charges	<29 821>	<48 780>
Transport	48 283	144 052
Total	3 376 783	3 328 165

6. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 943 729 TND au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Différences de change nettes	746 022	523 726
Agios débiteurs	99 842	156 713
Intérêts bancaires sur opérations de financement	42 377	64 656
Intérêts Tunisie factoring	35 811	62 534
Intérêts d'escompte et encaissements effets	-	3 507
Intérêts Hannibal Lease	19 677	11 064
Total	943 729	822 200

7. Impôt sur les sociétés

Le tableau de détermination de l'impôt sur les sociétés se détaille comme suit :

	2015
Résultat net après modifications comptables	3 098 536
I- Réintégrations	2 646 613
* Impôt sur les sociétés	849 454
* Charges non déductibles congés payés	136 360
* Pénalités et amendes non déductibles	6 005
* Amortissements non déductibles	16 152
* Provisions non déductibles	5 050
* Provisions non déductibles stocks	808 359
* Provisions non déductibles clients	54 618
* Provisions non déductibles chèques impayés	740 138
* Provisions pour risque et charges	30 477
II- Déductions	<95 441>
* Reprise sur provision clients	<95 441>
Résultat fiscal	5 649 708
Déduction provision sur créances douteuses et stocks	<1 402 437>
Résultat fiscal imposable (assiette de l'impôt sur les sociétés)	4 247 271
Impôts sur les sociétés au taux de droit commun (20%)	<849 454>
* Crédit d'impôt sur les sociétés	562 957
* Retenues à la source opérées par les tiers	724 653
* Avances IS sur importations	19 331
Impôt sur les sociétés (Crédit + ou à payer -)	457 487

VI. Notes relatives à l'Etat de flux

1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation totalisent, en 2015, un flux négatif de 262 787 TND contre un flux négatif de 1 432 582 TND en 2014.

Le détail des principales variations est le suivant :

Dotation aux amortissements et aux provisions

La rubrique Dotation aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit :

	2015
Dotation aux amortissements	304 339
Régularisation Amortissements/ cession	<21 938>
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	799 807
Dotations pour risques et charges	83 625
Dotations aux provisions stocks	808 359
Total	1 974 192

Reprises sur provisions

La rubrique Dotation aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit :

	2015
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	<95 441>
Reprise sur provisions sur dépréciation de stock	<613 359>
Total	<708 800>

Variation des fournisseurs et autres passifs

La rubrique variation des fournisseurs et autres passifs se détaille comme suit :

	2015
Variation des comptes de fournisseurs	380 117
Variation des comptes d'autres passifs	360 427
Total	740 544

2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement totalisent, au cours de l'exercice 2015, la somme négative de 671 331 TND contre une somme négative de 297 896 TND en 2014.

Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations

Les décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations se détaillent comme suit :

	2015
Variation des immobilisations corporelles	328 409
Variation des immobilisations corporelles à statut juridique particulier	148 094
Ajustement	
- Immobilisations acquises par leasing	<108 192>
Total	368 311

3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement totalisent au cours de l'exercice 2015 un flux négatif de 803 318 TND, contre un flux positif de 5 828 675 DT en 2014.

Dividendes et autres distributions

La rubrique décaissements relatifs aux dividendes et autres distributions se détaille comme suit :

	2015
Dividendes 2014 distribuées en 2015	<736 154>
Total	<736 154>

Remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts totalisant le montant de 67 164 TND correspondent aux remboursements des loyers leasing en principal.

4. Trésorerie de fin de période

La trésorerie nette à la fin de l'exercice 2014 est négative de **1 336 413** TND et se détaille comme suit :

	2015
Liquidités et équivalents de liquidités	2 155 437
Concours bancaires et autres passifs financiers	<3 491 850>
Total net	<1 336 413>

VII. Notes sur les parties liées

1. Identification des parties liées :

Les parties liées de la société CELLCOM SA sont les suivantes :

- Les actionnaires

- La société Y.K.H Holding
- Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila
- Monsieur Yassine Ben Tarek Hamila
- Mademoiselle Alya Bent Tarek Hamila
- Mademoiselle Eya Bent Tarek Hamila
- Monsieur Mohamed Ben Rhouma
- Madame Emna Djilani Hamila

- Le Président Directeur Général

- Monsieur Mohamed Ben Rhouma

- Les administrateurs

- La société Y.K.H Holding
- Monsieur Mohamed Ben Rhouma
- Monsieur Farouk Bey
- Madame Aouatef Jouirou
- Madame Ghofrane Zitouni

- Les sociétés du groupe HAMILA en Tunisie à savoir

- La société KASSO SA
- La société YKH Consulting
- La société YKH Immobilière
- La société HIT Production
- La société Al Ataba Immobilière
- La société Cellcom Retail
- La Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA
- La société YKH Holding
- La société CELLCOM Maroc
- La société CELLCOM Cote d'Ivoire

2. Transactions et soldes avec les parties liées

A- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Transactions avec la société Al Ataba

- La société Al Ataba Immobilière SARL a mis à la disposition de notre société un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'un air de stationnement sis à la Charguia II moyennant un loyer annuel de 45 000 TND HT à compter de 01/07/2015.

Transactions avec la société Hamila Distribution

- La société CELLCOM SA a procédé à l'achat de marchandises auprès de la société Hamila Distribution pour un montant de 800 dinars tunisiens. Le solde du compte Hamila Distribution au 31 décembre 2015 est créditeur de 700 dinars tunisien.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Transactions avec la société Y.K.H Consulting

- La convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue par CELLCOM SA en janvier 2003 avec la société Y.K.H Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à 236 400 dinars tunisiens hors taxes. Le solde du compte fournisseur Y.K.H Consulting au 31 décembre 2015 est de 560 dinars tunisiens.

Transactions avec la société KASSO SA

- La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par CELLCOM SA à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2015 s'élève à 84 695 dinars tunisiens hors taxes.

Transactions avec la société Hit Production

- Les frais de publicité facturés par la société "Hit Production" à CELLCOM SA au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 4 330 dinars tunisiens.

Transactions avec la société Cellcom Retail

- En 2015, les frais de gestion facturés par Cellcom à Cellcom Retail se sont élevés à 8 111 dinars tunisiens. Le solde de Cellcom Retail est nul au 31 décembre 2015.

Transactions avec la société Cellcom Cote d'Ivoire

- Le montant avancé au titre de libération de capital de la société CELLCOM Cote d'Ivoire dont l'activité a débuté en 2016 s'élève à 307 020 dinars tunisiens au 31 décembre 2015.

Transactions courantes avec les parties liées

- Des opérations courantes de ventes de téléphones et d'accessoires ont été réalisées au cours de l'exercice 2015 entre la société Cellcom SA et les parties liées et ce, dans des conditions normales. Ces opérations se détaillent comme suit :

PARTIE LIEE	Montant
STE HAMILA P/LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	33 314
TARAK YASSINE HAMILA	11 037
YKH Consulting	5 955
STE AL ATABA	172
STE CELLCOM RETAIL	477 299
YKH IMMOBILIERE	4 040
TOTAL	531 817

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

- En 2015, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général s'est élevée à 360 881 dinars tunisiens dont 100 000 dinars tunisiens relatifs à la prime 2014. En outre, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, de la prise en charge des dépenses s'y rattachant ainsi que de la prise en charge de sa consommation téléphonique et de ses cotisations sociales.
- Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2016 a décidé de proposer à l'Assemblée des actionnaires d'allouer aux administrateurs des jetons de présence pour 30 000 dinars tunisiens au titre de l'exercice 2015. Aucun montant n'a été servi en 2015.

VIII. Engagements hors bilan

Engagements donnés

- La société CELLCOM SA a consenti un nantissement de son fonds de commerce au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion auprès de cette banque.
- La société a consenti des cautions pour un montant de 56 066 TND au 31/12/2015.
- La société a consenti des engagements par signature au titre des crédits documentaires pour un montant de 9 198 984 TND au 31 décembre 2015.
- Le total des escomptes commerciaux est de 2 457 648 au 31 décembre 2015.

Engagements reçus

- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 1^{er} rang sur une maison non enregistrée d'une valeur de deux cent soixante-dix-sept mille Dinars Tunisien de la part du client GHASSEN FLISS contre un impayé de 225 317 TND.
- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 2^{ème} rang d'une valeur d' un million de Dinars Tunisien sur une propriété de la part du client ELECTROSAT en garantie des créances.
- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 1^{er} rang d'une valeur de deux cent cinquante-huit mille Dinars Tunisien sur une propriété de la part du client Sté JADE en garantie des créances.

IX. Vérification de la situation fiscale de la société

La société CELLCOM SA a reçu, en date du 4 juin 2012, une notification de vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts et taxes	Période
Impôt sur les sociétés	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TVA	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TCL	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Retenues à la source	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TFP	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
FOPROLOS	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011

La société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens dont un principal de 369.233 dinars tunisiens et des pénalités de retard de 125.016 dinars tunisiens.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «CELLCOM SA» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points. La provision constatée au 31 décembre 2015 s'élève à un montant de 114.340 dinars tunisiens.

La direction estime qu'au vu des justificatifs probants présentés et des textes légaux en la matière auxquels elle a fait référence au niveau de sa réponse, la provision comptabilisée est suffisante et couvre l'incidence probable de ce redressement.

Le 26 octobre 2015, une notification de taxation d'office a été communiquée à la société, réclamant un complément d'impôts et taxes de 375.547 dinars tunisiens dont 95.215 dinars tunisiens de pénalités de retard.

Actuellement, l'affaire est devant le tribunal de Tunis et l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ne peut être appréciée.

X. Soldes intermédiaires de Gestion

Produits		Charges		Soldes	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	54 122 904	Coût d'achat des marchandises vendues	41 615 158	Marge commerciale	12 507 746	10 206 502
Marge commerciale	12 507 746	Autres charges externes	3 162 281			
Total	12 507 746	Total	3 162 281	Valeur ajoutée brute	9 345 465	7 045 598
Valeur ajoutée brute	9 345 465	Impôts et taxes	214 502			
		Charges de personnel	3 038 097			
Total	9 345 465	Total	3 252 599	Excédent brut d'exploitation	6 092 866	4 575 656
Excédent brut d'exploitation	6 092 866					
Autres gains	33 859	Autres pertes	5 549			
Autres Produits	35 935	Charges financières	943 729			
Reprise sur provisions	708 800	Dotations aux amortissements et provisions	1 974 192			
		Impôts sur les sociétés	849 454			
Total	6 871 460	Total	3 772 924	Résultat net	3 098 536	2 426 059

Rapport Général

Tunis, le 4 mai 2016

Messieurs les Actionnaires
de la société **CELLCOM SA**
23, rue de l'Artisanat Charguia II

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «CELLCOM SA», joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 15.714.618 dinars tunisiens y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.098.536 dinars tunisiens.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société «CELLCOM SA» au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note IX aux états financiers.

En effet, la société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens en principal et pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «CELLCOM SA» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et une provision au titre d'un complément d'impôts à payer à ce titre est constatée, au 31 décembre 2015, pour un montant de 114.340 dinars tunisiens.

Le 26 octobre 2015, une notification de taxation d'office a été communiquée à la société, réclamant un complément d'impôts et taxes de 375.547 dinars tunisiens dont 95.215 dinars tunisiens de pénalités de retard.

Actuellement, l'affaire est devant le tribunal de premier instance de Tunis et l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 ne peut être appréciée.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations comptables historiques données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société CELLCOM SA eu égard à la réglementation en vigueur.

Egalement, et en application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de la société.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

Rapport Spécial

Tunis, le 4 mai 2016

Messieurs les Actionnaires
de la société **CELLCOM SA**
23, rue de l'Artisanat Charguia II

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

D- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous n'avons pas été informés d'aucune nouvelle convention rentrant dans le cadre desdits articles. Par ailleurs, nos travaux ont détecté les conventions suivantes.

- La société Al Ataba Immobilière SARL a mis à la disposition de votre société un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'une aire de stationnement sis à la Charguia II moyennant un loyer annuel de 45 000 TND HT à compter du 1^{er} juillet 2015.
- La société CELLCOM SA a procédé à l'achat de marchandises auprès de la société Hamila Distribution pour un montant de 800 dinars tunisiens. Le solde du compte Hamila Distribution au 31 décembre 2015 est créditeur de 700 dinars tunisien.

E- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- La convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue par CELLCOM SA en janvier 2003 avec la société Y.K.H Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à 236 400 dinars tunisiens hors taxes. Le solde du compte fournisseur Y.K.H Consulting au 31 décembre 2015 est de 560 dinars tunisiens.
- La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par CELLCOM SA à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2015 s'élève à 84 695 dinars tunisiens hors taxes.
 - Les frais de publicité facturés par la société "Hit Production" à CELLCOM SA au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 4 330 dinars tunisiens.

- En 2015, les frais de gestion facturés par Cellcom à Cellcom Retail se sont élevés à 8 111 dinars tunisiens.
- Par ailleurs, certaines opérations courantes de ventes de téléphones et accessoires ont été réalisées au cours de l'exercice entre la société Cellcom SA et les parties liées et ce, dans des conditions normales.

F- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

- En 2015, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général s'est élevée à 360 881 dinars tunisiens dont 100 000 dinars tunisiens relatifs à la prime 2014. En outre, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, de la prise en charge des dépenses s'y rattachant ainsi que de la prise en charge de sa consommation téléphonique et de ses cotisations sociales.
- Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2016 a décidé de proposer à l'Assemblée des actionnaires d'allouer aux administrateurs des jetons de présence pour 30 000 dinars tunisiens au titre de l'exercice 2015. Aucun montant n'a été servi en 2015.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2015

(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	519 194	411 346	107 848	26,22%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	805 687	774 481	31 206	4,03%
Créances sur la clientèle	III-3	6 583 294	5 920 745	662 549	11,19%
Portefeuille-titres commercial	III-4	1 101 495	872 178	229 317	26,29%
Portefeuille d'investissement	III-5	321 388	305 288	16 100	5,27%
Valeurs immobilisées	III-6	220 078	212 814	7 264	3,41%
Autres actifs	III-7	284 315	256 375	27 940	10,90%
Total des actifs		9 835 451	8 753 227	1 082 224	12,36%
PASSIFS					
Banque Centrale et CCP	IV-1	1 303	1 578	(275)	-17,43%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	519 666	120 738	398 928	330,41%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	8 090 342	7 513 761	576 581	7,67%
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	118 657	129 818	(11 161)	-8,60%
Autres passifs	IV-5	334 259	317 030	17 229	5,43%
Total des passifs		9 064 227	8 082 925	981 302	12,14%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves		406 644	397 314	9 330	2,35%
Autres capitaux propres		3	3	-	-
Résultats reportés		42 998	609	42 389	6960,43%
Résultat de l'exercice		151 579	102 376	49 203	48,06%
Total des capitaux propres	V	771 224	670 302	100 922	15,06%
Total des capitaux propres et passifs		9 835 451	8 753 227	1 082 224	12,36%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2015

(en Milliers de dinars)

Note	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	1 354 767	1 306 342	48 425	3,71%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	537 529	524 665	12 864	2,45%
b- En faveur de la clientèle	817 238	781 677	35 561	4,55%
Crédits documentaires	593 193	367 963	225 230	61,21%
a- En faveur de la clientèle	530 553	315 525	215 028	68,15%
b- Autres	62 640	52 438	10 202	19,46%
Total des passifs éventuels	1 947 960	1 674 305	273 655	16,34%
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financements donnés	32 093	69 215	(37 122)	-53,63%
En faveur de la clientèle	32 093	69 215	(37 122)	-53,63%
Engagements sur titres	3 541	2 317	1 224	52,83%
a- Participations non libérées	3 441	2 315	1 126	48,64%
b- Titres à recevoir	100	2	98	4900,00%
Total des engagements donnés	35 634	71 532	(35 898)	-50,18%
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	2 310 585	2 350 461	(39 876)	-1,70%
Total des engagements reçus	2 310 585	2 350 461	(39 876)	-1,70%

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015

(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	474 434	454 188	20 246	4,46%
Commissions (en produits)	VII-1-2	131 808	109 954	21 854	19,88%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	103 626	107 558	(3 932)	-3,66%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	14 303	8 248	6 055	73,41%
Total des produits d'exploitation bancaire		724 171	679 948	44 223	6,50%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(190 811)	(187 491)	(3 320)	1,77%
Commissions encourues *	VII-2-2	(777)	(697)	(80)	11,48%
Total des charges d'exploitation bancaire *		(191 588)	(188 188)	(3 400)	1,81%
Produit Net Bancaire *		532 583	491 760	40 823	8,30%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(64 347)	(81 015)	16 668	-20,57%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	492	(6 823)	7 315	-107,21%
Autres produits d'exploitation	VII-5	8 105	7 068	1 037	14,67%
Frais de personnel	VII-6	(175 118)	(164 744)	(10 374)	6,30%
Charges générales d'exploitation *	VII-7	(61 864)	(56 125)	(5 739)	10,23%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(28 704)	(29 883)	1 179	-3,95%
Résultat d'exploitation		211 147	160 238	50 909	31,77%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	249	(3 892)	4 141	-106,40%
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(59 817)	(53 970)	(5 847)	10,83%
Résultat net de l'exercice		151 579	102 376	49 203	48,06%
Modification comptable affectant le résultat reporté		-	-	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		151 579	102 376	49 203	48,06%

* Chiffres de l'exercice 2014 retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (cf. Note II-7)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015
(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		719 318	674 992
Charges d'exploitation bancaire décaissées *		(185 879)	(183 414)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(108 912)	348 133
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(728 503)	(396 963)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		569 469	346 085
Titres de placement / Titres de transaction		70	470
Sommes versées au personnel et créiteurs divers *		(257 472)	(250 561)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 659	112 273
Impôts sur les sociétés		(61 874)	(57 206)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(48 124)	593 809
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		14 838	7 701
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(16 888)	(75 944)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(39 366)	(55 331)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(41 416)	(123 574)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(7 342)	47 059
Augmentation / diminution ressources spéciales		(7 527)	(7 752)
Dividendes versés		(51 000)	(42 500)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(65 869)	(3 193)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	12 459	41 571
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(142 950)	508 613
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 806 769	1 298 156
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IX-2	1 663 819	1 806 769

* Chiffres de l'exercice 2014 retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (cf. Note II-7)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 Décembre 2015

Note I – Respect des Normes Comptables Tunisiennes

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2015 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'année 2015 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2015 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2015 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2015 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2015 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2015 sont en revanche inclus dans le résultat de l'année 2015.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'année 2015 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2015 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2015 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2015 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2015 et un montant des produits réservés.

II-4. Les règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2015. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2015.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2015 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat de l'année 2015.

Les moins-values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2015. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2015.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2015, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21. Ces états comportent les données relatives à l'année 2015 et celles relatives à l'année 2014.

Toutefois, les données relatives à l'exercice 2014 sont retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité et ce, conformément aux dispositions de la NCT11 "Modifications comptables" (Cf. Note II-7);

II-7. Changement de présentation

Des frais de traitement des opérations monétiques d'un montant de 4 366 mD sont reclassés en 2014 du poste de l'état de résultat "commissions encourues" vers le poste "charges générales d'exploitation".

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2014 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
Commissions encourues	5 063	697
Charges générales d'exploitation	51 759	56 125
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>	192 554	188 188
<i>Produit Net Bancaire</i>	487 394	491 760
POSTES DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
Charges d'exploitation bancaire décaissées	187 780	183 414
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	246 195	250 561

Note III – Actif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 107 848 mD ou 26,22% en passant d'une période à une autre de 411 346 mD à 519 194 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Encaisses	77 555	70 871	6 684	9,43%
Avoirs chez la BCT	441 550	340 386	101 164	29,72%
Avoirs chez la CCP	89	89	-	-
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	519 194	411 346	107 848	26,22%

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 31 206 mD ou 4,03% en passant d'une période à une autre de 774 481 mD à 805 687 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires (a)	695 848	697 115	(1 267)	-0,18%
Créances sur les établissements financiers (b)	109 839	77 366	32 473	41,97%
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	805 687	774 481	31 206	4,03%

(a) La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 1 267 mD ou 0,18% qui est passé de 697 115 mD au 31/12/2014 à 695 848 mD au 31/12/2015 concerne les postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	171 612	338 643	(167 031)	-49,32%
Comptes de prêts du marché interbancaire	439 267	287 305	151 962	52,89%
Créances rattachées sur prêts	1 122	1 229	(107)	-8,71%
Comptes correspondants NOSTRI	69 586	44 979	24 607	54,71%
Comptes correspondants LORI	98	1 197	(1 099)	-91,81%
Créances rattachées sur comptes correspondants	3	1	2	200,00%
Valeurs non imputées	14 160	23 761	(9 601)	-40,41%
Total	695 848	697 115	(1 267)	-0,18%

(b) L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 32 473 mD ou 41,97% qui sont passées de 77 366 mD en Décembre 2014 à 109 839 mD en Décembre 2015 est due principalement à la hausse de nos concours en faveur des sociétés de Leasing. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Crédits à court et moyen terme accordés aux sociétés de leasing	108 473	76 398	32 075	41,98%
Créances et dettes rattachées	1 366	968	398	41,12%
Total	109 839	77 366	32 473	41,97%

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés. Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 5 920 745 mD en Décembre 2014 à 6 583 294 mD en Décembre 2015 enregistrant ainsi une hausse de 662 549 mD ou 11,19%. Il est ventilé comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	(1)	664 871	604 561	60 310	9,98%
Autres concours à la clientèle	(2)	6 280 331	5 664 957	615 374	10,86%
Crédits sur ressources spéciales	(3)	65 791	75 927	(10 136)	-13,35%
Total		7 010 993	6 345 445	665 548	10,49%
Provisions sur crédits à la clientèle		(308 265)	(322 047)	13 782	-4,28%
Agios réservés		(71 770)	(69 722)	(2 048)	2,94%
Provisions collectives		(47 664)	(32 931)	(14 733)	44,74%
Total Créances sur la clientèle		6 583 294	5 920 745	662 549	11,19%

(1) Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 60 310 mD ou 9,98% en passant de 604 561 mD en Décembre 2014 à 664 871 mD en Décembre 2015. Ces comptes sont ventilés comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes débiteurs courants		617 062	559 587	57 475	10,27%
Comptes débiteurs douteux	(a)	29 210	22 345	6 865	30,72%
Avances sur dépôts à terme		18 142	22 284	(4 142)	-18,59%
Créances rattachées sur comptes de la clientèle		457	345	112	32,46%
Total		664 871	604 561	60 310	9,98%

(a) Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 29 210 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Classe 2		6 612	6 134	478	7,79%
Classe 3		8 445	6 532	1 913	29,29%
Classe 4		14 153	9 679	4 474	46,22%
Total		29 210	22 345	6 865	30,72%

(2) Autres concours à la clientèle

Les autres concours à la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 615 374 mD ou 10,86% en passant de 5 664 957 mD en Décembre 2014 à 6 280 331 mD en Décembre 2015. Ces comptes sont ventilés comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Autres concours courants	(a)	5 794 880	5 171 351	623 529	12,06%
Autres concours douteux	(b)	485 451	493 606	(8 155)	-1,65%
Total		6 280 331	5 664 957	615 374	10,86%

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Crédits commerciaux et industriels		3 487 731	3 044 401	443 330	14,56%
Crédits immobiliers, promoteurs		125 731	137 641	(11 910)	-8,65%
Crédits immobiliers, acquéreurs		1 833 484	1 626 743	206 741	12,71%
Crédits agricoles		332 644	347 481	(14 837)	-4,27%
Total		5 779 590	5 156 266	623 324	12,09%
Valeurs non imputées		742	632	110	17,41%
Créances rattachées		27 510	24 839	2 671	10,75%
Intérêts perçus d'avance		(12 962)	(10 386)	(2 576)	24,80%
Total autres concours courants		5 794 880	5 171 351	623 529	12,06%

(b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 485 451 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Classe 2		30 534	25 198	5 336	21,18%
Classe 3		40 317	50 253	(9 936)	-19,77%
Classe 4		414 600	418 155	(3 555)	-0,85%
Total		485 451	493 606	(8 155)	-1,65%

(3) Crédits sur ressources spéciales

Les crédits sur ressources spéciales ont enregistré d'une période à une autre une diminution de 10 136 mD ou 13,35% en passant de 75 927 mD en Décembre 2014 à 65 791 mD en Décembre 2015. Ces comptes sont ventilés comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Crédits sur ressources spéciales courants		47 644	57 212	(9 568)	-16,72%
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales		331	408	(77)	-18,87%
Crédits sur ressources spéciales douteux (a)		17 816	18 307	(491)	-2,68%
Total		65 791	75 927	(10 136)	-13,35%

(a) Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux, s'élevant à 17 816 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Classe 2	87	238	(151)	-63,45%
Classe 3	13	3 087	(3 074)	-99,58%
Classe 4	17 716	14 982	2 734	18,25%
Total	17 816	18 307	(491)	-2,68%

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

(i) Créances courantes

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Créances courantes hors engagements par signature	6 462 443	5 795 353	667 090	11,51%
Valeurs non imputées	742	632	110	17,41%
Créances rattachées	28 298	25 592	2 706	10,57%
Intérêts perçus d'avance	(12 962)	(10 386)	(2 576)	24,80%
Total	6 478 521	5 811 191	667 330	11,48%
Engagements par signature courants	1 324 238	1 079 720	244 518	22,65%
Total	7 802 759	6 890 911	911 848	13,23%

(ii) Créances douteuses brutes

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Créances douteuses hors engagements par signature	532 477	534 258	(1 781)	-0,33%
Engagements par signature douteux	23 553	17 481	6 072	34,73%
Total	556 030	551 739	4 291	0,78%

Le montant brut des créances douteuses, s'élevant à 556 030 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Classe 2	37 776	31 843	5 933	18,63%
Classe 3	49 643	60 468	(10 825)	-17,90%
Classe 4	468 611	459 428	9 183	2,00%
Total	556 030	551 739	4 291	0,78%

Les provisions et agios réservés couvrant les créances classées du bilan qui ont été constituées pour un montant de 367 054 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 13 674 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 380 728 mD ventilés comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Agios réservés sur créances classées	61 459	60 562	897	1,48%
Provisions pour créances classées du Bilan	305 595	319 377	(13 782)	-4,32%
Provisions sur engagements hors bilan	13 674	10 964	2 710	24,72%
Total	380 728	390 903	(10 175)	-2,60%

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 60 645 mD ventilés comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Agios réservés sur créances non classées	10 311	9 160	1 151	12,57%
Provision collective	47 664	32 931	14 733	44,74%
Autres provisions	2 670	2 670	-	-
Total	60 645	44 761	15 884	35,49%

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

III-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 872 178 mD à 1 101 495 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 229 317 mD ou 26,29%.

Cette variation provient d'une augmentation du volume des titres de transactions de 229 838 mD ou 26,46% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 521 mD ou 14,69%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

(1) Titres de transaction

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Bons de trésor assimilables	1 551 832	1 340 912	210 920	15,73%
Bons de trésor à court terme	15 617	19 500	(3 883)	-19,91%
Bons de trésor zéro coupon	23 700	23 000	700	3,04%
Sous-total des titres de transaction en principal	1 591 149	1 383 412	207 737	15,02%
Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	17 813	16 693	1 120	6,71%
Total	1 608 962	1 400 105	208 857	14,92%

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2015 comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
1) Titres gardés en portefeuille de la banque				
Bons de trésor assimilables	1 056 771	828 463	228 308	27,56%
Bons de trésor à court terme	3	733	(730)	-99,59%
Bons de trésor zéro coupons	21 127	19 827	1 300	6,56%
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	20 569	19 609	960	4,90%
Total des titres gardés en portefeuille	1 098 470	868 632	229 838	26,46%

2) Titres cédés à la clientèle				
Client : Bons de trésor assimilables	492 305	509 533	(17 228)	-3,38%
Client : Bons de trésor à court terme	15 614	18 767	(3 153)	-16,80%
Client : Bons de trésor zéro coupons	2 573	3 173	(600)	-18,91%
Total des titres cédés à la clientèle	510 492	531 473	(20 981)	-3,95%
Total Général	1 608 962	1 400 105	208 857	14,92%

(2) Titres de placement

Les titres de placement qui sont composés principalement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des titres SICAV sont passés de 3 546 mD au 31/12/2014 à 3 025 mD au 31/12/2015 enregistrant une diminution de 521 mD ou 14,69%.

La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations. Elle s'explique comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Obligations émises par les sociétés privées	-	70	(70)	-100,00%
Titres SICAV	2 303	2 303	-	0,00%
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	708	1 150	(442)	-38,43%
Créances et dettes rattachées	14	23	(9)	-39,13%
Total	3 025	3 546	(521)	-14,69%

III-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 305 288 mD en Décembre 2014 à 321 388 mD en Décembre 2015, soit une augmentation de 16 100 mD ou 5,27%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	357 159	340 688	16 471	4,83%
Créances rattachés sur titres d'investissements	5 714	6 705	(991)	-14,78%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(41 485)	(42 105)	620	-1,47%
Total Portefeuille d'investissement	321 388	305 288	16 100	5,27%

Cette augmentation se détaille comme suit :

	31/12/2015
Nouvelles participations ou libérations	25 950
Cession sur titres de participation	(7 329)
Remboursement des emprunts nationaux	(334)
Libération des fonds gérés	2 001
Rétrocession sur fonds gérés	(3 577)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(2 396)
Reprise de provisions sur titres d'investissement	3 306
Intérêts réservés sur fonds gérés	(212)
Intérêts réservés sur portage	(78)
Remboursement des parts subordonnés FCC	(241)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	(990)
Total	16 100

Libellés	Titres d'investissement	Titres de participation et titres en portage	Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	Fonds gérés	Total
Encours brut au 31/12/2014 hors créances rattachées	47 157	71 806	127 099	94 626	340 688
Libérations effectuées au cours de l'année 2015	-	1 725	24 225	2 001	27 951
Cessions, liquidations ou remboursements effectués au cours de l'année 2015	(575)	(7 329)	-	(3 576)	(11 480)
Reclassements	-	770	(770)	-	-
Encours brut au 31/12/2015 hors créances rattachées	46 582	66 972	150 554	93 051	357 159
Créances rattachées sur titres de participation et portage	1 465	3 268	-	981	5 714
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(13 693)	(26 289)	(1 503)	(41 485)
Total portefeuille d'investissements	48 047	56 547	124 265	92 529	321 388

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisation	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	3 ans	33,33%
Licences	3 ans	33,33%
Fonds de commerce	20 ans	5%
Immobilisations corporelles		
Bâtiments	20 et 40 ans	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10 ans	10%
Equipements de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10 ans	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 7 264 mD ou 3,41 % en passant de 212 814 mD au 31/12/2014 à 220 078 mD au 31/12/2015.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	62 663	60 162	2 501	4,16%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(39 465)	(32 407)	(7 058)	21,78%
Immobilisations corporelles	325 705	265 771	59 934	22,55%
Amortissements des immobilisations corporelles	(149 028)	(136 251)	(12 777)	9,38%
Immobilisations en cours et avances	20 203	55 539	(35 336)	-63,62%
Total Valeurs immobilisées	220 078	212 814	7 264	3,41%

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

	31/12/2014	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Reclassements	31/12/2015
Licence	16 950	1 351	-	495	18 796
Logiciels informatiques	39 126	195	-	460	39 781
Fonds de commerce et droit au bail	4 086	-	-	-	4 086
Total Immobilisations incorporelles	60 162	1 546	-	955	62 663
Terrains	38 401	23	(38)	1 317	39 703
Constructions	64 988	1 135	-	39 866	105 989
Agencement, aménagement des constructions	68 394	2 753	(93)	3 793	74 847
Immeubles en attente d'affectation	247	-	(83)	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	351	-	(11)	-	340
Mobilier de bureaux	10 521	87	(3)	3 845	14 450
Matériel informatique	37 068	2 772	(670)	1 236	40 406
Matériel de transport	1 721	-	(394)	-	1 327
Constructions non affectés aux activités professionnelles	2 048	-	(32)	-	2 016
Installations générales des constructions	6 547	-	-	706	7 253
Matériel d'exploitation bancaire	15 529	2 150	-	843	18 522
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	32	2	-	-	34
Equipements de bureaux	11 336	112	(62)	129	11 515
Agencement des équipements de bureaux	1 683	66	-	-	1 749
Agencement du mobilier de bureaux	6 905	249	(1)	237	7 390
Total Immobilisations corporelles	265 771	9 349	(1 387)	51 972	325 705
Travaux en cours	54 264	17 836	-	(52 927)	19 173
Avances sur immobilisations en cours	1 275	-	(245)	-	1 030
Total Brut des valeurs immobilisées	381 472	28 731	(1 632)	-	408 571

	Amort. Cumulé 31/12/2014	Dotation	Régularisation Cession et mise en rebus	Amort. Cumulé 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
Licence	(11 655)	(2 067)	-	(13 722)	5 074
Logiciels informatiques	(18 696)	(4 787)	-	(23 483)	16 298
Fonds de commerce et droit au bail	(2 056)	(204)	-	(2 260)	1 826
Total Immobilisations incorporelles	(32 407)	(7 058)	-	(39 465)	23 198
Terrains	-	-	-	-	39 703
Constructions	(27 461)	(2 685)	-	(30 146)	75 843
Agencement, aménagement des constructions	(44 558)	(3 661)	93	(48 126)	26 721
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(276)	(18)	11	(283)	57
Mobilier de bureaux	(7 395)	(780)	3	(8 172)	6 278
Matériel informatique	(25 038)	(3 689)	666	(28 061)	12 345
Matériel de transport	(1 143)	(155)	395	(903)	424
Constructions non affectés aux activités professionnelles	(367)	(263)	24	(606)	1 410
Installations générales des constructions	(6 074)	(58)	-	(6 132)	1 121
Matériel d'exploitation bancaire	(10 473)	(1 486)	-	(11 959)	6 563
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(13)	(3)	-	(16)	18
Equipements de bureaux	(7 870)	(695)	51	(8 514)	3 001
Agencement des équipements de bureaux	(1 204)	(57)	-	(1 261)	488
Agencement du mobilier de bureaux	(4 220)	(471)	1	(4 690)	2 700
Total Immobilisations corporelles	(136 092)	(14 021)	1 244	(148 869)	176 836
Travaux en cours	-	-	-	-	19 173
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	1 030
Prov. Autres immobilisations corporelles	(159)	-	-	(159)	(159)
Total Brut des valeurs immobilisées	(168 658)	(21 079)	1 244	(188 493)	220 078

III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 256 375 mD en Décembre 2014 à 284 315 mD en Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 27 940 mD ou 10,9%. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes de régularisation	59 699	57 818	1 881	3,25%
Autres comptes d'actifs	224 616	198 557	26 059	13,12%
Total Autres actifs	284 315	256 375	27 940	10,90%

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2014 et Décembre 2015, un accroissement de 1 082 224 mD ou 12,36%, en passant de 8 753 227 mD à 9 835 451 mD.

NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 1 578 mD à 1 303 mD, soit une diminution de 275 mD ou 17,43%.

Cette variation est due principalement à une diminution des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 114 mD ou 8,13% et à une diminution du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 167 mD en Décembre 2015. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	1 288	1 402	(114)	-8,13%
Comptes BCT en devises	7	174	(167)	-95,98%
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	8	2	6	300%
Total Banque Centrale et CCP	1 303	1 578	(275)	-17,43%

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 120 738 mD à 519 666 mD, soit une augmentation de 398 928 mD ou 330,41%. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (a)	516 818	118 360	398 458	336,65%
Dépôts des établissements financiers (b)	2 848	2 378	470	19,76%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	519 666	120 738	398 928	330,41%

Cette variation est expliquée par :

- (a) Une augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 398 458 mD ou 336,65%, qui sont passés de 118 360 mD en Décembre 2014 à 516 818 mD en Décembre 2015.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	355 000	-	355 000	100%
Emprunt en dinars auprès des banques	49 500	-	49 500	100%
Dépôts des correspondants Banquiers	34 372	28 384	5 988	21,10%
Autres sommes dues	77 810	89 973	(12 163)	-13,52%
Dettes rattachées	136	3	133	4433,33%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	516 818	118 360	398 458	336,65%

- (b) Une augmentation des dépôts des établissements financiers de 470 mD ou 19,76%, qui sont passés de 2 378 mD en Décembre 2014 à 2 848 mD en Décembre 2015. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 576 581 mD ou 7,67%, en passant de 7 513 761 mD en Décembre 2014 à 8 090 342 mD en Décembre 2015. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dépôts à vue	3 946 818	3 676 721	270 097	7,35%
Dépôts d'épargne	1 972 713	1 808 710	164 003	9,07%
Comptes à échéance	1 260 403	1 089 130	171 273	15,73%
Bons à échéance	303 088	347 143	(44 055)	-12,69%
Certificats de dépôts marchés monétaire	256 500	261 500	(5 000)	-1,91%
Dettes rattachées	29 973	23 957	6 016	25,11%
Autres sommes dues	320 847	306 600	14 247	4,65%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	8 090 342	7 513 761	576 581	7,67%

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une diminution de 11 161 mD ou 8,6%, en passant de 129 818 mD en Décembre 2014 à 118 657 mD en Décembre 2015. Cette diminution provient des postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	61 706	68 978	(7 272)	-10,54%
Dettes rattachés sur ressources spéciales	348	319	29	9,09%
Fonds publics et organismes extérieurs	10 131	10 389	(258)	-2,48%
Total fonds publics et des organismes extérieurs	72 185	79 686	(7 501)	-9,41%
Emprunts subordonnés	46 350	50 000	(3 650)	-7,30%
Dettes rattachés aux emprunts	122	132	(10)	-7,58%
Total Emprunts et ressources spéciales	118 657	129 818	(11 161)	-8,60%

Ce poste est composé principalement de :

- * De l'emprunt subordonné BIAT 2014: Cet emprunt subordonné a été mis en place en Décembre 2014 pour un montant de 50 000 md.

Les dettes rattachées à cet emprunt s'élève au 31/12/2015 à 122 mD. Cet emprunt subordonné, qui est pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, sert notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.

- * Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle.

Ces fonds ont enregistré une baisse de 7 501 mD ou 9,41 % en passant de 79 686 mD en Décembre 2014 à 72 185 mD en Décembre 2015.

Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensés par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est détaillée comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Ressources	Remb	Solde au 31/12/2015
AFD	23 307	86	(3 492)	19 901
BEI	12 570	-	(3 272)	9 298
BIRD	8 685	-	-	8 685
CFD	4 563	73	(114)	4 522

ESPAGNOLE	1 260	1 281	(266)	2 275
FDCI	841	4	(87)	758
FNG	1 719	-	(75)	1 644
FONAPRA	5 420	529	(610)	5 339
FOPRODI	2 347	44	(49)	2 342
FOSDA FOSEP	189	-	-	189
ITL	9 242	3 324	(3 147)	9 419
KFW	7 718	-	(1 306)	6 412
PROPARCO	1 056	-	(332)	724
TAAHIL	450	-	(122)	328
Dettes rattachées	319	30	-	349
TOTAL	79 686	5 371	(12 872)	72 185

IV-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 317 030 mD au 31 Décembre 2014 à 334 259 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 17 229 mD ou 5,43%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Provisions pour passifs et charges	(1)	112 331	101 993	10 338	10,14%
Comptes d'attente et de régularisation	(2)	159 443	152 382	7 061	4,63%
Autres comptes	(3)	62 485	62 655	(170)	-0,27%
Total Autres passifs		334 259	317 030	17 229	5,43%

(1) Provisions pour passifs et charges

Les provisions pour passifs et charges sont passés entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 101 993 mD à 112 331 mD, soit une augmentation de 10 338 mD, ou 10,14%.

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Provisions pour risques d'exploitation		98 657	91 029	7 628	8,38%
Provisions sur engagements hors bilan		13 674	10 964	2 710	24,72%
Total Provisions pour passifs et charges		112 331	101 993	10 338	10,14%

(2) Comptes d'attente et de régularisation

Les comptes d'attente et de régularisation sont passés entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 152 382 mD à 159 443 mD, soit une augmentation de 7 061 mD, ou 4,63%.

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Autres produits constatés d'avance		6 038	5 762	276	4,79%
Charges à payer		60 265	62 885	(2 620)	-4,17%
Comptes d'attente à régulariser		89 070	83 735	5 335	6,37%
Compte ajustement en devises		4 070	-	4 070	100%
Total Comptes d'attente et de régularisation		159 443	152 382	7 061	4,63%

(3) Autres comptes

Les autres comptes sont passés entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 62 655 mD à 62 485 mD, soit une diminution de 170 mD, ou 0,27%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Etat, impôts et taxes	28 890	30 542	(1 652)	-5,41%
Comptes de retenues	25 333	25 559	(226)	-0,89%
Autres créiteurs divers	8 262	6 554	1 708	26,06%
Total Autres comptes	62 485	62 655	(170)	-0,27%

NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 670 302 mD à 771 224 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 100 922 mD ou 15,06%.

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2014 à l'exercice 2015.

	Capital Social	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2013	170 000	367 215	9	(34 779)	107 658	610 103
Affectation du résultat	-	22 566	-	35 388	(57 954)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	(42 500)	(42 500)
Fonds social	-	7 533	-	-	(7 204)	329
Autres capitaux propres	-	-	(6)	-	-	(6)
Résultat net de l'exercice 2014	-	-	-	-	102 376	102 376
Solde au 31/12/2014	170 000	397 314	3	609	102 376	670 302
Affectation du résultat	-	28 749	-	42 989	(71 738)	-
Dividendes distribués	-	(30 000)	-	(600)	(20 400)	(51 000)
Fonds social	-	10 581	-	-	(10 238)	343
Résultat net de l'exercice 2015	-	-	-	-	151 579	151 579
Solde au 31/12/2015	170 000	406 644	3	42 998	151 579	771 224

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2015 à 275 760 md et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	111 760 md
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	97 954 md
Autres réserves :	66 037 md
Report à nouveau :	9 md

NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31/12/2015 s'élèvent à 512 087 mD.

3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31/12/2015 à 8 mD.

4) Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31/12/2015 totalisent 257 177 mD.

NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 679 948 mD au 31 Décembre 2014 à 724 171 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 44 223 mD ou 6,5%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 454 188 mD au 31/12/2014 à 474 434 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 20 246 mD ou 4,46%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	162	85	77	90,59%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	5 327	4 344	983	22,63%
Intérêts sur crédits à la clientèle	381 045	360 980	20 065	5,56%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	62 295	61 030	1 265	2,07%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	19 464	18 937	527	2,78%
Autres intérêts et revenus assimilés	6 141	8 812	(2 671)	-30,31%
Total Intérêts et revenus assimilés	474 434	454 188	20 246	4,46%

VII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 109 954 mD au 31/12/2014 à 131 808 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 21 854 mD ou 19,88%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Commission sur opérations de change	4 368	4 111	257	6,25%
Commission sur engagements de financement	31 700	23 076	8 624	37,37%
Commission sur engagement de garantie	6 164	5 997	167	2,78%
Commission sur prestations de services financiers	36 865	31 543	5 322	16,87%
Commissions sur autres opérations bancaires	52 711	45 227	7 484	16,55%
Total Commissions (en produits)	131 808	109 954	21 854	19,88%

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 103 626 mD au 31/12/2015 contre 107 558 mD au 31/12/2014, soit une diminution de 3 932 mD ou 3,66%.

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	53 456	53 794	(338)	-0,63%
Revenus sur titres de placement	(b)	123	165	(42)	-25,45%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	50 047	53 599	(3 552)	-6,63%
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		103 626	107 558	(3 932)	-3,66%

Cette diminution est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 53 794 mD à 53 456 mD, soit une diminution de 338 mD, ou 0,63%. Ces produits sont détaillés comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts des titres de transaction		51 203	51 593	(390)	-0,76%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement		2 253	2 201	52	2,36%
Total Revenus des titres de transaction		53 456	53 794	(338)	-0,63%

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations et des revenus des parts prioritaires des FCC, ont enregistré une diminution de 42 mD ou 25,45%, en passant d'une période à une autre de 165 mD à 123 mD.

		31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts des obligations		1	28	(27)	-96,43%
Revenus des fonds communs de créances		122	137	(15)	-10,95%
Total Revenus sur titres de placement		123	165	(42)	-25,45%

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 53 599 mD au 31/12/2014 à 50 047 mD au 31/12/2015 enregistrant une diminution de 3 552 mD ou 6,63%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 6 055 mD ou 73,41% en passant d'une période à une autre de 8 248 mD à 14 303 mD.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	4 041	2 834	1 207	42,59%
Revenus des parts dans les entreprises liées	9 628	4 732	4 896	103,47%
Revenus des titres participation	634	682	(48)	-7,04%
Total Revenus du portefeuille d'investissement	14 303	8 248	6 055	73,41%

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 188 188 mD au 31 Décembre 2014 (solde retraité) à 191 588 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 3 400 mD ou 1,81%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 187 491 mD au 31/12/2014 à 190 811 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 3 320 mD ou 1,77%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	542	470	72	15,32%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	971	1 389	(418)	-30,09%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	169 819	153 438	16 381	10,68%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	3 682	391	3 291	841,69%
Intérêts sur ressources spéciales	2 318	2 601	(283)	-10,88%
Autres intérêts et charges	13 479	29 202	(15 723)	-53,84%
Total Intérêts encourus et charges assimilées	190 811	187 491	3 320	1,77%

VII-2-2. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 697 mD au 31/12/2014 (solde retraité) à 777 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 80 mD ou 11,48%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	715	568	147	25,88%
Commissions sur autres opérations	62	129	(67)	-51,94%
Total Commissions encourues	777	697	80	11,48%

VII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 une dotation nette de 64 347 mD ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotations aux provisions sur créances de la clientèle	(79 729)	(82 447)	2 718	-3,30%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(11 333)	(28 349)	17 016	-60,02%
Total des dotations	(91 062)	(110 796)	19 734	-17,81%

Pertes sur créances	(51 414)	(100 364)	48 950	-48,77%
Total des dotations et des pertes sur créances	(142 476)	(211 160)	68 684	-32,53%
Reprises de provisions sur créances de la clientèle	76 068	128 455	(52 387)	-40,78%
Reprises de provisions pour pertes et charges	1 983	1 442	541	37,52%
Total des reprises	78 051	129 897	(51 846)	-39,91%
Récupérations créances passées en perte	78	248	(170)	-68,55%
Total des reprises et des récupérations sur créances	78 129	130 145	(52 016)	-39,97%
Solde	(64 347)	(81 015)	16 668	-20,57%

VII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un solde en gain de 492 mD ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotations aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(597)	(1 834)	1 237	-67,45%
Dotations aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	(1 799)	(5 356)	3 557	-66,41%
Total des dotations	(2 396)	(7 190)	4 794	-66,68%
Charges et pertes sur titres	(907)	(977)	70	-7,16%
Total des dotations et des pertes sur créances	(3 303)	(8 167)	4 864	-59,56%
Reprises de provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	3 306	1 344	1 962	145,98%
Plus-value de cession des titres de participation	489	-	489	-
Total des reprises	3 795	1 344	2 451	182,37%
Total des reprises et des récupérations sur créances	3 795	1 344	2 451	182,37%
Solde	492	(6 823)	7 315	-107,21%

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 7 068 mD à 8 105 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 1 037 mD ou 14,67%.

VII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 164 744 mD à 175 118 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 10 374 mD ou 6,3%.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 5 739 mD enregistrée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 2 080 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 3 659 mD.

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un montant de 28 704 mD ventilés comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 058	6 696	362	5,41%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	14 021	14 124	(103)	-0,73%
Dotations aux amortissements des charges reportées	7 625	9 069	(1 444)	-15,92%
Régularisation des amortissements	-	(6)	6	-100,00%
Total Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	28 704	29 883	(1 179)	-3,95%

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est un gain de 249mD provient des plus-values de cession d'immobilisations pour 454 mD par des moins-values sur cession d'immobilisation pour 17 mD et des autres pertes pour 188 mD.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Moins-values de cession d'immobilisations	(17)	(16)	(1)	6,25%
Autres pertes ordinaires	(188)	(4 062)	3 874	-95,37%
Plus-value de cession d'immobilisations	454	186	268	144,09%
Total	249	(3 892)	4 141	-106,40%

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un montant de 59 817 mD contre 53 970 mD au 31/12/2014, soit une augmentation de 5 847 mD ou 10,83%.

NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2015 à 474 422 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

Note IX – Etat de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2015 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 12 459 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2015
Produits d'exploitation bancaire	17
Prêts et avances accordés à la clientèle	11 500
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(3)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	945
Variation nette	12 459

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

La trésorerie de la Banque est passée de 1 806 769 mD au 31/12/2014 à 1 663 819 mD au 31/12/2015, enregistrant une diminution de 142 950 mD ou 7,91%. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Liquidités en TND				
Caisse dinars	75 726	70 573	5 153	7,30%
Correspondants débiteurs	17 712	41 545	(23 833)	-57,37%
Correspondants créditeurs	(1 288)	(1 401)	113	-8,07%
Equivalents de liquidités débiteurs	3 429	2 302	1 127	48,96%
Equivalents de liquidités créditeurs	(288)	(308)	20	-6,49%
Total des liquidités en TND	95 291	112 711	(17 420)	-15,46%
Liquidités en devises				
Caisse en devise	13 847	16 054	(2 207)	-13,75%
Correspondants débiteurs	481 604	329 451	152 153	46,18%
Correspondants créditeurs	(34 378)	(28 558)	(5 820)	20,38%
Placements en devises	402 550	494 926	(92 376)	-18,66%
Total des liquidités en devises	863 623	811 873	51 750	6,37%
Titres de transactions	1 109 405	882 185	227 220	25,76%
Emprunt dinars	(404 500)	-	(404 500)	-
Liquidités et équivalents de liquidités	1 663 819	1 806 769	(142 950)	-7,91%

Note X – Transactions avec les parties liées

1) La BIAT a conclu, en 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux résumés dans le tableau ci-après.

En Avril 2010, La SICAV TRESOR a été approchée par la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt de 2003.

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV TRESOR	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net
	01/04/2010		0,35% TTC de l'actif net à partir du 01/04/2010.
SICAV OPPORTUNITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,3% TTC de l'actif net
SICAV PROSPERITY	08/03/2003	5 ans renouvelables	0,2% TTC de l'actif net

2) La BIAT a conclu, en 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients.

Aucune commission n'est due par les SICAV à la BIAT au titre de ce service.

3) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont détaillées ainsi :

	Début de la convention	Durée de la convention	Rémunérations BIAT
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	13/10/2009	1 an renouvelable	0,1% TTC de l'actif net Minimum : 5.000D HT Maximum : 20.000 HT

4) La BIAT a conclu, en 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.

5) La BIAT a conclu, en 2004, une convention ayant pour objet l'assistance et le conseil au profit de la « BIAT CAPITAL RISQUE ». Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de D : 50.000 TTC.

6) La BIAT a conclu avec la « BIAT CAPITAL RISQUE » des conventions de gestion de fonds à capital risque. Le montant des fonds gérés, est libéré en totalité, par la BIAT, et se détaille, comme suit :

Année	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rendements des montants disponibles non encore utilisés revenant à la BIAT	Rémunération SICAR AVENIR : commission de gestion à payer par la BIAT
2006	5.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	1% l'an en HT sur le montant initial du fonds, passé la durée de 5ans, 1% sur l'encours du fonds.
2007	9.000.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2008	14.250.000	TMM+0.5%	TMM-1%	Idem
2009	3.000.000	Meilleur rendement possible	TMM-1%	Idem

Par ailleurs, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé d'autres conventions/ mandats de gestion de fonds gérés dont les conditions de rémunérations sont résumées ainsi :

Date de signature	Montant du Fonds géré libéré	Rendement des participations revenant à la BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL RISQUE : commission de gestion à payer par la BIAT
Décembre 2010* (révisée par un avenant en Mai 2011)	10.000.000	Meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	0.5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage. 1.75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7ème année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours. 1% par an en HT sur les montants investis, entre la fin de la 7ème année et la 10ème année. D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si elle atteint un rendement supérieur au TMM moyen de la période.
Avril 2011	10.000.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Décembre 2011	12.000.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Mars 2013	10.500.000	Idem	Idem convention signée en Décembre 2010
Mai 2013	8.853.000	Idem	0.5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.
Janvier 2014	11.671.000	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	0.5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.

Mars 2014	2.000.000 (DT) deux millions de Dinars	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	0.5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage. 1.75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7ème année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours du fonds. 1% par an en HT sur l'encours du fonds, entre la fin de la 7ème année et la 10ème année. D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.
Juin 2015	2.001.000 (DT) deux millions mille de Dinars	Meilleur rendement possible sur les participations et ce jusqu'au remboursement total de ce dernier à la BIAT.	0.5% par an en HT sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage. 1.75% par an en HT sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7ème année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours du fonds. 1% par an en HT sur l'encours du fonds, entre la fin de la 7ème année et la 10ème année. D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu en 2015 entre la BIAT et la société BIAT CAPITAL RISQUE en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la BIAT CAPITAL RISQUE.

- 7) Ainsi, les dépenses directes engagées par la BIAT CAPITAL RISQUE à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.
- 8) La BIAT a conclu, en 2004, avec la « FPG » la Financière de Placement et de Gestion nouvellement nommée « BIAT CAPITAL » une convention de collecte d'ordres en bourse.

Cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse	50% à la BIAT	50% à la « BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL »		100% à la « BIAT CAPITAL »
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT	100% à la BIAT.	

9) La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

10) La BIAT a conclu, en 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.650.046 DT réparti comme suit :

Année	Parts substantielles (en Dt)	Parts résiduelles (en Dt)	Total (en Dt)
2015	131 335	1 518 711	1 650 046

La BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Et une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul en sa qualité de recouvreur.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 25.688 dinars HTVA.

11) La BIAT a conclu, en 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2015, à 3.044.741 DT réparti comme suit :

Année	Parts catégorie P2 (en Dt)	Parts catégorie P3 (en Dt)	Parts substantielles (en Dt)	Parts résiduelles (en Dt)	Total (en Dt)
2015		708 234	833 217	1 503 290	3 044 741

La BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. Et une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul en sa qualité de recouvreur.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 43.432 dinars HTVA.

12) La BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT au titre de cette convention, est fixée annuellement à 20.000 DT hors taxe.

13) La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT »- par l'intermédiaire de la protectrice- la charge supportée, en 2015 est égale à :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en D)
Assurance de responsabilité civile	54 183
Assurance Contre les accidents corporels	16 842
Assurance vie « protection familiale »	143 050
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	1 086 545
Assurance « vol global banque »	209 451
Assurance contre le vol et la perte des cartes	392 900
Assurance « incendie et garanties annexes »	546 733
Assurance de la flotte automobile	56 242
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33 170
Assurance Pack Safir et Silver	782 755
ASSURANCE CARTE BIAT TRAVEL	55 657
ASSURANCE PROTEC ACHAT	104 262
ASSURANCE ASSISTANCE VOYAGE CARTE PLATIN	2 813
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	8 828 652
Assurance vie (AFEK)(*)	1 971 611

(*) LA BIAT a signé en 2012, avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents »

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement à l'adhérent lui-même ou à ses descendants d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

14) La BIAT a conclu en 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur.

En contrepartie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

15) La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2015, s'élève à : 32 408 DT HT.

16) La BIAT a conclu, en 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, détaillé ainsi :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/1/2010	2 ans renouvelables	47.000 HT	5%

17) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	63.000 HT*	5%

*Le loyer annuel a été révisé en 2011 (avenant) suite à la réduction de la surface louée.

18) La BIAT a conclu, en 2009, avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment sis au boulevard principal des Berges du Lac 1.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/10/2009	2 ans renouvelables	83.250 HT	5%

A partir du mois de Mai 2012, un avenant a été signé portant modification sur la superficie et le montant du loyer par conséquence, comme suit :

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
avenant	01/05/2012	2 ans renouvelables	55.200 HT	5%

19) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie en vertu de laquelle elle donne en location la totalité du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à l'avenue Habib Bourguiba au Kram.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/04/2010	3 ans renouvelables	30.804 HT	5% à partir de la deuxième année

20) La BIAT a conclu, en 2010, une convention avec la Société Orange Tunisie, en vertu de laquelle, la BIAT donne en location, la totalité d'un local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef bey à BIZERTE.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2010	3 ans renouvelables	31.725 HT	5%

21) La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié sur la parcelle « DIAR EL Ons ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 30 Avril 2014.

Elle est consentie et acceptée moyennant un loyer déterminé ainsi :

- Pour la période du 1 Janvier 2010 au 30 Avril 2010 : six mille quarante et un dinar 666 millimes (TND 6.041,666 HT),
- Pour la période du 1 Mai 2010 au 30 Avril 2011 : dix-neuf mille neuf cent trente-sept dinars cinq cent millimes (TND 19.937,500HT)
- Pour la période du 1 Mai 2011 au 30 Avril 2012 : vingt et un mille trois cent quatre-vingt-sept dinars cinq cent millimes (TND 21.387,500HT)

Une majoration annuelle de 5% sera appliquée à partir du 1 er Mai 2012.

A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la période commençant le 01/05/2014 et finissant le 30/04/2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 01/05/2014 au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente

A ce titre, la charge de l'année 2015 est égale à 29 250 TND.

22) La BIAT a conclu, en 2011, avec trois de ses filiales des conventions d'assistance comptable et administrative, ces filiales sont les suivantes :

- La société SICAF BIAT ;
- La société SGP ;
- La société TAAMIR ;

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale un montant annuel de 19.800DT HT révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la BIAT.

23) La BIAT a conclu, en 2011, avec la société «BIAT CAPITAL» un contrat de location d'un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 Dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

24) En 2012, la BIAT et la BIAT CAPITAL se sont réunies pour créer trois fonds communs de placement en valeurs mobilières. Ces fonds se détaillent comme suit :

.FCP	Structure du portefeuille	Montant initial du FCP
PRUDENCE	<p>Une proportion maximale de 30% en actions cotées.</p> <p>Une proportion minimale de 45% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie.</p> <p>Max 5% en OPCVM</p> <p>20% en liquidités et quasi liquidités.</p>	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)
EQUILIBRE	<p>Entre 40% et 60% en actions cotées.</p> <p>Entre 20% et 40% en obligations, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie.</p> <p>Max 5% en OPCVM</p> <p>20% en liquidités et quasi liquidités.</p>	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)
CROISSANCE	<p>Entre 60% et 80% en actions cotées.</p> <p>Entre 0 et 20% en obligations BTA, BTCT, certificats de dépôt et billet de trésorerie.</p> <p>Max 5% en OPCVM</p> <p>20% en liquidités et quasi liquidités.</p>	100.000 dinars répartis en 1.000 parts de 100 de chacune. (BIAT CAPITAL)

Par ailleurs, la BIAT a signé avec la BIAT CAPITAL des conventions de dépôt et de gestion relatifs à chaque FCP.

En rémunération de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0.1% HT de l'actif net de chaque FCP avec un minimum de deux mille dinars hors taxe par an et un maximum de cinquante mille dinars hors taxe par an.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération annuelle de 0.2% HT sera prélevée sur l'actif net de chaque FCP au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu en faveur de BIAT CAPITAL et de la BIAT en leurs qualités de distributeurs des parts du FCP au prorata de leur distribution.

25) La BIAT a conclu, avec la société TUNISIE TITRISATION un contrat de location d'un local constitué d'un espace au premier étage d'une superficie de 19m² outre les parties communes d'une surface de 8m² ainsi qu'une place de parking situé au sous-sol, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis sur le grand boulevard principal des Berges du Lac.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 décembre 2011 et finissant le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille Cinquante Dinars (4.050 Dinars) Hors TVA, payable trimestriellement et d'avance soit mille douze Dinars cinq cent millimes (1.012,500 Dinars) Hors TVA, par trimestre.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

26) La BIAT, dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les charges engagées par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014. A ce titre, le montant de cette mise à disposition, pour l'année 2015 s'élève à 94.577 DT HT.

Une convention a été conclue en Novembre 2015 entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle la SOPIAT met à la disposition de la BIAT deux techniciens pour le suivi des intervenants de l'entretien de la 2^{ème} phase du siège social de la Banque.

En contrepartie des services rendus, la SOPIAT facture des honoraires comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises des deux techniciens avec une marge de 10%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée aux intéressés.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 7.848 dinars.

27) La BIAT a loué à la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement (CIAR) un bureau N°109 d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, route touristique Khezama, Sousse.

La présente location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2012 et finissant le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer annuel est de Deux Mille Quatre Cent Soixante Sept Dinars Cinq Cent Millimes H.TVA (TND: 2.467,500 H.TVA), payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

28) La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT »

Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS ».

La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.

29) La société filiale « GOLF SOUSSE MONASTIR » a conclu avec la BIAT une opération de dation en paiement au vu de laquelle elle a cédé des immeubles sis à la zone touristique de Monastir pour une valeur de 22.600.000DT HT et ce à l'égard de la créance de la BIAT en principal et intérêts arrêtée à la date du 30/09/2013 à la somme de 20.620.988DT.

Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la GSM, en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de deux cent mille dinars hors TVA (200.000 DT HT) par an payable d'avance trimestriellement. (*)
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.

Min Chiffre d'affaires	Max chiffre d'affaires	Taux
0	500 000	10%
500 001	1 000 000	15%
1 000 001	plus de 1 000 000	20%

(*)Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.

Le présent bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 01 Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

30) La BIAT a loué à La société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille neuf cent cinquante dinars en hors taxe (4.950 DT HT), payable trimestriellement et d'avance.

Par ailleurs, cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 septembre 2013 et finissant le 31 Aout 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

31) La BIAT et la CIAR se sont rapprochées pour la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission avisé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à cinq cent dinars (500 DT HT) par jour/homme.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font sur la base de 25 jours/homme par an pour la somme de sept mille cinq cents dinars (7.500 DT HT), à raison de 300 D HT par jour.

La présente convention prendra effet à partir du 1er Novembre 2013.

La présente convention a une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'une année.

32) La BIAT ASSET MANAGEMENT, a eu besoin du concours provisoire de certains salariés, elle s'est rapprochée de la BIAT, pour lui doter de trois employés et ce lors du dernier trimestre 2013.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'engage à rembourser à la BIAT sur présentation d'une facture, les charges salariales et patronales engagées avec une majoration de dix pour cent (10%).

33) La BIAT a conclu, en 2014, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé au premier étage de l'immeuble Sakiet Ezzite Sfax d'une superficie approximative de 80 m2.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	Juin 2014	2 années	9 600 HT	5%

34) La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé à la Manouba Avenue Habib Bourguiba d'une superficie approximative de 87.5 m2.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/02/2013	2 années	8 496 HT	5%

35) La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle loue à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, un appartement situé au 1er étage de l'immeuble situé à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m2 y compris les parties communes.

N°	Date de début du loyer	durée	Loyer annuel (en Dt)	Taux de majoration
Contrat 1	01/12/2011	2 années	6 000 HT	5%

36) La BIAT a conclu en date du 23 Décembre 2015 une convention de cession des créances bancaires auprès de la BIAT totalisant la somme de trente-trois millions trois cent -cinq mille six cent quarante-neuf dinars trois cent dix millimes (DTU : 33.305.649,310), moyennant le prix de six cent cinquante mille dinars (DTU : 650.000,000).

37) La BIAT a conclu en date du 31 Décembre 2015 avec la CIAR une convention de cession des créances bancaires totalisant la somme de quinze millions cent quinze mille trois cent dix-huit dinars trois cent quarante et un millimes (DTU : 15.115.318,341), moyennant le prix de cent soixante-trois mille dinars (DTU : 163.000,000).

38) En Novembre 2014, la BIAT a conclu un contrat de mandat aux fins de recouvrement de créances avec la société CIAR.

Ce contrat stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la CIAR qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la CIAR reçoit une rémunération fixée comme suit :

❖ Recouvrement amiable et judiciaire :

Frais de gestion (par dossier) : 100 DT/HT

❖ Rémunération sur les sommes recouvrées :

15% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Un avenant à cette convention a été conclu entre les deux parties qui ont convenu de modifier la rémunération de la sous-traitance comme suit :

❖ Frais fixes : 1% du montant de la créance avec un maximum de 50 dinars par dossier. Ces frais sont payés 50% à la remise des dossiers et 50% suite au mouvement du compte (1er versement lié au recouvrement),

❖ Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Cette nouvelle tarification s'applique à partir du premier janvier 2015.

39) La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 DT en TTC.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société BIAT CONSULTING en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir deux mille huit cent dinars (2.800 DT.TTC).

40) La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18.000 DT en HT.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société CIAR en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir dix-huit mille dinars (18.000 DT.H.TVA).

41) La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

42) La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

43) Disposant d'un savoir-faire en matière d'expertise de biens immobiliers et dans le cadre des activités de la Banque d'octroi des crédits immobiliers, la société SOPIAT a conclu avec la Banque un contrat de mise à disposition du personnel en vertu duquel elle met à la disposition de la BIAT son directeur technique afin de lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire pendant les phases d'étude des demandes de crédit et de réalisation des projets et de déblocage de ces crédits (expertise, évaluation, conformité...).

Ces prestations à fournir seront facturées à la BIAT à raison de 700 dinars hors taxes par journée de travail.

Les frais de déplacements, d'hébergement et autres frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation sont inclus dans le forfait jour.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 102.200 dinars.

44) La BIAT a conclu en 2015 avec la société SPT Sfax une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 4.000 DT en HT et ce, au titre de l'exercice 2015.

45) La BIAT a conclu en Janvier 2015 avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » une convention de détachement de six cadres.

Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT ASSET MANAGEMENT » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT s'élève en 2015 à 498.914 dinars.

46) La BIAT a conclu en 2015 avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT s'élève en 2015 à 723.988 dinars.

47) La BIAT a conclu en 2015 avec la société « BIAT CAPITAL » une convention de détachement de dix cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT s'élève en 2015 à 744.796 dinars.

48) La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau pour usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 Janvier 2015 et finissant le 25 Janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de treize mille dix-neuf dinars H.TVA (TND : 13.019,000 H.TVA).

49) La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau pour usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2015 et finissant le 31 Décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de sept mille cinq cent vingt-cinq dinars H.TVA (TND : 7.525,000 H.TVA).

50) La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de quatorze mille sept cent dix-sept dinars H.TVA (TND : 14.717,000 H.TVA).

51) La BIAT a loué à la Société BIAT CAPITAL RISQUE deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 Septembre 2015 et finissant le 31 Août 2017, et moyennant un loyer annuel de vingt-huit mille dinars H.TVA (TND : 28.000,000 H.TVA).

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 9 835 451 mD et un bénéfice net de 151 579 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 4 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice 2015

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

1. La BIAT a conclu en date du 23 Décembre 2015 avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme de 33.305.649 DT moyennant le prix de 650.000 DT.
2. La BIAT a conclu en date du 31 Décembre 2015 avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR» une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme de 15.115.318 DT moyennant le prix de 163.000 DT.
3. Une convention a été conclue en Novembre 2015 entre la BIAT et la SOPIAT en vertu de laquelle la SOPIAT met à la disposition de la BIAT deux techniciens pour le suivi des intervenants de l'entretien de la 2ème phase du siège social de la Banque.

En contrepartie des services rendus, la SOPIAT facture des honoraires comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises des deux techniciens avec une marge de 10%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée aux intéressés.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 7.848 dinars.

4. Une convention a été conclue en Avril 2014 entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle la SOPIAT met à la disposition de la BIAT son directeur technique afin de lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire pendant les phases d'étude des demandes et déblocage de crédit et de réalisation des projets. Ces prestations à fournir seront facturées à la BIAT à raison de 700 dinars hors taxes par journée de travail. Les frais de déplacements, d'hébergement et autres frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation sont inclus dans le forfait jour.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 102.200 dinars.

5. La BIAT a conclu en Janvier 2015 avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » une convention de détachement de six cadres.

Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT ASSET MANAGEMENT » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT en 2015 s'élève à 498.914 dinars.

6. La BIAT a conclu en 2015 avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.

Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT en 2015 s'élève à 723.988 dinars.

7. La BIAT a conclu en 2015 avec la société « BIAT CAPITAL » une convention de détachement de dix cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT en 2015 s'élève à 744.796 dinars.

8. La BIAT a conclu en 2015 avec la société SPT Sfax une convention d'assistance comptable et administrative. En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 4.000 DT en HT et ce, au titre de l'exercice 2015.

9. La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau pour usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 Janvier 2015 et finissant le 25 Janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de treize mille dix-neuf dinars H.TVA (TND : 13.019 H.TVA).
10. La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau pour usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2015 et finissant le 31 Décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de sept mille cinq cent vingt-cinq dinars H.TVA (TND : 7.525 H.TVA).
11. La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de quatorze mille sept cent dix-sept dinars H.TVA (TND : 14.717 H.TVA).
12. La BIAT a loué à la Société BIAT CAPITAL RISQUE deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 Septembre 2015 et finissant le 31 Août 2017, et moyennant un loyer annuel de vingt-huit mille dinars H.TVA (TND : 28.000 H.TVA).

Ces conventions ont été autorisées à postériori par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

13. La BIAT a conclu en 2015 un acte de cession à titre de jouissance privative à Monsieur Maher BEN ISSAOUI NASSER une place de parking au sous-sol de l'immeuble à étages sis 6 avenue Habib Bourguiba le Bardo et ce, pour un montant de 15.000 dinars.
14. La BIAT a conclu en 2014 un contrat de vente d'un terrain nu d'une superficie de 575m² sis à SKHIRA gouvernorat de SFAX avec Monsieur Chokri BEN NASR, pour un prix de 121.612,500 dinars TTC. Cette cession a été concrétisée en 2015.
15. La BIAT a conclu en 2014 un contrat de vente d'un appartement à usage d'habitation d'une superficie globale de 170m² sis à la place du 14 Janvier près de Skifa El Kahla à MAHDIA, avec Madame Raoudha ZOUARI et ce, pour un prix de 145.000,000 dinars. Cette cession a été concrétisée en 2015.
16. La BIAT a conclu en 2014 un contrat de vente d'un appartement sis EL MANAR I, Tunis avec Monsieur Faouzi TURKI, pour un prix de 124.000,000 dinars. Cette cession a été concrétisée en 2015.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 16 Décembre 2015.

17. Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 juin 2015 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds libre d'un montant de 2.001.000 DT.
Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Pour les montants investis, et entre la date de libération des fonds et la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de ladite libération, la BIAT CAPITAL RISQUE percevra trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 1,75% HT par an sur les montants investis.

Passée la période de blocage des fonds et avant la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de la libération des fonds, les commissions seront perçues trimestriellement à terme échu sur l'encours du fonds.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et moyennant des modifications durant l'exercice 2015 :

Nous vous informons que certaines conventions antérieurement autorisées et approuvées ont été modifiées durant l'exercice 2015 :

1. En Novembre 2014, la BIAT a conclu un contrat de mandat aux fins de recouvrement de créances avec la société CIAR.

Ce contrat stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la CIAR qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la CIAR reçoit une rémunération fixée comme suit :

- Recouvrement amiable et judiciaire : Frais de gestion (par dossier) : 100DT/HT
- Rémunération sur les sommes recouvrées : 15% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Un avenant à cette convention a été conclu entre les deux parties qui ont convenu de modifier la rémunération de la sous-traitance comme suit :

- Frais fixes : 1% du montant de la créance avec un maximum de 50 dinars par dossier. Ces frais sont payés 50% à la remise des dossiers et 50% suite au mouvement du compte (1er versement lié au recouvrement),
- Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 300.229 dinars.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 16 Décembre 2015.

2. La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 DT en TTC.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société BIAT CONSULTING en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir deux mille huit cent dinars (2.800 DT.TTC)

3. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18.000 DT en HT.

Un avenant à la convention d'assistance comptable a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société CIAR en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir dix-huit mille dinars (18.000 DT.H.TVA).

4. Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société BIAT CAPITAL RISQUE en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la BIAT CAPITAL RISQUE.

Ainsi, les dépenses directes engagées par la BIAT CAPITAL RISQUE à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

Ces avenants ont été autorisés par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

C. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société « GOLF SOUSSE MONASTIR » GSM, en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de deux cent mille DT hors TVA (200.000 DT HTVA) par an payable d'avance trimestriellement. (*)
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.
 - o Entre 0 et 500.000 DT => 10%
 - o Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
 - o Plus de 1.000.001 DT => 20%

(*) Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 01 Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2013.

2. La BIAT a loué à la société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de quatre mille neuf cent cinquante DT en hors taxe. (4.950 DT HTVA), payable trimestriellement et d'avance.

Par ailleurs, cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 01 septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2015 s'élève à 5.033 dinars.

3. La BIAT et la CIAR se sont rapprochées pour la conclusion d'une convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission avisé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à cinq cent DT (500 DT HT) par jour/homme.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font sur la base de 25 jours/homme par an pour la somme de sept mille cinq cents DT (7.500 DT HT), à raison de 300 DT HT par jour.

La présente convention a pris effet à partir de novembre 2013 et a une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction pour des périodes d'une année.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 Mars 2014.

4. La BIAT a conclu avec la société « CIAR » une convention de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de deux mille quatre cent soixante-sept DT cinq cent millimes HTVA (2.467,500 DT HTVA), payable trimestriellement et d'avance, (Soit 616,875 DT HTVA par trimestre).

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 2.634 dinars.

5. La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société «CIAR» un contrat de location d'une villa sise à 7-Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m² et ce, moyennant une rémunération annuelle de 47.000 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er Janvier 2010 et arrivant à échéance le 31 décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

Les produits de location inscrits au résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 57.843 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 avril 2010.

6. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention de détachement de cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT en 2015 à la CIAR s'élève à 174.000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

7. La BIAT a conclu le 15 novembre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la société «CIAR» s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contrepartie de ses services, la société «CIAR» percevra une commission de 10% HTVA sur tout montant recouvré.

8. Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 20 Mai 2013 la gestion d'un fonds géré d'un montant de Huit Millions Huit Cent Cinquante-trois mille DT (8.853.000 DT) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération dudit fonds une commission de gestion de 0,5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds.

9. Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 mars 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds industrie d'un montant de deux millions de DT (2.000 mD).

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

10. Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 17 janvier 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds industrie d'un montant de 11.671.000 DT.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Ces 2 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

11. La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15/03/2013, la gestion d'un fonds régional d'un montant global de cinq millions de DT (5.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7ème année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

12. La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15/03/2013, la gestion d'un fonds industrie d'un montant global de cinq millions et cinq cent mille DT (5.500 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

Ces deux dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 23 Mai 2013.

13. La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de 3.000.000 DT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contrepartie, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds, une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

14. La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de 14.250.000 DT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contrepartie, la BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2009.

15. La BIAT a confié courant 2010 à la société « BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds d'un montant global de dix millions de DT (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'au remboursement total de ce dernier au souscripteur du fonds.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission égale à 1% l'an en hors taxe, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxe sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

La modification de mai 2011 a porté sur la destination du fonds ainsi que sa rémunération :

Rémunération du fonds :

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

Destination du fonds:

- des prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises tel que définis par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;
- à intervenir, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

16. La BIAT a confié en 2011, à la «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de six millions de DT (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

17. La BIAT a confié en date du 28 décembre 2011, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds géré d'un montant global de six millions de DT (6.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de développement régional en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

Ces 2 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 14 Décembre 2011.

18. La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000 mD), libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société BIAT CAPITAL RISQUE, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contrepartie, la société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

19. La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000 mD), libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contrepartie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

20. La BIAT a confié le 13 avril 2011, à la société «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de dix millions de DT (10.000 mD) libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de:

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

21. La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR.

Cette convention stipule, aussi, que la « BIAT CAPITAL RISQUE » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou de droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « BIAT CAPITAL RISQUE », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de 50.000 DT TTC.

22. La BIAT ASSET MANAGEMENT, ayant besoin du concours provisoire de certains salariés, s'est rapprochée de la BIAT, pour se doter de trois employés et ce à partir du dernier trimestre 2013.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT ASSET MANAGEMENT s'engage à rembourser à la BIAT sur présentation d'une facture, les charges salariales et patronales engagées avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

23. La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 Novembre 2006 avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP-EPARGNE ACTIONS ».

La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'élève à 2.667 dinars.

Cette modification a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 Mars 2014.

24. La BIAT a amendé, en date du 23 Décembre 2003, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signé le 08 Mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT, en fait, les commissions de dépôt payées ont été révisées à la baisse en la ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY ».

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, deux conventions de distribution des titres SICAV ont été signées, elles stipulent l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,1% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV PROSPERITY » à savoir la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce au prorata de leurs distributions.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 2.303 dinars.

25. La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT HTVA par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisé le 23 décembre 2013 afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir :

- La BIAT
- La BIAT CAPITAL
- La BIAT ASSET MANAGEMENT

Et ce au prorata de leurs distributions.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 15.817 dinars.

26. La SICAV TRESOR a approché la BIAT en vue d'amender la convention de dépôt signée en date du 08/03/2003 telle que amendée en date du 01/04/2010 qui stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à cette SICAV.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération de la BIAT, en fait, la commission de dépôt, payée par la SICAV, a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,35% TTC à 0,15% TTC de l'actif net dudit fonds l'an.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres SICAV a été signée entre la BIAT et la SICAV TRESOR et la BIAT ASSET MANAGEMENT, elle stipule l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR à savoir :

- La BIAT
- La BIAT CAPITAL
- La BIAT ASSET MANAGEMENT

Et ce au prorata de leurs distributions.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2015 se sont élevés à 666.630 dinars.

Cet amendement a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

27. LA BIAT a signé courant 2012 avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

Aux termes de ce contrat, l'assurance BIAT est tenue de garantir le versement, à l'adhérent lui-même ou à ses descendants, d'un capital ou d'une rente viagère s'il est en vie à l'expiration de la durée d'assurance. En cas de décès avant le terme de l'adhésion, seule la somme des primes payées lui est servie.

La prime d'assurance est payable, par la BIAT, annuellement selon les échéances convenues Cette prime est calculée en fonction de l'âge de l'adhérent, de la durée d'adhésion et du capital assuré pour chaque adhérent.

Par ailleurs, la contribution des salariés adhérents est fixée en fonction de leur grade. Elle est déterminée comme suit :

<i>Catégorie ou grade du salarié</i>	<i>Contribution de l'adhérent</i>
D'agent de service à chef de section hors classe	15%
De rédacteur à chef de service principal	20%
De fondé de pouvoir à directeur	25%

D'autre part, les salariés admis à l'adhésion à ce contrat sont déterminés comme suit :

- Pour l'année 2012, seuls les employés en activité dont l'âge est supérieur à 50 ans au 31/12/2011, avec une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans,
- Pour l'année 2013, seuls les employés en activité dont l'âge est supérieur à 40 ans au 31/12/2012 avec une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans,
- Pour l'année 2014, toute la population au 01/01/2014 ayant une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans.

La charge relative à la cotisation patronale de l'assurance vie, et inscrite en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevée à 1.971.611 dinars.

28. Dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, la BIAT a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 01 juillet 2012, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnel) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de dix pour cent (10%).

Cette mise à disposition, prend effet le premier août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

La charge relative à cette mise à disposition pour l'année 2015 est fixée à 59.223 dinars.

Ces 2 dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

29. La BIAT a conclu le 10 septembre 2012, avec la « BIAT CAPITAL », trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant aux Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP», «BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP » et «BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP» et ce moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits fonds avec un minimum de 2.000 DT et un maximum de 50.000 DT par an et par fonds.

La rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, et en contre partie de leurs services de distribution, la BIAT CAPITAL et la BIAT percevront une rémunération de 0,2% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ces Fonds Communs de Placement en Valeurs Mobilières et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement sera réglée trimestriellement à terme échu.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 7.425 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 23 Mai 2013.

30. La BIAT a conclu avec la « SOCIETE TANIT INTERNATIONAL » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux d'une superficie de 555 m² nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1, ainsi que quatre places de parking situées au sous-sol et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 368 m² au lieu de 555 m² et le loyer annuel revu par conséquent à 55.200 DT HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 67.935 dinars.

31. La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». A ce titre, la BIAT met à la disposition du public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, et les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

32. La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société «OSI» en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2015, s'élève à 32.408 dinars.

33. La BIAT a conclu avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950 DT HT, payable trimestriellement et d'avance.

Moyennant un avenant au contrat de location conclu le 26 Septembre 2011 et autorisé par le conseil d'administration du 14 Décembre 2011, la superficie louée a été ramenée à 420 m² au lieu de 473 m², le loyer a été par conséquent revu à la baisse et est de 63.000 DT HT. Cette modification est entrée en vigueur à partir de Juillet 2011.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 77.534 dinars.

Ces quatre dernières conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

34. La BIAT a donné en location, le 30 Août 2010, à la société « Orange Tunisie SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1er avril 2010 et arrivant à échéance le 31 mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.567 DT HTVA. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 DT à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 44.935 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 Décembre 2010.

35. La BIAT a donné en location, le 24 Décembre 2010, à « Orange Tunisie SA », avec laquelle votre Banque a des administrateurs communs à la clôture de l'exercice 2010, la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 01 décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.643,750 DT HTVA par mois. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 38.723 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

36. La BIAT a conclu, en date du 23 Décembre 2011, avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT;
- La société SGP;
- La société TAAMIR;
- La société OSI;
- La société SALLOUM.

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 DT HTVA (par Société).
Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.
- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction au cas où ils sont facturés et majorés de 10%;
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 DT HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année, et ce à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Compte tenu de l'arrêt d'activité des sociétés OSI et SALLOUM, les conventions conclues avec ces sociétés n'entrent en vigueur qu'à partir de la date de reprise de leurs activités.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 63.859 dinars.

37. La BIAT donne courant 2011, en location à la société « BIAT CAPITAL », qui accepte, pour usage de bureaux administratifs, un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol.

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 DT HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 69.398 dinars.

38. La BIAT a conclu, en 2011, avec la société « TUNISIE TITRISATION », un contrat de location d'un local pour usage de bureaux administratifs, constitué d'un espace au premier étage du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis, d'une superficie totale d'environ 19 m² outre les parties communes d'une surface de 8 m².

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 4.050 DT HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 1.013 DT HTVA par trimestre.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2015 se sont élevés à 4.708 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

39. La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres «SICAV PROSPERITY», «SICAV TRESOR» et «SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la «BIAT ASSETS MANAGEMENT», société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients.

En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».

Par un avenant conclu en date du 01 Avril 2010, et en contre partie de la rémunération de la BIAT, en sa qualité de dépositaire des OPCVM gérés par la société « BIAT ASSET MANAGEMENT », à titre gracieux, les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, sans que ceci constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale en faveur de la société « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

40. La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients revient à la BIAT. En outre, la BIAT met à la disposition de la société « BIAT CAPITAL » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la société « BIAT CAPITAL » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

41. La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances. Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000 mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société «TUNISIE TITRISATION», totalisent un capital restant dû initial de (50.019 mD).

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2015, à (1.650 mD), réparti comme suit :

- 1.519 mille DT de souscriptions dans les parts résiduelles et
- 131 mille DT de souscriptions dans les parts substantielles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 25.688 dinars.

42. La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances. Le prix total initial de l'émission s'élève à (50.000 mD) et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de (50.003 mD).

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2015, à (3.045 mD), réparti comme suit :

- 1.503 mille DT de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 833 mille DT de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 0 mille DT de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et
- 708 mille DT de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 à 43.432 DT.

43. Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu en date du 27 décembre 1997, avec la société «LA PROTECTRICE», société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil.

La charge supportée par la BIAT, en 2015, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 dinars.

44. La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société «Assurances BIAT». Les primes payées au titre de l'exercice 2015 se sont élevées à 12.313 mD.

45. La BIAT a conclu en 2014, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle, elle donne en bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé au premier étage de l'immeuble Sakiet Ezzite Sfax d'une superficie approximative de 80 m².
La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Juin 2014 et arrivant à échéance le 31 Mai 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 9.600 DT HT.
Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.
Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2015 s'élève à 9.880 dinars.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.
46. La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé à la Manouba Avenue Habib Bourguiba d'une superficie approximative de 87.5 m².
La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Février 2013 et arrivant à échéance le 31 Janvier 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 8.496 DT HT.
Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.
Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2015 s'élève à 9.330 dinars.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.
47. La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle loue à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, un appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble situé à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² y compris les parties communes.
La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 6.000 DT HT.
Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.
Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2015 s'élève à 6.975 dinars.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.
48. La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié sur la parcelle « DIAR EL Ons ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 30 Avril 2014.
A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la période commençant le 01/05/2014 et finissant le 30/04/2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 01/05/2014 au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.
Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2015 s'élève à 30.712 dinars.
Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.
49. La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.
Le montant facturé par la BIAT en 2015 à la BIAT CONSULTING s'élève à 307.126 DT.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

D. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 23 Mai 2014. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 692 mDT y compris des charges patronales de 118 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance. Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge de frais annexes.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge des Ressources de la BIAT est fixée par le conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée au titre de l'exercice 2015 à un montant brut de 604 mDT y compris des charges patronales de 104 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint de la Banque de Détail de la BIAT est fixée par le conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014, et s'est élevée au titre de l'année 2015 à un montant brut de 595 mDT y compris des charges patronales de 102 mDT, elle englobe outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2015. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2015 à un montant brut de 600 mDT. En outre, les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration, au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité exécutif du crédit et du comité des risques, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice de 163 mDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 04 Mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapport général du commissaire aux comptes : Mr Abderrahmen FENDRI.

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2015	2014
Actifs			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles	<i>IV.1</i>	172 774	150 924
Moins : Amortissements		<u><152 127></u>	<u><140 144></u>
		20 647	10 780
Immobilisations corporelles	<i>IV.1</i>	1 559 530	1 274 916
Moins : Amortissements		<u><1 005 635></u>	<u><871 248></u>
		553 895	403 668
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	<i>IV.1</i>	763 858	615 764
Moins : Amortissements		<u><598 586></u>	<u><482 185></u>
		165 272	133 579
Immobilisations financières	<i>IV.2</i>	323 310	264 910
Moins : Provisions		<u><6 290></u>	<u><6 290></u>
		317 020	258 620
Total des actifs immobilisés		1 056 834	806 647
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>1 056 834</u>	<u>806 647</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks		5 470 036	5 986 085
Provisions pour dépréciation		<u><808 359></u>	<u><613 359></u>
	<i>IV.3</i>	4 661 677	5 372 726
Clients et comptes rattachés		23 192 120	17 396 677
Provisions pour dépréciation		<u><2 786 283></u>	<u><2 084 418></u>
	<i>IV.4</i>	20 405 837	15 312 259
Autres actifs courants		3 337 806	3 377 247
Provisions pour dépréciation		<u><1 003 763></u>	<u><998 713></u>
	<i>IV.5</i>	2 334 043	2 378 534
Liquidités et équivalents de liquidités		2 726 549	3 669 655
Provisions		<u><3 876></u>	<u><3 876></u>
	<i>IV.6</i>	2 722 673	3 665 779
Total des actifs courants		30 124 230	26 729 298
<u>Total des actifs</u>		<u>31 181 064</u>	<u>27 535 945</u>

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2015	2014
<u>Capitaux propres et passifs</u>			
Capitaux propres			
Capital social		4 461 532	4 461 532
Réserves consolidées (part du groupe)		8 248 041	6 560 549
Résultat de l'exercice (part du groupe)		3 078 624	2 427 857
Total des capitaux propres du groupe	IV.7	15 788 197	13 449 938
Intérêts des minoritaires dans le résultat		6 040	21 772
Intérêts des minoritaires dans les résultats reportés		200 904	32 101
Total des capitaux propres consolidés	IV.7	15 995 141	13 503 811
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		75 569	56 869
Provisions pour risques et charges		255 340	171 714
Total des passifs non courants	IV.8	330 909	228 583
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.9	9 115 372	8 709 638
Autres passifs courants	IV.10	2 154 425	1 798 847
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.11	3 585 217	3 295 066
Total des passifs courants		14 855 014	13 803 551
Total des passifs		15 185 923	14 032 134
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		31 181 064	27 535 945

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2015	2014
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	54 190 496	42 110 207
Total des produits d'exploitation		54 190 496	42 110 207
Charges d'exploitation			
Variation de stock		<324 753>	2 262 023
Coût d'achat des marchandises vendues	V.2	<41 263 882>	<33 994 410>
Charges de personnel	V.3	<3 050 134>	<2 325 264>
Dotations aux amortissements et provisions	V.4	<1 270 249>	<854 404>
Autres charges d'exploitation	V.5	<3 420 212>	<3 373 804>
Total charges d'exploitation		<4 9329 230>	<38 285 859>
Résultat d'exploitation		4 861 266	3 824 348
Charges financières nettes	V.6	<943 881>	<822 429>
Produits de placements		374	142 825
Autres gains ordinaires		34 404	68 087
Autres pertes ordinaires		<8 410>	<63 188>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 943 753	3 149 643
Impôts sur les sociétés	V.7	<859 089>	<700 014>
Résultat de l'exercice		3 084 664	2 449 629
• Résultat du groupe		3 078 624	2 427 857
• Intérêts minoritaires		6 040	21 772

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2015	2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		3 084 664	2 449 629
Ajustement pour :			
Dotation aux amortissements et aux provisions		1 980 004	1 345 353
Reprises sur provisions		<709 755>	<463 988>
Variation des stocks		516 049	<3 036 361>
Variation des créances		<5 978 951>	<2 941 540>
Variation des autres actifs		46 258	562 740
Variation des fournisseurs et autres passifs		931 985	705 289
Plus Value de Cession		<3 993>	<49 700>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	VI.1	<133 740>	<1 428 578>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations		<368 311>	<100 311>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 000	49 700
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières (*)		<307 020>	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement (*)	VI.2	<671 331>	<50 611>
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	6 676 732
Dividendes et autres distributions		<751 394>	<601 000>
Remboursements d'emprunts		<67 164>	< 102 977>
Flux de trésorerie provenant des / affectés aux activités de Financement (*)	VI.3	<818 558>	5 972 755
Variation de trésorerie (*)		<1 623 629>	4 493 566
Trésorerie début de l'exercice		854 453	<3 639 113>
Trésorerie fin de l'exercice (*)	VI.4	<769 176>	854 453

(*) Données comparatives retraitées à des fins de comparabilité

Notes aux Etats Financiers consolidés

I. Présentation du groupe

Le groupe « CELLCOM SA » est un groupe de sociétés dont la société mère est la Société « CELLCOM SA » ayant pour objet principal le commerce et la distribution de matériel et équipement afférent à la télécommunication ainsi que la commercialisation des produits audiovisuels, des écrans de télévision, des récepteurs et des paraboles.

Le groupe comporte deux filiales qui sont la société « CELLCOM RETAIL » et « CELLCOM MAROC » détenues respectivement à hauteur de 70% et 60% par la société mère « CELLCOM SA ».

II. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre.

L'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé sont présentés selon la méthode autorisée du système comptable des entreprises en Tunisie.

III. Principales règles et méthodes comptables appliquées

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe CELLCOM SA sont présentées au niveau de la politique comptable de la société « CELLCOM SA ». Dans ce qui suit, une présentation sommaire des principes et règles les plus spécifiques :

1. Les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence de méthodes

2. La consolidation

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de 40% des droits de vote ou dispose du pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter-compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

IV. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et les méthodes de consolidation se présentent ainsi :

Société	% de Contrôle	% d'intérêt	Nature du lien	Méthode
CELLCOM SA	100%	100%	Mère	Consolidante
CELLCOM RETAIL	70%	70%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CELLCOM MAROC	60%	60%	Contrôle exclusif	Intégration globale

V. Notes relatives au Bilan consolidé

1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent, au 31 décembre 2015, à 739 814 TND et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 01/01/2015	Acquisitions	Cession	Valeur brute au 31/12/2015	TAUX	Amortissements cumulés au 31/12/2014	Dotation aux Amortissements 2015	Régul Amortissements	Amortissements cumulés au 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
LOGICIELS	150 924	21 850	0	172 774	33%	140 144	11 983	0	152 127	20 647
MATERIEL OUTILLAGES	123 458	5 346	0	128 804	15%	108 866	4 345	0	113 211	15 593
MATERIEL DE TRANSPORT	93 268	25 000	<21 942>	96 326	20%	48 462	12 103	<21 939>	38 626	57 700
AGENC AMEN INSTLLATION	662 373	228 414	0	890 787	10%	363 027	119 393	0	482 420	408 367
EQUIPEMENT BUREAU	153 678	8 473	0	162 151	20%	121 853	4 988	0	126 841	35 310
MATERIEL INFORMATIQUE	242 139	39 324	0	281 463	33%	229 040	15 498	0	244 538	36 925
MATERIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	615 764	148 094	0	763 858		482 185	116 401	0	598 586	165 272
TOTAL	2 041 604	476 501	<21 942>	2 496 163		1 493 577	284 711	<21 939>	1 756 349	739 814

2. Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 317 020 TND et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Titres de participation non consolidés et créances rattachées	307 020	247 620
Dépôts et cautionnements	16 290	17 290
Provision pour dépréciation des dépôts et cautionnements	<6 290>	<6 290>
Immobilisations financières nettes	317 020	258 620

3. Stocks :

Les stocks nets totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 4 661 677 TND contre 5 372 726 TND au 31 décembre 2014.

	2015	2014
Téléphonie GSM	784 112	2 652 906
Stock SAV	1 749 860	1 012 295
Stock en transit	1 025 519	1 204 105
Accessoires «hi- line»	1 665 734	705 482
Accessoires informatiques	58 746	49 691
Electroménagers	23 366	195 368
Stocks divers	162 699	166 238
Stocks en brut	5 470 036	5 986 085
Provision pour dépréciation des stocks	<808 359>	<613 359>
Stocks en net	4 461 677	5 372 726

4. Clients et comptes rattachés :

Les comptes clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2015 un solde net de 20 405 837 TND qui se détaille comme suit :

	2015	2014
Clients ordinaires	17 110 644	12 346 513
Effets à recevoir	3 167 299	2 296 095
Clients douteux	585 470	547 557
Chèques impayés	2 090 895	1 539 235
Traites impayées	237 812	423 830
Clients échange	-	243 447
Clients et comptes rattachés Bruts	23 192 120	17 396 677
Provisions pour dépréciation clients	<585 470>	<547 557>
Provision pour clients chèques et effets impayés	<2 200 813>	<1 536 861>
Provision pour dépréciation	<2 786 283>	<2 084 418>
Clients et comptes rattachés Nets	20 405 837	15 312 259

5. Autres actifs courants :

Cette rubrique totalise 2 334 043 TND au 31 décembre 2015 contre 2 378 534 TND au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	2015	2014
Fournisseurs, Avances et acomptes	38 727	297 591
Charges constatées d'avance	88 263	96 465
Comptes transitoires	840 996	493 200
Débiteurs divers	1 848 340	1 824 712
Etats, Impôts et taxes	482 785	566 615
Prêts au personnel	38 695	65 710
Produits à recevoir	-	32 953
Total autres actifs courants	3 337 806	3 377 247
Provisions pour dépréciation	<1 003 763>	<998 713>
Total Net	2 334 043	2 378 534

6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 2 722 673 TND au 31 décembre 2015 contre 3 665 779 TND au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Effets et chèques à l'encaissement	987 112	1 378 945
BH	1 227 988	358 775
BCM	412 700	-
Amen Bank	-	122 362
C.C.P	-	-
Tunisie Factoring	93 179	439 794
Caisse commerciale	1 921	17 184
Caisse courante	3 649	14 472
Cession de créances professionnelles	-	1 338 123
Liquidités et équivalents de liquidités bruts	2 726 549	3 669 655
Provision sur effets à l'encaissement	<3 876>	<3 876>
Liquidités et équivalents de liquidités Nets	2 722 673	3 665 779

7. Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Rubriques	Solde 01/01/2015	Affect.	Div.	Résultat de l'exercice	Var. périmètre	Solde 31/12/2015
Capital Social	4 461 532					4 461 532
Réserves conso. (groupe)	6 560 549	2 427 857	-736 153		-4 212	8 248 041
Résultat conso. (groupe)	2 427 857	-2 427 857		3 081 426	-2 802	3 078 624
Capitaux propres du groupe	13 449 938	-	-736 153	3 081 426	-7 014	15 788 197
Réserves c. (minoritaires)	32 101	21 772	-15 241		162 272	200 904
Résultat c. (minoritaires)	21 772	-21 772		7 908	-1 868	6 040
Intérêts des minoritaires	53 873	-	-15 241	7 908	160 404	206 944
Total C.P. consolidés	13 503 811	-	-751 394	3 089 334	153 390	15 995 141

8. Passifs non courants :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2015, un montant de 330 909 TND contre 228 583 TND au 31 décembre 2014. Elle se détaille comme suit :

	2015	2014
Emprunt Hannibal Lease	75 569	56 869
Provision pour risques et charges	255 340	171 714
Total	330 909	228 583

9. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes fournisseurs totalisent au 31 décembre 2015 un montant de 9 115 372 TND. Elles se détaillent comme suit:

	2015	2014
Fournisseurs locaux	1 072 732	4 008 637
Fournisseurs étrangers	8 042 640	4 701 001
Total Fournisseurs	9 115 372	8 709 638

10. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent, au 31 décembre 2015, un solde de 2 154 425 TND se détaillant comme suit:

	2015	2014
Assurance groupe	4 498	5 098
Autres débiteurs divers	59 152	17 698
Avances clients	112 364	74 565
Charges à payer	724 877	359 838
Dettes envers le personnel	241 203	196 908
Dettes Fiscales	663 307	700 852
Dettes sociales	155 143	132 825
Recettes en instance d'affectation	193 645	193 645
Produits constatés d'avance	-	116 952
Comptes transitoires	236	465
Total	2 154 425	1 798 847

11. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Cette rubrique totalise 3 585 217 TND au 31 décembre 2015. Elle se détaille comme suit :

	2015	2014
Crédit de financement en devises	1 286 148	1 367 807
Banque de l'Habitat	1 521 076	176 085
Chèques à payer	678 246	234 342
Echéances à moins d'un an HANN.LEASE	89 492	67 164
Crédit de mobilisation de créances professionnelles	-	1 338 123
CCP	-	1 867
UBCI	319	145
ATTIJERI BANQUE	654	
AMEN BANK	9 282	
Virement fournisseur	-	109 533
Total	3 585 217	3 295 066

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus :

Les revenus totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 54 190 496 TND contre 42 110 207 TND en 2014. Le détail du chiffre d'affaires par exercice se présente comme suit:

	2015	2014
Chiffre d'affaires brut	54 266 335	42 149 289
Ristournes à accorder nettes des reprises	<75 839>	<39 082>
Chiffre d'affaires net	54 190 496	42 110 207

2. Coût d'achat des marchandises vendues :

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève, au 31 décembre 2015, à 41 263 882 TND, et se détaille comme suit :

	2015	2014
Achats de marchandises	37 079 445	29 999 936
Frais sur achats de marchandises	4 650 735	4 025 248
RRR obtenus	<466 298>	<30 774>
Total	41 263 882	33 994 410

3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 3 050 134 TND au 31 décembre 2015 contre 2 325 264 TND au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Rémunérations brutes	2 577 312	1 959 480
Cotisations sociales	372 641	283 928
Assurances groupe	100 181	81 856
Total	3 050 134	2 325 264

4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes totalisent, au 31 décembre 2015, 1 270 249 TND et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Dotation aux amortissements	284 710	317 357
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	803 310	363 510
Dotations pour risques et charges	83 625	24 165
Dotations aux provisions stocks	808 359	613 359
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	<96 396>	<30 223>
Reprise sur provisions stocks	<613 359>	<433 764>
Total	1 270 249	854 404

5. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2015 la somme de 3 420 212 TND. Elles se composent de :

	2015	2014
Achats non stockés	235 617	219 167
Assurances	76 452	70 025
Autres services extérieurs	38 878	47 593
Déplacements Missions Réceptions	128 172	107 025
Entretien et réparation	126 053	97 038
Etudes, documentations et formations	41 487	18 269
Frais bancaires	384 663	392 705
Frais de télécommunication	67 843	64 357
Honoraires et commissions	383 864	539 988
Impôts et taxes	217 074	174 662
Locations	225 527	185 503
Frais de Marketing	1 473 687	1 356 759
Pertes ordinaires	1 430	1 306
Sous-traitance	973	4 135
Transfert de charges	<29 821>	<48 780>
Transport	48 313	144 052
Total	3 420 212	3 373 804

6. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 943 881 TND au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Différences de change nettes	746 020	523 726
Agios débiteurs	99 997	156 942
Intérêts bancaires sur opérations de financement	42 377	64 656
Intérêts Tunisie factoring	35 810	62 534
Intérêts d'escompte et encaissements effets	-	3 507
Intérêts Hannibal Lease	19 677	11 064
Total	943 881	822 429

7. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 859 089 TND en 2015 contre 700 014 TND en 2014.

VII. Notes relatives à l'Etat de flux

1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation totalisent, en 2015, un flux négatif de 133 740 TND contre un flux négatif de 1 428 578 TND en 2014.

Le détail des principales variations est le suivant :

Dotation aux amortissements et aux provisions

La rubrique Dotation aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit :

	2015
Dotation aux amortissements	284 710
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	803 310
Dotations pour risques et charges	83 625
Dotations aux provisions stocks	808 359
Total	1 980 004

Reprises sur provisions

La rubrique Dotation aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit :

	2015
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	<96 396>
Reprise sur provisions sur dépréciation de stock	<613 359>
Total	<709 755>

Variation des fournisseurs et autres passifs

La rubrique variation des fournisseurs et autres passifs se détaille comme suit :

	2015
Variation des comptes de fournisseurs	405 733
Variation des comptes d'autres passifs	526 252
Total	931 985

2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement totalisent, au cours de l'exercice 2015, la somme de <671 331> TND contre une somme de <50 611> TND en 2014.

Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations

Les décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations se détaillent comme suit :

	2015
Variation des immobilisations corporelles	328 409
Variation des immobilisations corporelles à statut juridique particulier	148 094
Ajustement	
- Immobilisations acquises par leasing	<108 192>
Total	368 311

3. Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement totalisent au cours de l'exercice 2015 un flux négatif de 818 558 TND, contre un flux positif de 5 972 755 TDT en 2014.

Dividendes et autres distributions

La rubrique décaissements relatifs aux dividendes et autres distributions se détaille comme suit :

	2015
Dividendes 2014 distribuées en 2015	<751 394>
Total	<751 394>

Remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts totalisant le montant de 67 164 TND correspondent aux remboursements des loyers leasing en principal.

4. Trésorerie de fin de période

La trésorerie nette à la fin de l'exercice 2015 est négative de **769 176** TND et se détaille comme suit :

	2015
Liquidités et équivalents de liquidités	2 722 673
Concours bancaires	<3 491 849>
Total net	769 176

5. Retraitement des données comparatives

Les données comparatives de l'état de flux de trésorerie ont été retraitées afin de montrer l'incidence de l'inclusion dans le périmètre de la filiale « Cellcom Maroc » :

Flux	2014	Retraitement	2014 retraité
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	-247 620	247 620	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-298 231	247 620	-50 611
Encaissements suite à l'émission d'actions	6 511 652	165 080	6 676 732
Flux de trésorerie provenant des / affectés aux activités de Financement	6 461 041	165 080	6 626 121
Variation de trésorerie	4 080 866	412 700	4 493 566
Trésorerie début de l'exercice	-3 639 113		-3 639 113
Trésorerie fin de l'exercice	441 753	412 700	854 453

VIII. Engagements hors bilan

Engagements donnés

- La société CELLCOM SA a consenti un nantissement de son fonds de commerce au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion auprès de cette banque.
- La société a consenti des cautions pour un montant de 56 066 TND au 31/12/2015.
- La société a consenti des engagements par signature au titre des crédits documentaires pour un montant de 9 198 984 TND au 31 décembre 2015.
- Le total des escomptes commerciaux est de 2 457 648 au 31 décembre 2015.

Engagements reçus

- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 1^{er} rang sur une maison non enregistrée d'une valeur de deux cent soixante-dix-sept mille Dinars Tunisien de la part du client GHASSEN FLISS contre un impayé de 225 317 TND.
- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 2^{ème} rang d'une valeur d'un million de Dinars Tunisien sur une propriété de la part du client ELECTROSAT en garantie des créances.
- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 1^{er} rang d'une valeur de deux cent cinquante-huit mille Dinars Tunisien sur une propriété de la part du client Sté JADE en garantie des créances.

IX. Vérification de la situation fiscale de la société

La société CELLCOM SA a reçu, en date du 4 juin 2012, une notification de vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts et taxes	Période
Impôt sur les sociétés	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TVA	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TCL	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Retenues à la source	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TFP	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
FOPROLOS	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011

La société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens dont un principal de 369.233 dinars tunisiens et des pénalités de retard de 125.016 dinars tunisiens.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «CELLCOM SA» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points. La provision constatée au 31 décembre 2015 s'élève à un montant de 114.340 dinars tunisiens.

La direction estime qu'au vu des justificatifs probants présentés et des textes légaux en la matière auxquels elle a fait référence au niveau de sa réponse, la provision comptabilisée est suffisante et couvre l'incidence probable de ce redressement.

Le 26 octobre 2015, une notification de taxation d'office a été communiquée à la société, réclamant un complément d'impôts et taxes de 375.547 dinars tunisiens dont 95.215 dinars tunisiens de pénalités de retard.

Actuellement, l'affaire est devant le tribunal de Tunis et l'incidence finale de ce redressement sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ne peut être appréciée.

Rapport d'audit

Tunis, le 04 mai 2016

Messieurs les Actionnaires
De la société CELLCOM SA
23, rue de l'Artisanat Charguia II

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société CELLCOM SA et de ses filiales (Groupe « CELLCOM SA ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « CELLCOM SA » joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2015, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du groupe) de 15.788 197 dinars tunisiens y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du groupe) s'élevant à 3 078 624 dinars tunisiens.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe «CELLCOM SA» au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note IX aux états financiers.

En effet, la société « CELLCOM S.A » a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens en principal et pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «CELLCOM SA» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et une provision au titre d'un complément d'impôts à payer à ce titre est constatée , au 31 décembre 2015, pour un montant de 114.340 dinars tunisiens.

Le 26 octobre 2015, une notification de taxation d'office a été communiquée à la société, réclamant un complément d'impôts et taxes de 375.547 dinars tunisiens dont 95.215 dinars tunisiens de pénalités de retard.

Actuellement, l'affaire est devant le tribunal de premier instance de Tunis et l'incidence finale de ce redressement sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ne peut être appréciée.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés des informations comptables historiques données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives sur les systèmes de contrôle interne du Groupe « CELLCOM SA ».

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2015

(En Milliers de dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1.	519 409	411 723	107 686	26,15%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2.	818 821	786 210	32 611	4,15%
Créances sur la clientèle	IV-3.	6 567 699	5 905 815	661 884	11,21%
Portefeuille-titres commercial	IV-4.	1 753 466	1 548 043	205 423	13,27%
Portefeuille d'investissement	IV-5.	186 178	196 151	(9 973)	-5,08%
Titres mis en équivalence	IV-6.	1 309	2 070	(761)	-36,76%
Valeurs immobilisées	IV-7.	265 253	255 055	10 198	4,00%
Ecart d'acquisition net (Goodwill)	IV-8.	11 053	11 732	(679)	-5,79%
Autres actifs	IV-9.	396 140	362 897	33 243	9,16%
Total des actifs		10 519 328	9 479 696	1 039 632	10,97%
PASSIFS					
Banque Centrale et CCP	V-1.	1 303	1 579	(276)	-17,48%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2.	528 822	133 528	395 294	296,04%
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3.	7 980 614	7 379 485	601 129	8,15%
Emprunts et ressources spéciales	V-4.	108 853	119 113	(10 260)	-8,61%
Autres passifs	V-5.	561 948	525 958	35 990	6,84%
Total des passifs		9 181 540	8 159 663	1 021 877	12,52%
INTERETS MINORITAIRES					
Part des minoritaires dans les réserves consolidés	VI	535 027	609 679	(74 652)	-12,24%
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	VI	20 706	25 975	(5 269)	-20,28%
Total des intérêts minoritaires		555 733	635 654	(79 921)	-12,57%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	0,00%
Réserves consolidés		465 265	397 739	67 527	16,98%
Autres capitaux propres		3	3	-	0,00%
Résultat consolidé de l'exercice		146 787	116 637	30 150	25,85%
Total des capitaux propres	VII	782 055	684 379	97 676	14,27%
Total des passifs et des capitaux propres		10 519 328	9 479 696	1 039 632	10,97%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2015

(En Milliers de dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
PASSIFS EVENTUELS					
Cautions, avals et autres garanties données		1 354 767	1 306 342	48 425	3,71%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		537 529	524 665	12 864	2,45%
b- En faveur de la clientèle		817 238	781 677	35 561	4,55%
Crédits documentaires		593 193	367 963	225 230	61,21%
a- En faveur de la clientèle		530 553	315 525	215 028	68,15%
b- Autres		62 640	52 438	10 202	19,46%
Total des passifs éventuels		1 947 960	1 674 305	273 655	16,34%
ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de financements donnés		32 093	69 215	(37 122)	-53,63%
En faveur de la clientèle		32 093	69 215	(37 122)	-53,63%
Engagements sur titres		3 541	2 317	1 224	52,83%
a- Participations non libérées		3 441	2 315	1 126	48,64%
b- Titres à recevoir		100	2	98	4900,00%
Total des engagements donnés		35 634	71 532	(35 898)	-50,18%
ENGAGEMENTS REÇUS					
Garanties reçues		2 310 585	2 350 461	(39 876)	-1,70%
Total des engagements reçus		2 310 585	2 350 461	(39 876)	-1,70%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015
(En Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014	Variation	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	473 908	453 151	20 757	4,58%
Commissions (en produits)	VIII-1-2	182 857	153 159	29 698	19,39%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	134 056	140 857	(6 801)	-4,83%
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	6 525	4 355	2 170	49,83%
Total des produits d'exploitation bancaire		797 346	751 522	45 824	6,10%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(187 083)	(182 754)	(4 329)	2,37%
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-2	(26 330)	(24 264)	(2 066)	8,51%
Commissions encourues *	VIII-2-3	(3 797)	(4 224)	427	-10,11%
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(202)	(322)	120	-37,27%
Total des charges d'exploitation bancaire *		(217 412)	(211 564)	(5 848)	2,76%
Produit Net Bancaire *		579 934	539 958	39 976	7,40%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(82 359)	(91 242)	8 883	-9,74%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	1 545	(523)	2 068	-395,41%
Autres produits d'exploitation	VIII-5	25 333	28 953	(3 620)	-12,50%
Frais de personnel	VIII-6	(185 249)	(174 362)	(10 887)	6,24%
Charges générales d'exploitation *	VIII-7	(75 414)	(70 610)	(4 804)	6,80%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(32 923)	(35 274)	2 351	-6,66%
Résultat d'exploitation		230 867	196 900	33 967	17,25%
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(27)	(80)	53	-66,25%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	1 111	(2 882)	3 993	-138,55%
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(64 458)	(51 326)	(13 132)	25,59%
Résultat net de l'exercice		167 493	142 612	24 881	17,45%
Part de résultat revenant aux minoritaires		(20 706)	(25 975)	5 269	-20,28%
Résultat net de l'exercice avant modifications comptables		146 787	116 637	30 150	25,85%
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	-	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		146 787	116 637	30 150	25,85%

* Chiffres de l'exercice 2014 retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (cf. Note II-8)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015

(En Milliers de dinars)

	Exercice 2015	Exercice 2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	816 437	776 997
Charges d'exploitation bancaire décaissées *	(228 621)	(218 153)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(108 913)	348 355
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(733 864)	(418 058)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	594 186	409 657
Titres de placement / Titres de transaction	(19 395)	433 972
Sommes versées au personnel et créditeurs divers *	(294 958)	(298 815)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	40 920	125 169
Impôts sur les sociétés	(64 482)	(59 430)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 310	1 099 694
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	10 941	(72)
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	8 495	(58 075)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(30 847)	(40 785)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(11 411)	(98 932)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts	(7 211)	26 708
Augmentation / diminution ressources spéciales	(7 528)	(7 752)
Dividendes versés et autres distributions	(150 543)	(71 857)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	(165 282)	(52 901)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(175 383)	947 861
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	2 336 318	1 388 457
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	2 160 935	2 336 318

* Chiffres de l'exercice 2014 retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (cf. Note II-8)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Arrêtées au 31 Décembre 2015

Note I – Principes Généraux

Les états financiers consolidés du Groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NCT 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la Norme Comptable Tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2015 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le Code des Sociétés Commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2. Les méthodes de consolidation adoptées

II-2.1 La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2.2 La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

II-3. Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés.

II-4. La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2015 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5. Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6. L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2015 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2015 et un montant des produits réservés.

II-8. Changement de présentation

Des frais de traitement des opérations monétiques sont reclassés en 2014 du poste de l'état de résultat "commissions encourues" vers le poste "charges générales d'exploitation".

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2014 ont été retraités en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
Commissions encourues	8 609	4 224
Charges générales d'exploitation	66 225	70 610
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>	215 949	211 564
<i>Produit Net Bancaire</i>	535 573	539 958

POSTES DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
Charges d'exploitation bancaire décaissées	222 538	218 153
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	294 430	298 815

Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 Décembre 2015, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2015		31/12/2014	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
BIAT Capital	99,94	99,94	99,93	99,93
BIAT Assets Management	99,40	99,40	99,40	99,40
BIAT Capital risque	98,07	98,07	98,07	98,07
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	100,00
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	99,98	99,98	99,98	99,98
Société de Promotion Touristique	43,51	43,51	43,51	43,51
Organisation et Service Informatique	100,00	100,00	100,00	100,00
Société la PROTECTRICE	99,99	99,99	99,99	99,99
Assurances BIAT	94,48	94,47	93,98	93,97
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	63,76	63,76	70,54	70,39
SICAV Trésor	5,36	5,10	3,98	3,68
SICAV Prosperity	37,99	37,99	44,77	44,77
Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	100,00
Société TAAMIR	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Golf Sousse Monastir	62,18	57,15	62,18	57,15
Société Palm Links Immobilière	50,00	50,00	50,00	49,99
Banque d'Affaires de Tunisie	11,11	11,11	22,22	22,22
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	76,80	75,59	76,80	75,52
Société de pôle de compétitivité de Monastir	44,99	44,98	44,99	44,98
SICAV PATRIMOINE Obligataire	0,34	0,34	23,54	16,21
Fonds commun de créances 1	48,04	47,28	41,33	40,40
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	25,00	25,00	25,00	25,00
Fonds Commun de placement Epargne Actions	7,95	7,88	10,37	10,28
Fonds commun de créances 2	57,67	56,54	52,68	51,50
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
Société de Promotion Touristique Mohamed V	76,16	65,75	79,38	61,41
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,07	30,07
FCP Equilibre	95,24	95,18	95,24	95,17
FCP Prudence	57,92	57,92	41,46	41,46
BIAT Consulting	100,00	99,93	100,00	99,93
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	82,76	82,75	82,76	82,75
BIAT France	100,00	100,00	-	-

Au 31 Décembre 2015, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale

BIAT Capital risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique	Intégration Globale	Intégration Globale
Organisation et Service Informatique	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prospérité	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société TAAMIR	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Banque d'Affaires de Tunisie	Hors périmètre	Mise en équivalence
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances 1	Intégration Globale	Intégration Globale
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances 2	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
FCP Equilibre	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Prudence	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Consulting	Intégration Globale	Intégration Globale
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT France	Intégration Globale	Hors périmètre

Note IV – Actifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 107 686 mD ou 26,15% en passant d'une période à une autre de 411 723 mD à 519 409 mD. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Encaisses	77 770	71 248	6 522	9,15%
Avoirs chez la BCT	441 550	340 386	101 164	29,72%
Avoirs chez la CCP	89	89	-	0,00%
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	519 409	411 723	107 686	26,15%

IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 32 611 mD ou 4,15% en passant d'une période à une autre de 786 210 mD à 818 821 mD. Il se détaille comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires (a)	708 982	708 844	138	0,02%
Créances sur les établissements financiers (b)	109 839	77 366	32 473	41,97%
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	818 821	786 210	32 611	4,15%

(a) L'augmentation du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 138 mD ou 0,02% qui est passé de 708 844 mD au 31/12/2014 à 708 982 mD au 31/12/2015 concerne les postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	171 612	338 643	(167 031)	-49,32%
Comptes de prêts du marché interbancaire	439 267	287 305	151 962	52,89%
Créances rattachées sur prêts	1 122	1 229	(107)	-8,71%
Comptes correspondants NOSTRI	78 132	50 974	27 158	53,28%
Comptes correspondants LORI	98	1 197	(1 099)	-91,81%
Créances rattachées sur comptes correspondants	19	159	(140)	-88,05%
Valeurs non imputées	18 732	29 337	(10 605)	-36,15%
Total	708 982	708 844	138	0,02%

(b) L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 32 473 mD ou 41,97% qui sont passées de 77 366 mD en Décembre 2014 à 109 839 mD en Décembre 2015 est due principalement à l'augmentation de nos concours en faveur des sociétés de Leasing. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Crédits à court et moyen terme accordés aux sociétés de leasing	108 473	76 398	32 075	41,98%
Créances et dettes rattachées	1 366	968	398	41,12%
Total	109 839	77 366	32 473	41,97%

IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 5 905 815 mD en Décembre 2014 à 6 567 699 mD en Décembre 2015 enregistrant ainsi une hausse de 661 884 mD ou 11,21%. Il est ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	678 599	619 865	58 734	9,48%
Autres crédits à la clientèle	6 307 338	5 678 307	629 031	11,08%
Crédits sur ressources spéciales	65 791	75 927	(10 136)	-13,35%
Total	7 051 728	6 374 099	677 629	10,63%
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(436 365)	(435 353)	(1 012)	0,23%
Provisions collectives	(47 664)	(32 931)	(14 733)	44,74%
Total Créances sur la clientèle	6 567 699	5 905 815	661 884	11,21%

IV-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 1 548 043 mD à 1 753 466 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 205 423 mD ou 13,27%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Titres de transaction	1 590 489	1 387 181	203 308	14,66%
Titres de placement	162 977	160 862	2 115	1,31%
Total Portefeuille-titres commercial	1 753 466	1 548 043	205 423	13,27%

Cette variation provient d'une augmentation du volume des titres de transactions de 203 308 mD ou 14,66% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015) accompagnée par une augmentation du total des titres de placement à hauteur de 2 115 mD ou 1,31%.

IV-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste est passé de 196 151 mD en Décembre 2014 à 186 178 mD en Décembre 2015, soit une diminution de 9 973 mD ou 5,08%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	202 827	207 530	(4 703)	-2,27%
Créances rattachés sur titres d'investissements	3 590	9 715	(6 125)	-63,05%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(20 239)	(21 094)	855	-4,05%
Total Portefeuille d'investissement	186 178	196 151	(9 973)	-5,08%

IV-6. Titres mis en équivalence

Le total de ce poste est passé de 2 070 mD en Décembre 2014 à 1 309 mD en Décembre 2015, soit une diminution de 761 mD ou 36,76%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Institut Tunis Dauphine	48	61	(13)	-21,31%
Banque d'Affaires de Tunisie	-	735	(735)	-100,00%
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	1 261	1 274	(13)	-1,02%
Total Titres mis en équivalence	1 309	2 070	(761)	-36,76%

IV-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 10 198 mD ou 4 % en passant de 255 055 mD au 31/12/2014 à 265 253 mD au 31/12/2015.

Ces actifs immobilisés se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	65 180	62 373	2 807	4,50%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(41 559)	(34 291)	(7 268)	21,20%
Immobilisations corporelles	400 322	329 678	70 644	21,43%
Amortissements des immobilisations corporelles	(182 423)	(166 260)	(16 163)	9,72%
Immobilisations en cours et avances	23 733	63 555	(39 822)	-62,66%
Total Valeurs immobilisées	265 253	255 055	10 198	4,00%

IV-8. Ecart d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 11 732 mD en Décembre 2014 à 11 053 mD en Décembre 2015, soit une diminution de 679 mD.

	Val Brute 31/12/2015	Amort cumulés 31/12/2015	VCN 31/12/2015	Val Brute 31/12/2014	Amort cumulés 31/12/2014	VCN 31/12/2014
Titres détenus par BIAT	20 351	(9 462)	10 889	20 510	(8 962)	11 548
SALLOUM	171	(94)	77	171	(86)	85
GSM	881	(881)	-	881	(881)	-
BCAP	16	(11)	5	16	(10)	6
ASSBIAT	10 801	(1 659)	9 142	10 735	(1 118)	9 617
BCR	95	(52)	43	95	(48)	47
SICAF	44	(22)	22	44	(20)	24
BAT	-	-	-	226	(147)	79
STI	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-
STPI	12	(6)	6	12	(5)	7
SOPIAT	49	(22)	27	49	(20)	29
PROTECT	1 741	(174)	1 567	1 741	(87)	1 654
Titres détenus par SGP	1 015	(968)	47	1 015	(965)	50
OSI	78	(31)	47	78	(28)	50
GSM	937	(937)	-	937	(937)	-
Titres détenus par BCR	18	(16)	2	18	(15)	3
SICAF	18	(16)	2	18	(15)	3
Titres détenus par SICAF	308	(193)	115	308	(177)	131
TAAMIR	131	(85)	46	131	(79)	52
PROTECT	122	(73)	49	122	(67)	55
SGP	34	(22)	12	34	(20)	14
SOPIAT	21	(12)	9	21	(11)	10
Total	21 692	(10 639)	11 053	21 851	(10 119)	11 732

IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 362 897 mD en Décembre 2014 à 396 140 mD en Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 33 243 mD ou 9,16%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre Décembre 2014 et Décembre 2015, un accroissement de 1 039 632 mD ou 10,97%, en passant de 9 479 696 mD à 10 519 328 mD.

NOTE V – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

V-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 1 579 mD à 1 303 mD, soit une diminution de 276 mD ou 17,48%.

Cette variation est due principalement à une diminution des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 115 mD ou 8,2% et à une diminution du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 167 mD en Décembre 2015.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	1 288	1 403	(115)	-8,20%
Comptes BCT en devises	7	174	(167)	-95,98%
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	8	2	6	300,00%
Total Banque Centrale et CCP	1 303	1 579	(276)	-17,48%

V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 133 528 mD à 528 822 mD, soit une augmentation de 395 294 mD ou 296,04%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	525 974	131 150	394 824	301,05%
Dépôts des établissements financiers	2 848	2 378	470	19,76%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	528 822	133 528	395 294	296,04%

Cette variation est expliquée par :

* Une augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 394 824 mD ou 301,05%, qui sont passés de 131 150 mD en Décembre 2014 à 525 974 mD en Décembre 2015.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	355 000	-	355 000	100%
Emprunt en dinars auprès des banques	57 227	5 911	51 316	868,14%
Dépôts des correspondants Banquiers	36 130	35 642	488	1,37%
Autres sommes dues	77 447	89 594	(12 147)	-13,56%
Dettes rattachées	170	3	167	5566,67%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	525 974	131 150	394 824	301,05%

* Une augmentation des dépôts des établissements financiers de 470 mD ou 19,76%, qui sont passés de 2 378 mD en Décembre 2014 à 2 848 mD en Décembre 2015. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 601 129 mD ou 8,15%, en passant de 7 379 485 mD en Décembre 2014 à 7 980 614 mD en Décembre 2015. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dépôts à vue	3 931 416	3 650 999	280 417	7,68%
Dépôts d'épargne	1 972 713	1 808 710	164 003	9,07%
Comptes à échéance	1 203 483	1 026 055	177 428	17,29%
Bons à échéance	303 088	347 143	(44 055)	-12,69%
Certificats de dépôts marché monétaire	228 000	216 500	11 500	5,31%
Dettes rattachées	29 101	23 257	5 844	25,13%
Autres sommes dues	312 813	306 822	5 991	1,95%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	7 980 614	7 379 485	601 129	8,15%

V-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une diminution de 10 260 mD ou 8,61%, en passant de 119 113 mD en Décembre 2014 à 108 853 mD en Décembre 2015. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	62 607	68 978	(6 371)	-9,24%
Dettes rattachés sur ressources spéciales	348	319	29	9,09%
Fonds publics et organismes extérieurs	10 131	10 389	(258)	-2,48%
Total fonds publics et des organismes extérieurs	73 086	79 686	(6 600)	-8,28%
Emprunts subordonnés	35 600	39 250	(3 650)	-9,30%
Dettes rattachées aux emprunts	167	177	(10)	-5,65%
Total Emprunts et ressources spéciales	108 853	119 113	(10 260)	-8,61%

V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 525 958 mD au 31 Décembre 2014 à 561 948 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 35 990 mD ou 6,84%.

NOTE VI – Intérêts minoritaires

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2015		31/12/2014	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
BIAT Capital	2	-	3	-
BIAT Assets Management	4	2	4	3
BIAT Capital risque	232	4	233	12
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
Société de Promotion Touristique	2 137	(83)	2 113	(7)
Assurances BIAT	1 699	262	1 027	235
SICAV Opportunity	269	5	329	5

SICAV Trésor	369 906	14 704	558 064	21 203
SICAV Prosperity	906	23	700	18
Société Palm Links Immobilière	126	13	150	(25)
Société Tanit International	5 742	(221)	5 367	417
Société Tunisie Titrisation	84	(50)	124	(43)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	14 908	930	13 085	2 512
SICAV PATRIMOINE Obligataire	119 271	4 488	10 032	461
Fonds commun de créances 1	2 480	70	3 893	60
Fonds Commun de placement Epargne Actions	2 780	83	2 283	54
Fonds commun de créances 2	3 983	(123)	5 719	32
Société Touristique Sahara Palace	3	-	-	-
Société de Promotion Touristique Mohamed V	6 334	493	1 381	923
FCP Equilibre	5	-	5	-
FCP Prudence	1 092	28	2 166	52
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	3 063	78	3 000	63
Total	535 027	20 706	609 679	25 975

NOTE VII – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 684 379 mD à 782 430 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 98 054 mD ou 14,33%.

Le tableau qui suit résume les capitaux propres de l'exercice 2014 et de l'exercice 2015.

Sociétés	31/12/2015		31/12/2014	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	666 442	140 248	601 818	105 952
BIAT Capital	639	(353)	698	40
BIAT Assets Management	104	366	108	440
BIAT Capital risque	(305)	191	(241)	630
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	3 247	1 027	2 907	814
SICAF BIAT	2 394	(14)	2 539	111
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	(608)	(54)	(456)	(177)
Société de Promotion Touristique	(172)	(73)	(181)	(14)
Organisation et Service Informatique	239	(34)	228	11
Société la PROTECTRICE	99	677	(1 056)	1 284
Assurances BIAT	107	3 931	3 597	3 132
Société FAIZA	(672)	(3)	(669)	(3)
SICAV Opportunity	(17)	8	16	11
SICAV Trésor	(1 175)	790	(2 604)	810
SICAV Prosperity	43	14	55	15
Société Générale de Placement	1 301	(36)	1 675	(35)
Société TAAMIR	(14)	152	(80)	39
Société Golf Sousse Monastir	(17 720)	(441)	(17 198)	(522)
Société Palm Links Immobilière	16	13	41	(25)
Banque d'Affaires de Tunisie	-	-	(171)	(15)
Société Tanit International	(16 484)	(454)	(17 253)	859
Société Tunisie Titrisation	(98)	(156)	25	(134)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	3 187	761	1 697	2 053
SICAV PATRIMOINE Obligataire	12	15	(145)	89
Fonds commun de créances 1	926	63	823	41
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	281	(13)	358	(77)

Fonds Commun de placement Epargne Actions	23	7	49	6
Fonds commun de créances 2	(140)	(160)	(193)	34
Société Touristique Sahara Palace	(4 529)	(571)	(3 995)	(541)
Société de Promotion Touristique Mohamed V	(917)	946	(3 775)	1 468
Institut Tunis Dauphine	(838)	(14)	(840)	1
FCP Equilibre	(8)	-	2	(4)
FCP Prudence	(324)	39	(37)	37
BIAT Consulting	(62)	(1)	-	3
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	304	375	-	304
BIAT France	(16)	(459)	-	-
Total Capital et Capitaux propres Groupe hors résultat	635 265	146 787	567 742	116 637

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Capitaux propres donnée sociale	Elimination des titres	Const écarts d'acq bruts	Const amort/pertes val. EA	Neutr des div	Provisions et réévaluation	Plus value interne	Impôt différé et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
BIAT	Intégration Globale	619 645	-	-	-	9 677	25 590	(3 814)	15 344	-	666 442
BCAP	Intégration Globale	3 559	(2 999)	16	(10)	75	-	-	-	(2)	639
BAM	Intégration Globale	588	(498)	-	-	18	-	-	-	(4)	104
BCR	Intégration Globale	12 843	(12 162)	95	(48)	285	-	(1 086)	-	(232)	(305)
CIAR	Intégration Globale	1 294	(1 018)	-	-	48	-	2 592	331	-	3 247
SICAF	Intégration Globale	19 627	(19 000)	62	(34)	656	1 083	-	-	-	2 394
SOPIAT	Intégration Globale	4 878	(5 016)	70	(31)	26	-	(717)	183	(1)	(608)
SALLOUM	Intégration Globale	3 738	(1 903)	171	(86)	24	-	-	21	(2 137)	(172)
OSI	Intégration Globale	191	(24)	78	(27)	-	-	-	21	-	239
PROTECT	Intégration Globale	2 688	(4 692)	1 863	(154)	405	-	(11)	-	-	99
ASSBIAT	Intégration Globale	30 640	(38 622)	10 801	(1 119)	106	-	-	-	(1 699)	107
FAIZA	Intégration Globale	270	(542)	-	-	-	(400)	-	-	-	(672)
OPPRUNITY	Intégration Globale	742	(490)	-	-	-	-	-	-	(269)	(17)
TRESOR	Intégration Globale	393 985	(25 264)	-	-	-	10	-	-	(369 906)	(1 175)
PRESPERITY	Intégration Globale	1 460	(512)	-	-	1	-	-	-	(906)	43
SGP	Intégration Globale	2 830	(3 292)	34	(20)	67	1 682	-	-	-	1 301
TAAMIR	Intégration Globale	4 521	(4 655)	131	(79)	27	-	-	41	-	(14)
GSM	Intégration Globale	(824)	(4 134)	1 818	(1 818)	-	-	(18 453)	5 691	-	(17 720)
LINKS	Intégration Globale	252	(110)	-	-	-	-	-	-	(126)	16
STI	Intégration Globale	27 274	(28 300)	6 540	(6 540)	18	(10 883)	-	1 149	(5 742)	(16 484)
TITRIS	Intégration Globale	370	(385)	-	-	1	-	-	-	(84)	(98)
ELFEJJA	Intégration Globale	27 091	(8 996)	-	-	-	-	-	-	(14 908)	3 187
PATRIMOINE	Intégration Globale	119 625	(400)	-	-	58	-	-	-	(119 271)	12
FCC1	Intégration Globale	5 713	(2 307)	-	-	-	-	-	-	(2 480)	926
STPI	Mise en équivalence	1 274	(1 000)	12	(5)	-	-	-	-	-	281
FCP	Intégration Globale	3 020	(217)	-	-	-	-	-	-	(2 780)	23
FCC2	Intégration Globale	8 554	(4 711)	-	-	-	-	-	-	(3 983)	(140)
STSP	Intégration Globale	3 464	(7 999)	-	-	9	-	-	-	(3)	(4 529)
SPTMV	Intégration Globale	26 613	(22 625)	-	-	264	-	-	1 165	(6 334)	(917)
ITD	Mise en équivalence	8	(900)	-	-	-	-	-	54	-	(838)
EQUILIBRE	Intégration Globale	96	(99)	-	-	-	-	-	-	(5)	(8)
PRUDENCE	Intégration Globale	2 633	(1 867)	-	-	2	-	-	-	(1 092)	(324)
BCO	Intégration Globale	426	(488)	-	-	-	-	-	-	-	(62)
SPTSFAX	Intégration Globale	17 767	(14 400)	-	-	-	-	-	-	(3 063)	304
BFR	Intégration Globale	221	(230)	-	-	-	-	-	(7)	-	(16)
Total consolidé		1 347 076	(219 857)	21 692	(9 971)	11 767	17 082	(21 489)	23 993	(535 027)	635 265

	Méthode d'intégration	Résultat social	Neutr dotations provisions	Neutr des div	Ret (+v) Interne	Const amort/pertes val. EA	Impôts différés et autres	Résultats des minoritaires	Résultat consolidé
BIAT	Intégration Globale	151 579	642	(9 677)	-	-	(2 296)	-	140 248
BCAP	Intégration Globale	(369)	-	(75)	-	(1)	92	-	(353)
BAM	Intégration Globale	385	-	(17)	-	-	-	(2)	366
BCR	Intégration Globale	485	-	(285)	-	(5)	-	(4)	191
CIAR	Intégration Globale	549	-	(48)	-	-	526	-	1 027
SICAF	Intégration Globale	646	-	(656)	-	(3)	(1)	-	(14)
SOPIAT	Intégration Globale	(9)	-	(25)	-	(4)	(16)	-	(54)
SALLOUM	Intégration Globale	(123)	-	(24)	-	(9)	-	83	(73)
OSI	Intégration Globale	(11)	-	-	-	(4)	(19)	-	(34)
PROTECT	Intégration Globale	1 175	-	(405)	-	(93)	-	-	677
ASSBIAT	Intégration Globale	4 428	411	(106)	-	(540)	-	(262)	3 931
FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
OPPRUNITY	Intégration Globale	13	-	-	-	-	-	(5)	8
TRESOR	Intégration Globale	15 503	(10)	-	-	-	1	(14 704)	790
PRESPERITY	Intégration Globale	38	-	(1)	-	-	-	(23)	14
SGP	Intégration Globale	29	5	(67)	-	(2)	(1)	-	(36)
TAAMIR	Intégration Globale	164	-	(27)	-	(7)	22	-	152
GSM	Intégration Globale	(348)	-	-	-	-	(93)	-	(441)
LINKS	Intégration Globale	27	-	-	-	-	(1)	(13)	13
STI	Intégration Globale	(2 154)	1 475	(18)	-	-	22	221	(454)
TITRIS	Intégration Globale	(206)	-	(1)	-	-	1	50	(156)
ELFEJJA	Intégration Globale	1 691	-	-	-	-	-	(930)	761
PATRIMOINE	Intégration Globale	4 561	-	(58)	-	-	-	(4 488)	15
FCC1	Intégration Globale	134	-	-	-	-	(1)	(70)	63
STPI	Mise en équivalence	(13)	-	-	-	(1)	1	-	(13)
FCP	Intégration Globale	90	-	-	-	-	-	(83)	7
FCC2	Intégration Globale	(283)	-	-	-	-	-	123	(160)
STSP	Intégration Globale	(562)	-	(9)	-	-	-	-	(571)
SPTMV	Intégration Globale	1 746	-	(265)	-	-	(42)	(493)	946
ITD	Mise en équivalence	(14)	-	-	-	-	-	-	(14)
PRUDENCE	Intégration Globale	69	-	(2)	-	-	-	(28)	39
BCO	Intégration Globale	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
SPTSFAX	Intégration Globale	454	-	-	-	-	(1)	(78)	375
BFR	Intégration Globale	(467)	-	-	-	-	8	-	(459)
Total consolidé		179 203	2 523	(11 766)	-	(669)	(1 798)	(20 706)	146 787

NOTE VIII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 751 522 mD au 31 Décembre 2014 à 797 346 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 45 824 mD ou 6,1%.

VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 453 151 mD au 31/12/2014 à 473 908 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 20 757 mD ou 4,58%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	584	1 605	(1 021)	-63,61%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	6 055	4 344	1 711	39,39%
Intérêts sur crédits à la clientèle	379 281	358 868	20 413	5,69%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	62 207	60 511	1 696	2,80%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	19 446	18 921	525	2,77%
Autres intérêts et revenus assimilés	6 335	8 902	(2 567)	-28,84%
Total Intérêts et revenus assimilés	473 908	453 151	20 757	4,58%

VIII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 153 159 mD au 31/12/2014 à 182 857 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 29 698 mD ou 19,39%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Commission sur opérations de change	4 368	4 111	257	6,25%
Commission sur engagements de financement	28 813	21 618	7 195	33,28%
Commission sur engagement de garantie	6 161	5 997	164	2,73%
Commission sur prestations de services financiers	38 451	32 416	6 035	18,62%
Commissions sur autres opérations	105 064	89 017	16 047	18,03%
Total Commissions (en produits)	182 857	153 159	29 698	19,39%

VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 134 056 mD au 31/12/2015 contre 140 857 mD au 31/12/2014, soit une diminution de 6 801 mD ou 4,83%.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Revenus des titres de transaction (a)	55 442	57 691	(2 249)	-3,90%
Revenus sur titres de placement (b)	28 521	29 485	(964)	-3,27%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage (c)	50 093	53 681	(3 588)	-6,68%
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	134 056	140 857	(6 801)	-4,83%

Cette augmentation est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 57 691 mD à 55 442 mD, soit une diminution de 2 249 mD ou 3,9%. Ces produits sont détaillés comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts des titres de transaction	53 131	55 512	(2 381)	-4,29%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	2 311	2 179	132	6,06%
Total Revenus des titres de transaction	55 442	57 691	(2 249)	-3,90%

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations et des revenus des parts prioritaires des FCC, ont enregistré une diminution de 964 mD ou 3,27%, en passant d'une période à une autre de 29 485 mD à 28 521 mD.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts des obligations	28 383	29 036	(653)	-2,25%
Revenus des fonds communs de créances	138	449	(311)	-69,27%
Total Revenus sur titres de placement	28 521	29 485	(964)	-3,27%

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 53 681 mD au 31/12/2014 à 50 093 mD au 31/12/2015 enregistrant une diminution de 3 588 mD ou 6,68%.

VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 2 170 mD ou 49,83% en passant d'une période à une autre de 4 355 mD à 6 525 mD.

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	5 435	3 033	2 402	79,20%
Revenus des titres participation	1 090	1 322	(232)	-17,55%
Total Revenus du portefeuille d'investissement	6 525	4 355	2 170	49,83%

VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 211 564 mD au 31 Décembre 2014 (solde retraité) à 217 412 mD au 31 Décembre 2015, enregistrant une augmentation de 5 848 mD ou 2,76%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 182 754 mD au 31/12/2014 à 187 083 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 4 329 mD ou 2,37%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 252	1 821	(569)	-31,25%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	972	1 418	(446)	-31,45%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	163 981	147 288	16 693	11,33%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	3 798	391	3 407	871,36%
Intérêts sur ressources spéciales	2 318	2 601	(283)	-10,88%
Autres intérêts et charges	14 762	29 235	(14 473)	-49,51%
Total Intérêts encourus et charges assimilées	187 083	182 754	4 329	2,37%

VIII-2-2. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 24 264 mD au 31/12/2014 à 26 330 mD au 31/12/2015, enregistrant une augmentation de 2 066 mD ou 8,51%.

VIII-2-3. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 4 224 mD au 31/12/2014 (solde retraité) à 3 797 mD au 31/12/2015, enregistrant une diminution de 427 mD ou 10,11%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014 Retraité	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	693	630	63	10,00%
Commissions sur autres opérations	3 104	3 594	(490)	-13,64%
Total Commissions encourues	3 797	4 224	(427)	-10,11%

VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 une dotation nette de 82 359 mD ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances et sinistres	(100 123)	(94 262)	(5 861)	6,22%
Dotation aux provisions pour risques et charges	(11 389)	(28 332)	16 943	-59,80%
Total des dotations	(111 512)	(122 594)	11 082	-9,04%
Pertes sur créances	(51 627)	(100 526)	48 899	-48,64%
Total des dotations et des pertes sur créances	(163 139)	(223 120)	59 981	-26,88%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	78 097	129 494	(51 397)	-39,69%
Reprise de provisions pour pertes et charges	2 605	2 136	469	21,96%
Total des reprises	80 702	131 630	(50 928)	-38,69%
Récupérations créances passées en perte	78	248	(170)	-68,55%
Total des reprises et des récupérations sur créances	80 780	131 878	(51 098)	-38,75%
Solde	(82 359)	(91 242)	8 883	-9,74%

VIII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un solde en gain de 1 545 mD ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(800)	(2 016)	1 216	-60,32%
Charges et pertes sur titres	(226)	(384)	158	-41,15%
Total des dotations et des pertes sur créances	(1 026)	(2 400)	1 374	-57,25%
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	2 070	1 809	261	14,43%
Plus-value de cession des titres de participation	501	68	433	636,76%
Total des reprises et des récupérations sur créances	2 571	1 877	694	36,97%
Solde	1 545	(523)	2 068	-395,41%

VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique est passée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 28 953 mD à 25 333 mD, enregistrant ainsi une diminution de 3 620 mD ou 12,5%.

VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 de 174 362 mD à 185 249 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 10 887 mD ou 6,24%.

VIII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 4 804 mD enregistrée entre Décembre 2014 et Décembre 2015 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 1 729 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 3 075 mD.

VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un montant de 32 923 mD ventilé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 435	7 935	500	6,30%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	16 905	17 189	(284)	-1,65%
Dotations aux amortissements des charges reportées	7 639	9 439	(1 800)	-19,07%
Régularisation des amortissements	-	(6)	6	-100,00%
Reprise de provisions sur immobilisation	(249)	(171)	(78)	45,61%
Autres dotations aux provisions	193	888	(695)	-78,27%
Total	32 923	35 274	(2 351)	-6,66%

VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est un gain de 1 111mD provient des plus-values de cession d'immobilisations pour 455 mD par des moins-values sur cession d'immobilisation pour 19 mD,des autres pertes pour 622 mD et des autres gains pour 53 mD

VIII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2015 un montant de 64 458 mD contre 51 326 mD au 31/12/2014, soit une augmentation de 13 132 mD ou 25,59%.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 21 Juin 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 10.519.328 mD et un résultat consolidé bénéficiaire de 146.787 mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2015 ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la Banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) au 31 Décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 4 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BNA

SICAV BNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT – GEM représenté par Mr. Abderrazak GABSI.

BILAN (Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 052 563	1 836 615
	- Actions et droits rattachés		1 947 944	1 732 312
	- Titres OPCVM		104 619	104 303
	Placements monétaires et disponibilités :		471 745	471 471
	- Placements à terme	3.2	200 157	-
	- Disponibilités		271 588	471 471
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		1 067	-
	TOTAL ACTIF		2 525 375	2 308 086
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	8 530	7 970
	Autres créditeurs divers	3.4	11 478	16 298
	Total passif		20 008	24 268
ACTIF NET	Capital		2 489 528	2 267 726
	Capital en nominal :	3.5	2 879 700	2 673 700
	- Capital début de l'exercice		2 673 700	3 035 900
	- Émission en nominal		483 300	1 690 300
	- Rachat en nominal		-277 300	-2 052 500
	Sommes non distribuables	3.6	-390 172	-405 974
	Sommes distribuables :		15 839	16 092
	- Sommes distribuables de l'exercice	3.7	15 789	16 075
	- Report à nouveau		50	17
	Actif net		2 505 367	2 283 818
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 525 375	2 308 086

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2015 31 décembre 2014

Revenus du portefeuille-titres :	4.1	79 796	92 354
- Dividendes des actions		75 514	88 131
- Revenus des titres OPCVM		4 282	4 223
Revenus des placements monétaires	4.2	17 948	2 874
Total des revenus des placements		97 744	95 228
Charges de gestion des placements	4.3	-34 003	-31 680
Revenus nets des placements		63 741	63 548
Autres charges d'exploitation	4.4	-47 855	-46 900
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		15 886	16 648
Régularisation du résultat d'exploitation		-97	-573
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 789	16 075
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		97	573
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre		265 601	350 859
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-217 023	-224 510
Frais de négociation de titres		-8 187	-4 365
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		40 391	121 984
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		56 277	138 632

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

31-déc-15 31-déc-14

VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	15 886	16 648
	RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	265 601	350 859
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-217 023	-224 510
	Frais de négociation de titres	-8 187	-4 365
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-16 042	-16 969
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :		
	- Capital	483 300	1 690 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	-58 256	-304 482
	- Régularisation des sommes distribuables	-363	1 435
	Rachats :		
	- Capital	-277 300	-2 052 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	33 667	360 965
	- Régularisation des sommes distribuables	266	-2 008
	VARIATION DE L'ACTIF NET	221 549	-184 627
ACTIF NET	En début de l'exercice	2 283 818	2 468 445
	En fin de l'exercice	2 505 367	2 283 818
NOMBRE D'ACTIONS	En début de l'exercice	26 737	30 359
	En fin de l'exercice	28 797	26 737
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	85,417	81,308
	En fin de l'exercice	87	85,417
	TAUX DE RENDEMENT	2,56%	5,74%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITALAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nourira 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché. La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêt.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 824 825	1 947 934	123 109	77,750	-
- ARTES	21 000	169 787	126 546	- 43 241	5,051	0,055
- ATB	10 000	50 312	41 970	- 8 342	1,675	0,010
- ATL	54 000	172 064	152 550	- 19 514	6,089	0,216
- ATTIJ BANK	9 250	190 753	222 268	31 515	8,872	0,023
- BEST LEASE	30 000	63 000	57 000	- 6 000	2,275	0,100
- BNA	22 400	271 030	247 699	- 23 331	9,887	0,070
- BT	13 300	138 398	119 700	- 18 698	4,778	0,009
- CITYCARS	9 603	124 912	127 749	2 837	5,099	0,071
- EURO-CYCLE	5 000	100 534	170 685	70 151	6,813	0,093
- ENNAKL	21 000	234 559	245 448	10 889	9,797	0,070
- OFFICEPLAST NS	2 960	6 601	12 977	6 376	0,518	0,047
- ONE TECH HOLDING(AA)	7 000	45 500	48 930	3 430	1,953	0,013
- SAH	14 400	142 770	139 737	- 3 033	5,578	0,033
- SFBT	10 500	114 605	234 675	120 070	9,367	0,010
OPCVM :		104 277	104 619	342	4,176	-
- POS	1 000	104 277	104 619	342	4,176	0,031
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 929 105	2 052 563	123 458	81,926	-

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Actions et droits rattachés	1 186 916
Entrée de titres (conversion de droits ...)	173 950
Total en Dinars	1 360 866

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	1 236 569	1 019 546	-217 023
Sortie de titres (détachement de droits ...)	173 950	-	-
Total en Dinars	1 410 519	1 019 546	-217 023

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
Compte placement BNA	200	200 000	157	200 157	7,99
Total en Dinars	200	200 000	157	200 157	7,99

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 233	7 673
Dépositaire (BNA)	297	297
Total en Dinars	8 530	7 970

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	198	191
Autres (*)	2 320	7 147
Total en Dinars	11 478	16 298

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que du reliquat de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital début de l'exercice :		
- Montant en nominal	2 673 700	3 035 900
- Nombre de titres	26 737	30 359
- Nombre d'actionnaires	140	141
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	483 300	1 690 300
- Nombre de titres	4 833	16 903
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	-277 300	-2 052 500
- Nombre de titres	2 773	20 525
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	2 879 700	2 673 700
- Nombre de titres	28 797	26 737
- Nombre d'actionnaires	132	140

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Sommes non distribuables	15 802	178 467
Résultat non distribuable de l'exercice :	40 391	121 984
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	265 601	350 859
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-217 023	-224 510
- Frais de négociation de titres	-8 187	-4 365
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-58 256	-304 482
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	33 667	360 965
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-405 974	-584 441
<i>Total en Dinars</i>	-390 172	-405 974

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat d'exploitation	15 886	16 648
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-363	1 435
Régularisation lors des rachats d'actions	266	- 2008
<i>Total en Dinars</i>	15 789	16 075

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Dividendes des actions	75 514	88 131
Revenus des titres OPCVM	4 282	4 223
<i>Total en Dinars</i>	79 796	92 354

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Revenus du compte placement à terme BNA	11 869	-
Revenus du compte bancaire BNA	6 079	2 874
<i>Total en Dinars</i>	17 948	2 874

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunération du Gestionnaire	32 823	30 500
Rémunération du Dépositaire	1 180	1 180
<i>Total en Dinars</i>	34 003	31 680

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Primes et indemnités	18 000	18 000
Jetons de présence	13 500	13 569
Redevance CMF	2 344	2 179
Honoraires CAC	8 960	8 960
Autres (Frais de publication)	5 051	4 192
<i>Total en Dinars</i>	47 855	46 900

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	3,394	3,562	3,151	3,591	3,776
Charges de gestion des placements	-1,181	-1,185	-1,106	-1,474	-1,249
Revenu net des placements	2,213	2,377	2,045	2,117	2,527
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-1,662	-1,754	-1,549	-1,771	-1,641
Résultat d'exploitation	0,552	0,623	0,496	0,346	0,886
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,003	-0,021	0,063	0,003	-0,059
Sommes distribuables de l'exercice	0,548	0,601	0,559	0,349	0,828
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,003	0,021	-0,063	-0,003	0,059
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9,223	13,122	-7,553	-0,157	0,082
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-7,536	-8,397	1,538	-2,292	-5,303
Frais de négociation de titres	-0,284	-0,163	-0,084	-0,255	-0,332
+/- value/titre et frais de négociation	1,403	4,562	-6,098	-2,704	-5,553
Résultat net de l'exercice	1,954	5,185	-5,602	-2,358	-4,668
Résultat non distribuable de l'exercice	1,403	4,562	-6,098	-2,704	-5,553
Régularisation du résultat non distribuable	0,232	-0,495	-0,911	-0,193	-0,531
Sommes non distribuables de l'exercice	1,635	4,067	-7,009	-2,897	-6,084
Distribution de dividendes	0,600	0,559	0,349	0,828	0,755
Valeur liquidative	87,000	85,417	81,308	88,107	91,483

5-2 Ratios de gestion des placements :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,450%	1,454%	1,452%	1,445%	1,447%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	2,041%	2,152%	2,034%	1,736%	1,902%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,677%	0,738%	0,651%	0,339%	1,027%

5-3 Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.

RAPPORT GÉNÉRAL

Rapport sur les états financiers annuels

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 81,28% de l'actif total au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2015.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Tunis, le 19 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT – GEM

Abderrazak GABSI

RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2015, le montant de cette rémunération s'élève à 32.823 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2015.
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT – GEM

Abderrazak GABSI

Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Financial Auditing & Consulting représenté par Mr. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinars)

		Au 31 Décembre	
		2015	2014
ACTIF			
Portefeuille-titres	5	<u>278 078 416</u>	<u>311 705 478</u>
Obligations		181 399 391	175 227 416
BTA		48 221 616	83 533 527
BTZc		36 452 644	34 441 736
FCC		396 396	620 709
OPCVM		11 608 369	17 882 090
Placements monétaires et disponibilités	6	<u>64 987 112</u>	<u>68 275 465</u>
Placements monétaires		38 630 714	64 316 328
Placements à terme		25 216 240	-
Disponibilités		1 140 158	3 959 137
Créances d'exploitation	8	<u>15 400</u>	<u>33 843</u>
Intérêts à recevoir		15 400	33 843
Titres de créances échus		-	-
TOTAL ACTIF		<u>343 080 927</u>	<u>380 014 787</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	9	585 585	478 297
Autres créditeurs divers	10	404 899	322 822
Total passif		990 484	801 119
ACTIF NET			
Capital	11	<u>327 701 062</u>	<u>363 646 599</u>
Sommes distribuables		<u>14 389 381</u>	<u>15 567 069</u>
de l'exercice	12	14 387 286	15 566 574
Report à nouveau		2 095	495
Total actif net		342 090 443	379 213 668
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		343 080 927	380 014 787

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>Exercice clos le 31 Décembre</u>	
		<u>2 015</u>	<u>2 014</u>
Revenus du portefeuille-titres	13	<u>14 343 201</u>	<u>15 308 526</u>
Revenus des obligations		9 012 832	8 475 925
Revenus des BTA et BTZc		4 742 356	6 194 463
Revenus des OPCVM & FCC		588 014	638 138
Revenus des placements monétaires	14	<u>2 598 172</u>	<u>3 930 556</u>
Revenus des placements à terme	15	<u>1 566 942</u>	<u>0</u>
Total des revenus de placement		18 508 315	19 239 082
Charges de gestion des placements	16	(2 346 822)	(1 920 408)
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 161 493	17 318 674
Autres charges d'exploitation	17	(492 751)	(526 357)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 668 742	16 792 318
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 281 455)	(1 225 744)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		14 387 286	15 566 574
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 281 455	1 225 744
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(306 980)	35 487 *
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		982 061	459 902 *
Frais de négociation de titres		(2 871)	(6)
RESULTAT DE L'EXERCICE		16 340 951	17 287 700

* Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 4)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 Décembre 2015

(Exprimé en Dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 015	2 014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	15 668 742	16 792 318
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(306 980)	35 487 *
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	982 061	459 902 *
Frais de négociation de titres	(2 871)	(6)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(14 045 500)	(16 494 578)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
Souscriptions		
Capital au nominal	272 830 300	295 536 500
Régularisation des sommes non distribuables	272 338	(6 766)
Régularisation des sommes distribuables	9 679 925	11 133 532
Rachats		
Capital au nominal	(309 391 900)	(299 049 100)
Régularisation des sommes non distribuables	(328 484)	(1 182)
Régularisation des sommes distribuables	(12 480 856)	(11 363 319)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(37 123 225)	(2 957 213)
ACTIF NET		
En début d'exercice	379 213 668	382 170 881
En fin d'exercice	342 090 443	379 213 668
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'exercice	3 634 923	3 670 049
En fin d'exercice	3 269 307	3 634 923
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début d'exercice	104,325	104,132
En fin d'exercice	104,636	104,325
TAUX DE RENDEMENT	4,40%	4,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1. Présentation de la société

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3.1. Bases de mesure :

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui de la valeur de réalisation.

3.2. Unité monétaire

Les états financiers de la société sont libellés en Dinar Tunisien.

3.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par la société pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

3.3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.3.2. Evaluation des placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- Au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.
Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4. Ajustements liés à la présentation de certaines rubriques de l'état de variation de l'actif net et de l'état de résultat :

Antérieurement au 1^{er} Janvier 2015, les annulations, consécutives au remboursement et/ou à la cession des bons de trésor assimilables, des surcotes (et/ou décotes) constatées lors de leur comptabilisation initiale figuraient parmi les composantes de la rubrique "*Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres*" aussi bien au niveau de l'état de variation de l'actif net qu'au niveau de l'état de résultat.

Leur reclassement dans la rubrique "*Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres*" tel qu'intervenu, en 2015, a donné lieu au retraitement, en proforma, des chiffres correspondants figurant au niveau de l'état de variation de l'actif net et de l'état de résultat relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Le détail des ajustements opérés à des fins comparatives, au titre de l'exercice susvisé, se présente comme suit :

	2014 (Publié)	2014 (Retraité)	Ecart (2)-(1)
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
• Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 007 107	35 487	(971 620)
• Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(511 718)	459 902	971 620

Note 5. Portefeuille-Titres :

5.1. Composition du portefeuille-titres :

Ce poste totalise, au 31 Décembre 2015, la somme de 278.078.416 DT contre 311.705.478 DT au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2015	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés		<u>168 172 231</u>	<u>0</u>	<u>5 017 432</u>	<u>0</u>	<u>173 189 663</u>	<u>50,63%</u>	<u>50,48%</u>
AIL 2011-1	20 000	400 000	-	12 464	-	412 464	0,12%	0,12%
AIL 2012-1	30 000	1 200 000	-	36 360	-	1 236 360	0,36%	0,36%
AIL 2013-1	30 000	1 800 000	-	59 208	-	1 859 208	0,54%	0,54%
AIL 2014-1	20 000	1 600 000	-	39 312	-	1 639 312	0,48%	0,48%
AIL 2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	2 000 000	-	50 784	-	2 050 784	0,60%	0,60%
AB 2008/15A	10 000	533 310	-	17 048	-	550 358	0,16%	0,16%
AB 2008/20A	30 000	1 950 000	-	67 128	-	2 017 128	0,59%	0,59%
AB 2009/15A	60 000	3 598 800	-	41 040	-	3 639 840	1,06%	1,06%
AB 2010	30 000	1 999 577	-	30 144	-	2 029 721	0,59%	0,59%
AMEN BANK 2007	20 000	400 000	-	17 008	-	417 008	0,12%	0,12%
AMEN BANK 2011-1	50 000	3 000 000	-	38 800	-	3 038 800	0,89%	0,89%
AMEN BANK 2012 - Taux Fixe	20 000	1 400 000	-	20 272	-	1 420 272	0,42%	0,41%
AMEN BANK 2012 - Taux Variable	123 185	8 622 950	-	130 762	-	8 753 712	2,56%	2,55%
AMEN BANK 2014-1 7ANS	20 000	2 000 000	-	100 592	-	2 100 592	0,61%	0,61%
ATB 2007/1	50 000	3 400 000	-	111 000	-	3 511 000	1,03%	1,02%
ATB SUB 2009	50 000	2 500 000	-	68 040	-	2 568 040	0,75%	0,75%
ATL 2008/SUBOR	15 000	900 000	-	18 180	-	918 180	0,27%	0,27%
ATL 2009/2	19 000	380 000	-	4 484	-	384 484	0,11%	0,11%
ATL 2010-2	35 500	1 420 000	-	369	-	1 420 369	0,42%	0,41%
ATL 2011	30 000	2 400 000	-	105 864	-	2 505 864	0,73%	0,73%
ATL 2012-1	30 000	1 200 000	-	34 680	-	1 234 680	0,36%	0,36%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	-	75 504	-	2 075 504	0,61%	0,60%
ATL 2013-2	30 260	3 026 000	-	22 392	-	3 048 392	0,89%	0,89%
ATL 2014-1	20 000	1 600 000	-	74 032	-	1 674 032	0,49%	0,49%
ATL 2014-3	40 000	4 000 000	-	222 944	-	4 222 944	1,23%	1,23%
ATL 2015-1	37 500	3 750 000	-	110 670	-	3 860 670	1,13%	1,13%
ATTIJ BANK 2010	20 000	857 120	-	35 744	-	892 864	0,26%	0,26%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	1 000 000	-	10 328	-	1 010 328	0,30%	0,29%
ATTIJ LEAS 2011	30 000	1 200 000	-	55 704	-	1 255 704	0,37%	0,37%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	1 200 000	-	35 808	-	1 235 808	0,36%	0,36%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	400 000	-	768	-	400 768	0,12%	0,12%
BH 2009	25 895	1 791 934	-	228	-	1 792 162	0,52%	0,52%
BH 2013-1	20 000	1 428 000	-	39 696	-	1 467 696	0,43%	0,43%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	6 000 000	-	213 456	-	6 213 456	1,82%	1,81%
BNA SUB 2009	50 000	2 999 000	-	95 240	-	3 094 240	0,90%	0,90%

BTE 2009	41 100	1 644 000	-	20 386	-	1 664 386	0,49%	0,49%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	750 000	-	10 168	-	760 168	0,22%	0,22%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	2 200 000	-	95 238	-	2 295 238	0,67%	0,67%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	2 125 000	-	94 900	-	2 219 900	0,65%	0,65%
BTK 2009	10 703	713 380	-	26 860	-	740 240	0,22%	0,22%
BTK 2012-1	50 000	2 857 250	-	18 480	-	2 875 730	0,84%	0,84%
BTK2014-1 7.45%	20 000	2 000 000	-	5 536	-	2 005 536	0,59%	0,58%
CHO 2009	5 000	250 000	-	1 352	-	251 352	0,07%	0,07%
CIL 2008 SUB	10 000	800 000	-	44 624	-	844 624	0,25%	0,25%
CIL 2011/1	30 250	605 000	-	23 377	-	628 377	0,18%	0,18%
CIL 2012/1	20 000	800 000	-	29 136	-	829 136	0,24%	0,24%
CIL 2012/2	20 000	1 200 000	-	53 504	-	1 253 504	0,37%	0,37%
CIL 2014/1	15 000	1 200 000	-	32 196	-	1 232 196	0,36%	0,36%
CIL 2014/2	20 000	2 000 000	-	111 936	-	2 111 936	0,62%	0,62%
CIL 2015/1	15 000	1 500 000	-	50 304	-	1 550 304	0,45%	0,45%
ELWIFAK 2010 TMM+0,775	20 000	400 000	-	17 280	-	417 280	0,12%	0,12%
ALW 2013	5 000	300 000	-	11 296	-	311 296	0,09%	0,09%
HL 2012/1	20 000	800 000	-	11 216	-	811 216	0,24%	0,24%
HL 2013-1	20 000	1 200 000	-	41 440	-	1 241 440	0,36%	0,36%
HL 2013-2	22 800	2 280 000	-	112 760	-	2 392 760	0,70%	0,70%
HL 2014-1 7.8%	30 000	3 000 000	-	32 232	-	3 032 232	0,89%	0,88%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	1 500 000	-	9 612	-	1 509 612	0,44%	0,44%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	280 000	-	8 260	-	288 260	0,08%	0,08%
MEUBLATEX 2008	10 000	200 000	-	2 976	-	202 976	0,06%	0,06%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	4 000	-	118	-	4 118	0,00%	0,00%
MODERN LEASING 2012	20 000	2 000 000	-	90 320	-	2 090 320	0,61%	0,61%
SERVICOM 2012	5 000	300 000	-	12 896	-	312 896	0,09%	0,09%
STB 2011	45 000	2 570 850	-	126 210	-	2 697 060	0,79%	0,79%
STB2008-16A/1	12 500	703 125	-	24 433	-	727 558	0,21%	0,21%
STB2008-20A/1	40 000	2 600 000	-	96 081	-	2 696 081	0,79%	0,79%
STB2008-25A/1	70 000	5 040 000	-	171 976	-	5 211 976	1,52%	1,52%
STB2010/1 +0.7%	20 000	1 000 000	-	33 888	-	1 033 888	0,30%	0,30%
STB2010/1 5.3%	75 000	4 998 750	-	178 117	-	5 176 867	1,51%	1,51%
Tunisie Leasing 2011-1	30 000	600 000	-	15 456	-	615 456	0,18%	0,18%
Tunisie Leasing 2011-2	30 000	600 000	-	4 992	-	604 992	0,18%	0,18%
Tunisie Leasing 2011-3	40 000	1 600 000	-	69 120	-	1 669 120	0,49%	0,49%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	1 600 000	-	47 424	-	1 647 424	0,48%	0,48%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	1 200 000	-	58 160	-	1 258 160	0,37%	0,37%
Tunisie Leasing 2013	15 000	900 000	-	33 600	-	933 600	0,27%	0,27%
Tunisie Leasing 2013-1	20 000	2 000 000	-	28 528	-	2 028 528	0,59%	0,59%
Tunisie Leasing 2013-2	4 800	480 000	-	26 385	-	506 385	0,15%	0,15%
Tunisie Leasing 2014-1	20 000	2 000 000	-	79 680	-	2 079 680	0,61%	0,61%
Tunisie Leasing 2014-2	20 000	2 000 000	-	5 792	-	2 005 792	0,59%	0,58%
Tunisie Leasing 2015-1	30 000	3 000 000	-	118 920	-	3 118 920	0,91%	0,91%
Tunisie Leasing Subordonné 2010	20 050	401 000	-	15 815	-	416 815	0,12%	0,12%

Tunisie Leasing 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	2 000 000	-	64 240	-	2 064 240	0,60%	0,60%
Tunisie Factoring 2014-1	10 000	1 000 000	-	58 464	-	1 058 464	0,31%	0,31%
UBCI 2013	20 000	2 000 000	-	63 920	-	2 063 920	0,60%	0,60%
UIB 2009 CAT C	100 000	7 000 000	-	150 400	-	7 150 400	2,09%	2,08%
UIB 2011-1	30 000	2 400 000	-	42 312	-	2 442 312	0,71%	0,71%
UIB 2011-2	75 000	4 284 750	-	192 366	-	4 477 116	1,31%	1,30%
UIB 2012-1	41 003	2 928 434	-	162 344	-	3 090 778	0,90%	0,90%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	5 000 000	-	161 480	-	5 161 480	1,51%	1,50%
UNIFACT 2010 TMM+1	10 000	200 000	-	8 360	-	208 360	0,06%	0,06%
UNIFACTOR 2013	20 000	1 200 000	-	14 512	-	1 214 512	0,36%	0,35%
II- Titres émis par l'Etat		<u>78 799 510</u>	<u>-616 883</u>	<u>14 701 362</u>	<u>0</u>	<u>92 883 989</u>	<u>27,15%</u>	<u>27,07%</u>
Obligations		8 000 000	-	209 728	-	8 209 728	2,40%	2,39%
Emprunt National 2014	80 000	8 000 000	-	209 728	-	8 209 728	2,40%	2,39%
BTA		<u>47 771 803</u>	<u>-616 883</u>	<u>1 066 697</u>	-	<u>48 221 616</u>	<u>14,10%</u>	<u>14,06%</u>
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	8 165	8 105 500	231 945	293 888	-	8 631 333	2,52%	2,52%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	-	240 321	-	6 906 624	2,02%	2,01%
BTA 5,60% -08/2022 sur 10 ans	27 000	27 000 000	-774 938	473 904	-	26 698 966	7,80%	7,78%
BTA 5,50% -10/2018 sur 10 ans	6 000	6 000 000	-73 891	58 584	-	5 984 693	1,75%	1,74%
BTZc		<u>23 027 707</u>	-	<u>13 424 938</u>	-	<u>36 452 644</u>	<u>10,66%</u>	<u>10,63%</u>
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-	2 851 006	-	9 271 006	2,71%	2,70%
BTZc 10/10/2016	10 000	5 133 807	-	3 488 838	-	8 622 645	2,52%	2,51%
BTZc 10/10/2016	15 000	8 023 500	-	4 982 340	-	13 005 840	3,80%	3,79%
BTZc 10/10/2016	6 400	3 450 400	-	2 102 753	-	5 553 153	1,62%	1,62%
III- Titres des FCC		<u>394 007</u>	<u>0</u>	<u>2 389</u>	<u>0</u>	<u>396 396</u>	<u>0,12%</u>	<u>0,12%</u>
FCC1 P2 14/02/2016	1 500	394 007	-	2 389	-	396 396	0,12%	0,12%
IV- Titres des OPCVM		<u>11 562 455</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>45 914</u>	<u>11 608 369</u>	<u>3,39%</u>	<u>3,38%</u>
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	6 435	661 717	-	-	-7 689	654 028	0,19%	0,19%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	11 667	1 240 251	-	-	-13 209	1 227 042	0,36%	0,36%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 293 246	-	-	36 867	1 330 113	0,39%	0,39%
SICAV TRESOR	30 424	3 178 850	-	-	-55 492	3 123 358	0,91%	0,91%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	42 313	4 331 100	-	-	77 322	4 408 422	1,29%	1,28%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	8 258	857 290	-	-	8 115	865 405	0,25%	0,25%
		258 928 202	-616 883	19 721 184	45 914	278 078 416	81,29%	81,05%

5.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice clos le 31 Décembre 2015 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
Coût d'acquisition						
+ En début de l'exercice (a)	170 708 131	81 644 803	23 027 707	616 763	17 426 775	293 424 177
+ Acquisitions	39 544 874	-	-	1 871 673	-	41 416 547
- Cessions	(4 619 238)	(11 273 000)	-	-	(5 864 319)	(21 756 557)
- Remboursements	(29 461 537)	(22 600 000)	-	(2 094 429)	-	(54 155 966)
= A la clôture de l'exercice (1)	176 172 231	47 771 803	23 027 707	394 007	11 562 455	258 928 202
Différences d'estimation						
+ En début de l'exercice (b)	-	(719 306)	-	-	455 316	(263 990)
± Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(455 316)	(455 316)
+ Plus-values potentielles à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	122 304	122 304
- Moins-values potentielles à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	(76 390)	(76 390)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	143 685	-	-	-	143 685
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(41 263)	-	-	-	(41 263)
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédées et/ou remboursés	-	260 500	-	-	-	260 500
- Surcotes initiales sur titres cédées et/ou remboursés	-	(260 500)	-	-	-	(260 500)
= A la clôture de l'exercice (2)	-	(616 883)	-	-	45 914	(570 970)
Créances rattachées d'intérêts						
+ En début de l'exercice (c)	4 519 285	2 608 029	11 414 029	3 947	-	18 545 291
± Intérêts courus à l'achat	350 594	-	-	-	-	350 594
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	9 012 832	2 731 447	2 010 909	23 997	-	13 779 184
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(8 655 551)	(4 272 780)	-	(25 554)	-	(12 953 885)
= A la clôture de l'exercice (3)	5 227 160	1 066 697	13 424 938	2 389	-	19 721 184
Solde au 31 décembre 2015 [(1)+(2)+(3)]	181 399 391	48 221 616	36 452 644	396 396	11 608 369	278 078 416
Solde au 31 décembre 2014 [(a)+(b)+(c)]	175 227 416	83 533 527	34 441 736	620 709	17 882 090	311 705 478

Note 6. Placements monétaires et disponibilités :

6.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2015, la somme de 38.630.714 DT contre 64.316.328 DT au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2015	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>11 494 373</u>	<u>149 283</u>	<u>11 643 655</u>	<u>3,40%</u>	<u>3,39%</u>
I.1 Titres à échéance supérieure à un an		0	0	0	0,00%	0,00%
-	-	-	-	-	-	-
I.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)		2 201 507	42 161	2 243 667	0,65%	0,65%
ETS MEDLOUKIL ET CIE	22	1 048 289	19 937	1 068 227	0,31%	0,31%
LIG SA	12	573 961	10 981	584 942	0,17%	0,17%
LOUKIL MEDCOM	12	579 256	11 242	590 498	0,17%	0,17%
II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)		9 292 866	107 122	9 399 988	2,75%	2,74%
ETS MEDLOUKIL ET CIE	48	2 334 302	45 831	2 380 133	0,70%	0,69%
INTER EQUIPEMENT	10	478 662	9 169	487 831	0,14%	0,14%
LOUKIL MEDCOM	12	571 794	10 875	582 669	0,17%	0,17%
SERVICOM	40	1 969 397	5 355	1 974 751	0,58%	0,58%
UNIFACTOR	80	3 938 711	35 892	3 974 603	1,16%	1,16%
II- Certificats de dépôt		<u>26 968 247</u>	<u>18 812</u>	<u>26 987 058</u>	<u>7,89%</u>	<u>7,87%</u>
II.1 Titres à échéance supérieure à un an		0	0	0	0,00%	0,00%
-	-	-	-	-	-	-
II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)		0	0	0	0,00%	0,00%
-	-	-	-	-	-	-
II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)		26 968 247	18 812	26 987 058	7,89%	7,87%
BNA	54	26 968 247	18 812	26 987 058	7,89%	7,87%
		<u>38 462 619</u>	<u>168 094</u>	<u>38 630 714</u>	<u>11,29%</u>	<u>11,26%</u>

6.2. Placements à terme :

Ce poste se détaille, au 31 Décembre 2015, comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2015	% actif net	% actif
I- Placements à court terme		25 000 000	216 240	25 216 240	7,37%	7,35%
Placements en comptes à terme BNA	25 000	25 000 000	216 240	25 216 240	7,37%	7,35%
II- Placements à long terme		0	0	0	0,00%	0,00%
Placements en comptes à terme BNA	-	-	-	-	-	-
Total		25 000 000	216 240	25 216 240	7,37%	7,35%

6.3. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Avoirs en banque	1 140 379	3 969 017
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(9 781)
Décaissements non encore comptabilisés	-	1
Montants comptabilisés et non encore décaissés	-	-
Sommes à régler :	(100)	(100)
Rachats	-	-
Autres	(100)	(100)
Placements à régler	-	-
Sommes à encaisser	-	-
Total	1 140 158	3 959 137

6.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2015, le ratio susvisé s'élève à **18,29%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 31/12/2015	% actif
I- Liquidités	26 356 398	7,68%
<i>I.1- Placements à terme</i>	25 216 240	7,35%
<i>I.2- Disponibilités</i>	1 140 158	0,33%
II- Quasi-liquidités	36 387 046	10,61%
<i>II.1- Bons de trésor à court terme</i>	-	0,00%
<i>II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	9 399 988	2,74%
<i>II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	26 987 058	7,87%
Total Général (A) = (I + II)	62 743 445	
Total Actif (B)	343 080 927	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		18,29%

Note 7. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent, au 31 Décembre 2015, une valeur comptable de 316.709.129 DT, soit 92,31% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1)+(2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	8 209 728	48 221 616	36 452 644	-	-	-	-	92 883 989	27,07%
BNA	3 094 240	-	-	-	-	-	26 987 058	30 081 298	8,77%
AMEN BANK	23 967 431	-	-	-	-	-	-	23 967 431	6,99%
UIB	22 322 087	-	-	-	-	-	-	22 322 087	6,51%
ATL	21 345 120	-	-	-	-	-	-	21 345 120	6,22%
TUNISIE LEASING	18 949 112	-	-	-	-	-	-	18 949 112	5,52%
STB	17 543 430	-	-	-	-	-	-	17 543 430	5,11%

BH	9 473 314	-	-	-	-	-	-	9 473 314	2,76%
HANNIBAL LEASE	8 987 260	-	-	-	-	-	-	8 987 260	2,62%
CIL	8 450 077	-	-	-	-	-	-	8 450 077	2,46%
AIL	7 198 128	-	-	-	-	-	-	7 198 128	2,10%
BTE	6 939 692	-	-	-	-	-	-	6 939 692	2,02%
ATB	6 079 040	-	-	-	-	-	-	6 079 040	1,77%
BTK	5 621 506	-	-	-	-	-	-	5 621 506	1,64%
UNIFACTOR	1 422 872	-	-	-	-	3 974 603	-	5 397 475	1,57%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	4 408 422	-	-	4 408 422	1,28%
	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total	%
Emetteur	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt	(1)+(2)	actif
ETS MEDLOUKIL ET CIE	-	-	-	-	-	3 448 360	-	3 448 360	1,01%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	3 123 358	-	-	3 123 358	0,91%
ATTIJARI LEASING	2 892 280	-	-	-	-	-	-	2 892 280	0,84%
SERVICOM	312 896	-	-	-	-	1 974 751	-	2 287 647	0,67%
MODERN LEASING	2 090 320	-	-	-	-	-	-	2 090 320	0,61%
UBCI	2 063 920	-	-	-	-	-	-	2 063 920	0,60%
ATTIJARI BANK	1 903 192	-	-	-	-	-	-	1 903 192	0,55%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 330 113	-	-	1 330 113	0,39%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	1 227 042	-	-	1 227 042	0,36%
LOUKIL MEDCOM	-	-	-	-	-	1 173 167	-	1 173 167	0,34%
TUNISIE FACTORING	1 058 464	-	-	-	-	-	-	1 058 464	0,31%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	-	-	-	-	865 405	-	-	865 405	0,25%
EL WIFACK LEASING	728 576	-	-	-	-	-	-	728 576	0,21%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	-	-	-	-	654 028	-	-	654 028	0,19%
LIG SA	-	-	-	-	-	584 942	-	584 942	0,17%
MEUBLATEX	495 354	-	-	-	-	-	-	495 354	0,14%
	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total	%
Emetteur	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt	(1)+(2)	actif
INTER EQUIPEMENT	-	-	-	-	-	487 831	-	487 831	0,14%
FCC BIAT-CREDIMMO	-	-	-	396 396	-	-	-	396 396	0,12%
CHO COMPANY	251 352	-	-	-	-	-	-	251 352	0,07%
Total Général	181 399 391	48 221 616	36 452 644	396 396	11 608 369	11 643 655	26 987 058	316 709 129	92,31%

Note 8. Créances d'exploitation :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Intérêts à recevoir	15 400	33 843
Intérêts courus sur dépôts en banque	15 400	33 843
Titres de créances échus	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-
Total	15 400	33 843

Note 9. Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Gestionnaire (BNA Capitaux)	425 880	298 936
Dépositaire (BNA)	159 705	179 362
Total	585 585	478 297

Note 10. Autres créditeurs divers :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Dividendes à payer	253 818	107 521
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux comptes	32 061	30 439
Conseil du marché Financier (CMF)	30 482	34 038
Rachats	53 774	116 402
Retenues à la source à payer	123	500
Autres	4 641	3 922
Total	404 899	322 822

Note 11. Capital :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Capital, au nominal, en début d'exercice		
Montant	363 492 300	367 004 900
Nombre de titres	3 634 923	3 670 049
Nombre d'actionnaires	4 016	3 836
Souscriptions réalisées		
Montant au nominal	272 830 300	295 536 500
Nombre de titres	2 728 303	2 955 365
Rachats effectués		
Montant au nominal	(309 391 900)	(299 049 100)
Nombre de titres	(3 093 919)	(2 990 491)
Capital, au nominal, en fin d'exercice		
Montant	326 930 700	363 492 300
Nombre de titres	3 269 307	3 634 923
Nombre d'actionnaires	4 105	4 016
Sommes non distribuables	616 063	487 434
1- Résultat non distribuable de l'exercice	672 209	495 382
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(306 980)	35 487 *
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	982 061	459 902 *
Frais de négociation de titres	(2 871)	(6)
2- Régularisation des sommes non distribuables	(56 146)	(7 949)
Aux émissions	272 338	(6 766)
Aux rachats	(328 484)	(1 182)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	154 299	(333 135)
Total	327 701 062	363 646 599

* Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 4)

Note 12. Sommes distribuables :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Résultat d'exploitation	15 668 742	16 792 318
Régularisation lors des souscriptions d'actions	6 102 852	5 563 867
Régularisation lors des rachats d'actions	(7 384 307)	(6 789 610)
Total	14 387 286	15 566 574

Note 13. Revenus du portefeuille - titres :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 015	2 014
Revenus des obligations	9 012 832	8 475 925
± Variation des intérêts courus	357 281	(39 043)
+ Coupons d'intérêts échus	8 655 551	8 514 968
Revenus des BTA & BTZc	4 742 356	6 194 463
± Variation des intérêts courus	469 576	269 844
+ Coupons d'intérêts échus	4 272 780	5 924 619
Revenus des FCC	23 997	36 323
± Variation des intérêts courus	(1 557)	(1 454)
+ Coupons d'intérêts échus	25 554	37 778
Revenus des OPCVM	564 017	601 814
Total	14 343 201	15 308 526

Note 14. Revenus des placements monétaires :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 015	2 014
Revenus des billets de trésorerie	620 196	462 158
± Variation des intérêts courus	(2 596)	84
+ Coupons d'intérêts échus	622 792	462 074
Revenus des certificats de dépôt	1 886 565	3 273 139
± Variation des intérêts courus	(85 334)	41 586
+ Coupons d'intérêts échus	1 971 899	3 231 553
Revenus des BTCT	-	-
± Variation des intérêts courus	-	-
+ Coupons d'intérêts échus	-	-
Intérêts des comptes de dépôt	91 411	195 259
Total	2 598 172	3 930 556

Note 15. Revenus des placements à terme :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 015	2 014
Revenus des placements en compte BNA	1 566 942	-
± Variation des intérêts courus	216 240	-
+ Coupons d'intérêts échus	1 350 702	-
Total	1 566 942	-

Note 16. Charges de gestion des placements :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 015	2 014
Rémunération du gestionnaire	1 690 671	1 200 255
Rémunération du dépositaire	656 151	720 153
Total	2 346 822	1 920 408

Note 17. Autres charges d'exploitation :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 015	2 014
Jetons de présence	30 000	30 000
Redevance CMF	370 706	406 866
Honoraires du commissaire aux comptes	30 000	30 000
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	5 682	5 654
Rémunération du Directeur Général	10 337	9 807
TCL	37 017	38 478
Diverses charges d'exploitation	9 010	5 551
Total	492 751	526 357

Note 18. Autres informations :**18.1. Données par action :**

Données par action	2 015	2 014	2 013	2 012	2 011
Revenus des placements	5,661	5,293	5,676	5,086	4,184
Charges de gestion des placements	(0,718)	(0,528)	(0,573)	(0,560)	(0,455)
Revenu net des placements	4,943	4,765	5,103	4,526	3,729
Autres charges d'exploitation	(0,151)	(0,145)	(0,155)	(0,148)	(0,120)
Résultat d'exploitation (1)	4,793	4,620	4,948	4,377	3,610
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,392)	(0,337)	(0,726)	(0,564)	0,272
Sommes distribuables de l'exercice	4,401	4,283	4,223	3,814	3,881
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(0,094)	0,010 *	(0,015)	(0,005)	(0,026)
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,300	0,127 *	0,027	(0,019)	0,000
Frais de négociation de titres	(0,001)	(0,000)	(0,002)	0,000	(0,000)
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	0,206	0,136	0,011	(0,024)	(0,026)
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	4,998	4,756	4,959	4,353	3,584
Résultat non distribuable de l'exercice	0,206	0,136	0,011	(0,024)	(0,026)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,014)	(0,003)	0,003	0,007	(0,006)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,192	0,133	0,014	(0,017)	(0,032)
Distribution de dividendes	4,282	4,223	3,814	3,881	3,997
Valeur liquidative	104,636	104,325	104,132	103,709	103,794

* Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 4)

18.2. Ratios de gestion des placements :

Ratios de gestion des placements	2 015	2 014	2 013	2 012	2 011
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,65%	0,50%	0,51%	0,49%	0,48%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%	0,14%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,99%	4,09%	3,79%	3,37%	4,11%

Note 19. Transactions avec les parties liées :

19.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2015 ainsi que les jetons de présence de 2015.

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme (1)	5 682	-	10 337	-	-	-
Jetons de présence (2)	2 500	2 500	2 500	2 500	25 000	25 000
Total 2015 [(1) +(2)]	8 182	2 500	12 837	2 500	25 000	25 000

19.2. Transactions avec les autres parties liées :

19.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les parties liées à la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
B.N.A CAPITAUX	En contrepartie de ses prestations, elle a perçu, du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} février 2015, une rémunération hors TVA de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. A partir du 2 février 2015, ladite rémunération a été portée, annuellement et en hors TVA, à 0,4% de l'actif net quotidien.
	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :
B.N.A	<ul style="list-style-type: none">• Conserver les titres et les fonds de la société ;• Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;• Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

19.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables		
Rémunération du gestionnaire	(1 690 671)	-
Rémunération du dépositaire	-	(656 151)
Opérations impactant les sommes non distribuables		
	Néant	Néant

19.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 Décembre 2015 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(425 880)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(159 705)

NOTE 20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société POS arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 343.080.927 DT et un résultat de l'exercice de 16.340.951 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société POS, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve :

5- Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société POS, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés. Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres comptables de la société POS. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 31 décembre 2015 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Le processus de régularisation de cette situation, entamé durant le premier trimestre de l'exercice 2013, n'a pas encore été finalisé à la date du présent rapport.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société POS au 31 décembre 2015. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créditeurs divers au passif seraient majorés à hauteur de 403.302 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représenteraient, au 31 décembre 2015, une quote-part de 18,38% de l'actif corrigé sur cette base contre 18,29% de l'actif du bilan publié.

Opinion :

6- A notre avis, sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe 5 ci-dessus, les états financiers de la société POS annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3 (nouveau)** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen périodique de l'efficacité du système de contrôle interne. Le rapport d'évaluation correspondant a été communiqué au gestionnaire de la société.

A l'exception de la situation décrite au paragraphe 5 de la première partie de notre rapport général et de ses incidences potentielles, nous n'avons pas relevé, au cours de notre mission, d'autres déficiences majeures susceptibles d'impacter une telle efficacité.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

4- Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représentent au 31 Décembre 2015 **18,29% de l'actif** de la société POS, soit 1,71% en deçà du seuil de 20% prévu par **l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 21 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :
Financial Auditing & Consulting**

Mohamed Neji HERGLI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société POS est confiée à la société "BNA Capitaux", administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société "BNA Capitaux", perçoit une commission de gestion. Fixée initialement à 0,25% de l'actif net quotidien, ladite commission a été portée, par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, à 0,4% de la même assiette et ce à partir du 2 février 2015.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 1.432.772 DT hors TVA, soit 1.690.671 DT TVA incluse.

- La Banque Nationale Agricole "BNA", administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société POS. Elle est chargée à ce titre de :
 - ✓ Conserver les titres et les fonds de la société ;
 - ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
 - ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la "BNA" reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au dépositaire telle qu'encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 556.060 DT hors TVA, soit 656.151 DT TVA incluse.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président du Conseil d'Administration fixée par décision du Conseil d'Administration du 28 octobre 2013. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois.

2. La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du 12 mai 2005. Cette rémunération est composée d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	5 682	-	10 337	-
TOTAL	5 682	-	10 337	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 21 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

Etats financiers annuels de SICAV

GENERALE OBLIG SICAV

GENERALE OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par Mr. WALID BEN SALAH.

BILAN

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	12 200 614,400	9 685 757,238
Obligations et valeurs assimilées		11 422 307,688	8 921 981,335
Titres des Organismes de Placement Collectif		778 306,712	763 775,903
Placements monétaires et disponibilités		3 942 707,341	5 780 652,724
Placements monétaires	5	2 500 755,523	3 593 506,997
Disponibilités		1 441 951,818	2 187 145,727
Créances d'exploitation	6	16 601,343	9 397,690
TOTAL ACTIF		16 159 923,084	15 475 807,652
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	35 777,484	25 453,030
Autres créditeurs divers	8	17 813,427	17 180,606
TOTAL PASSIF		53 590,911	42 633,636
ACTIF NET			
Capital	9	15 532 905,637	14 885 240,086
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		148,231	73,816
Sommes distribuables de l'exercice		573 278,305	547 860,114
ACTIF NET		16 106 332,173	15 433 174,016
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 159 923,084	15 475 807,652

ETAT DE RESULTAT

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	525 151,854	470 700,247
Revenus des obligations et valeurs assimilées		495 044,959	445 803,209
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		30 106,895	24 897,038
Revenus des placements monétaires	11	281 478,029	123 037,446
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		806 629,883	593 737,693
Charges de gestion des placements	12	(115 507,125)	(85 321,900)
REVENU NET DES PLACEMENTS		691 122,758	508 415,793
Autres charges	13	(29 510,953)	(27 801,897)
Autres produits		14,904	243,329
RESULTAT D'EXPLOITATION		661 626,709	480 857,225
Régularisation du résultat d'exploitation		(88 348,404)	67 002,889
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		573 278,305	547 860,114
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		88 348,404	(67 002,889)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(2 770,190)	14 127,320
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 224,885	1 874,030
Frais de négociation de titres		-	1 701,815
RESULTAT DE L'EXERCICE		664 081,404	498 560,390

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	664 081,404	498 560,390
Résultat d'exploitation	661 626,709	480 857,225
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 770,190)	14 127,320
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 224,885	1 874,030
Frais de négociation de titres	-	1 701,815
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(488 160,625)	(491 650,734)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	497 237,378	307 080,627
Souscriptions		
- Capital	31 602 224,975	18 969 950,290
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 393,025)	18 935,749
- Régularisation des sommes distribuables	925 482,475	645 936,223
Rachats		
- Capital	(30 954 173,738)	(18 683 977,072)
- Régularisation des sommes non distribuables	7 552,644	(17 154,473)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 073 455,953)	(626 610,090)
VARIATION DE L'ACTIF NET	673 158,157	313 990,283
ACTIF NET		
En début de l'exercice	15 433 174,016	15 119 183,733
En fin de l'exercice	16 106 332,173	15 433 174,016
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	151 115	148 208
En fin de l'exercice	157 694	151 115
VALEUR LIQUIDATIVE	102,137	102,129
TAUX DE RENDEMENT	3,56%	3,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4: Portfeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 12.200.614,400 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		11 146 895,000	11 422 307,688	70,92%
Obligations des sociétés		9 194 935,000	9 416 918,646	58,47%
EO AIL 2011/1	1 000	20 000,000	20 623,388	0,13%
EO AIL 2012/1	3 000	120 000,000	123 635,409	0,77%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	300 000,000	307 424,262	1,91%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	410 157,814	2,55%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	60 000,000	62 552,262	0,39%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	466 690,000	473 241,552	2,94%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	179 940,000	181 933,499	1,13%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	179 940,000	181 991,658	1,13%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	199 950,000	202 965,233	1,26%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	100 000,000	104 961,754	0,65%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	340 000,000	351 101,011	2,18%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	144 000,000	144 036,254	0,89%
EO ATL 2011	2 000	160 000,000	167 057,534	1,04%
EO ATL 2012-1	1 000	40 000,000	41 156,066	0,26%
EO ATL 2012-1	800	32 000,000	32 924,853	0,20%
EO ATL 2013-2	1 000	100 000,000	100 739,672	0,63%
EO ATL 2013-2	500	50 000,000	50 369,836	0,31%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	120 000,000	124 286,951	0,77%
EO ATL 2014-3	2 000	200 000,000	210 860,712	1,31%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	300 000,000	300 000,000	1,86%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	80 000,000	83 713,754	0,52%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	80 000,000	80 154,230	0,50%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	200 000,000	200 235,629	1,24%
EO BTK 2009	1 000	66 645,000	69 154,299	0,43%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	114 290,000	115 029,700	0,71%
EO CIL SUB 2008	4 000	320 000,000	337 848,110	2,10%
EO CIL 2011/1	2 000	40 000,000	41 543,014	0,26%
EO CIL 2011/1 (TMM+0,75%)	1 000	20 000,000	20 772,770	0,13%
EO CIL 2011/1 (TMM+0,75%)	2 000	40 000,000	41 545,538	0,26%
EO CIL 2011/1	500	10 000,000	10 385,754	0,06%
EO CIL 2011/1 (TMM+0,75%)	1 000	20 000,000	20 772,770	0,13%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	160 000,000	165 812,459	1,03%
EO CIL 2013/1	250	15 000,000	15 059,672	0,09%
EO CIL 2013/1	130	7 800,000	7 831,030	0,05%
EO CIL 2013/1	170	10 200,000	10 240,577	0,06%
EO HL 2012/1	1 000	40 000,000	40 560,656	0,25%
EO HL 2012/1	1 000	40 000,000	40 560,656	0,25%
EO HL 2013/1	2 000	120 000,000	124 144,525	0,77%
EO HL 2013/2	750	60 000,000	62 906,827	0,39%

EO HL 2013/2	750	60 000,000	62 906,827	0,39%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	120 000,000	121 264,131	0,75%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	80 000,000	80 842,754	0,50%
EO HL 2015/1	3 000	300 000,000	301 873,050	1,87%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	40 000,000	41 030,601	0,25%
EO TL 2011/2	1 000	20 000,000	20 166,469	0,13%
EO TL 2012/2	1 000	60 000,000	62 908,011	0,39%
EO TL 2011/3	2 000	80 000,000	83 456,789	0,52%
EO TL 2012-1	2 500	100 000,000	102 917,050	0,64%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	80 000,000	84 252,930	0,52%
EO TL 2014-1	1 000	80 000,000	83 122,361	0,52%
EO TL 2014/2	3 000	240 000,000	240 673,311	1,49%
EO UIB 2009/1	2 000	119 960,000	122 382,798	0,76%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	200 000,000	203 525,245	1,26%
EO UIB 2011/2	4 000	228 520,000	238 449,162	1,48%
EO SUB UIB 2015	7 000	700 000,000	722 305,137	4,48%
EO BTE 2011	1 000	80 000,000	83 463,424	0,52%
EO EL WIFAK 2013	1 000	60 000,000	62 259,147	0,39%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	90 000,000	91 087,869	0,57%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	200 000,000	207 019,890	1,29%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	300 000,000	310 529,836	1,93%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	1 000 000,000	1 010 190,164	6,27%
Bons du trésor assimilables		1 951 960,000	2 005 389,042	12,45%
BTA 6,75% 07/2017	500	496 850,000	509 795,206	3,17%
BTA 5,5% 10/2020	700	672 770,000	679 520,685	4,22%
BTA 5,75% 01/2021	300	291 060,000	304 406,302	1,89%
BTA 5,3% 01/2018	500	491 280,000	511 666,849	3,18%
Titres des Organismes de Placement Collectif		760 158,234	778 306,712	4,83%
Titres des OPCVM		733 891,134	751 880,327	4,67%
FINA O SICAV	350	36 529,401	36 264,200	0,23%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 530,178	0,69%
SICAV AXIS TRESORERIE	34	3 659,329	3 652,824	0,02%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	35 147,500	0,22%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 440,000	0,16%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	51 950,500	0,32%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 915	201 624,460	201 153,515	1,25%
SANADET SICAV	2 630	280 424,460	285 741,610	1,77%
Fonds commun de créances		26 267,100	26 426,385	0,16%
FCC BIAT-CREDIMMO 1 P2	100	26 267,100	26 426,385	0,16%
TOTAL		11 907 053,234	12 200 614,400	75,75%
Pourcentage par rapport à l'Actif				75,50%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	9 455 643,014	247 988,736	(17 874,512)	9 685 757,238	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	3 713 600,000			3 713 600,000	
Bon de trésor assimilables	782 340,000			782 340,000	
Titres OPCVM	506 678,260			506 678,260	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	(2 053 939,500)			(2 053 939,500)	
Titres OPCVM	(482 418,140)			(482 418,140)	(2 770,190)
Titres des fonds Commun de Créances	(14 850,400)			(14 850,400)	
<u>* Variations des plus ou moins values portefeuilles titres</u>					
			5 224,885	5 224,885	
<u>* Variations des intérêts courus</u>					
		58 222,057		58 222,057	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	11 907 053,234	306 210,793	(12 649,627)	12 200 614,400	(2 770,190)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 2.500.755,523 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Certificats de dépôt	1 500 000	1 494 327,641	1 498 135,158	9,30%
Certificat de dépôt BTE au 08/01/2016 à 5,05%	1 000 000	996 647,442	999 217,734	6,20%
Certificat de dépôt UINIFACTOR au 15/01/2016 à 7%	500 000	497 680,199	498 917,424	3,10%
Pension livrée		1 000 084,041	1 002 620,365	6,23%
Pension livrée attijari bank au 11/01/2016 à 4,15%		1 000 084,041	1 002 620,365	6,23%
TOTAL		2 494 411,682	2 500 755,523	15,53%
Pourcentage par rapport au total des actifs				15,48%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 16.601,343 contre D : 9.397,690 au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	13 323,593	8 893,548
Intérêts sur obligations à recevoir	49,315	466,411
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	3 228,435	37,731
Total	16 601,343	9 397,690

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 35.777,484 contre D : 25.453,030 au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du dépositaire	5 899,860	5 900,000
Rémunération du gestionnaire	29 877,624	19 553,030
Total	35 777,484	25 453,030

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 17.813,427 contre D : 17.180,606 au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 500,120	8 032,202
CMF	1 504,978	1 340,075
Etat retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	<u>17 813,427</u>	<u>17 180,606</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant 14 885 240,086

Nombre de titres 151 115

Nombre d'actionnaires 410

Souscriptions réalisées

Montant 31 602 224,975

Nombre de titres émis 320 826

Nombre d'actionnaires nouveaux 143

Rachats effectués

Montant (30 954 173,738)

Nombre de titres rachetés (314 247)

Nombre d'actionnaires sortants (134)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice (2 840,381)

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres (2 770,190)

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres 5 224,885

Capital au 31-12-2015

Montant 15 532 905,637

Nombre de titres 157 694

Nombre d'actionnaires 419

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 525.151,854, contre D : 470.700,247 en 2014 et se détaillent comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	416 373,152	370 193,016
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts des BTA	78 671,807	75 610,193
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	28 507,111	21 085,068
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	1 599,784	3 811,970
Total	525 151,854	470 700,247

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 281.478,029, contre D : 123.037,446 en 2014 et se détaillent ainsi :

	Année 2015	Année 2014
Intérêts des billets de trésorerie	26 828,241	52 826,508
Intérêts des dépôts à vue	57 494,331	31 467,074
Intérêts des certificats de dépôt	160 919,603	38 743,864
Intérêts des pensions livrées	36 235,854	-
Total	281 478,029	123 037,446

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 115.507,125 contre D : 85.321,900 en 2014 et se détaillent ainsi :

	Année 2015	Année 2014
Commission de gestion de la CGI	109 607,265	79 421,900
Rémunération du dépositaire	5 899,860	5 900,000
Total	115 507,125	85 321,900

Note 13 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 29.510,953, contre D : 27.801,897 en 2014 et se détaillent ainsi :

	Année 2015	Année 2014
Honoraires commissaire aux comptes	10 104,204	11 840,000
Redevance CMF	19 310,790	15 884,392
Autres	95,959	77,505
Total	29 510,953	27 801,897

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	5,115	3,929	4,361	4,051	4,028
Charges de gestion des placements	(0,732)	(0,565)	(0,642)	(0,632)	(0,571)
Revenus net des placements	4,383	3,364	3,719	3,419	3,457
Autres charges	(0,187)	(0,184)	(0,062)	(0,050)	(0,048)
Autres produits	-	0,002	-	0,001	0,001
Résultat d'exploitation (1)	4,196	3,182	3,657	3,369	3,410
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,560)	0,443	(0,018)	0,026	0,279
Sommes distribuables de l'exercice	3,635	3,625	3,639	3,395	3,689
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,018)	0,093	0,132	0,019	(0,042)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,033	0,012	0,004	(0,027)	(0,015)
Frais de négociation de titres	-	0,011	(0,011)	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,016	0,117	0,125	(0,008)	(0,057)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,211	3,299	3,782	3,361	3,353
Résultat non distribuable de l'exercice	0,016	0,117	0,125	(0,008)	(0,057)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,018)	0,012	0,023	0,002	0,011
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,002)	0,129	0,147	(0,006)	(0,046)
Distribution de dividendes	3,625	3,639	3,395	4,343	4,000
Valeur liquidative	102,137	102,129	102,013	101,622	102,576
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,72%	0,55%	0,63%	0,62%	0,56%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,18%	0,06%	0,05%	0,05%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,56%	3,55%	3,57%	3,33%	3,59%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.159.923, un actif net de D : 16.106.332 et un bénéfice de D : 664.081, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

- 4- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- 5- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 29 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 29 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH